

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'éducation, de l'enseignement
supérieur, de la jeunesse et des sports

Papeete, le 25 JAN. 2023

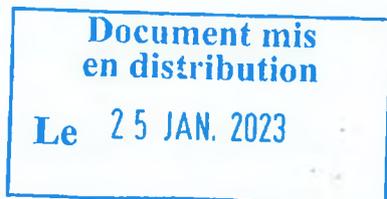
N° 11-2023

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du
Rapport de performance 2019-2020 et 2020-2021 de la
Charte de l'éducation de la Polynésie française,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de
l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports,

par M^{mes} les représentantes Louisa TAHUHUTERANI et
Maeva BOURGADE,



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 9573/PR du 6 décembre 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du Rapport de performance 2019-2020 et 2020-2021 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française.

I. Généralités

La Charte de l'éducation, adoptée par la loi du pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017¹, énonce les finalités de l'éducation en Polynésie française, fixe ses objectifs ainsi que ses principes généraux et détermine les orientations nécessaires au pilotage du système éducatif.

Les principes généraux sont regroupés en trois rubriques :

- Une école pour tous (*obligation scolaire, signalement de l'absentéisme, laïcité, égalité d'accès, droits et obligations des élèves, attachement à la réussite de tous, isolement géographique, allocation des ressources, élèves porteurs de handicap...*) ;
- Une école performante (*garantie des connaissances et compétences de base, valorisation des langues polynésiennes, organisation, continuité, qualité de l'enseignement, élévation du niveau de qualification, recherche et innovations pédagogiques, meilleure orientation possible pour chaque élève, adaptation des rythmes scolaires, appui sur les réalités polynésiennes*) ;
- Une école ouverte (*implication des familles, interaction de l'école avec la société, ouverture au monde professionnel, ouverture au monde, notamment la région Pacifique, médiation*).

La politique éducative, annexée à la Charte de l'éducation², s'attache à la réussite de tous et s'engage à trouver les voies les plus adaptées aux particularités de la Polynésie française pour lutter contre des « iniquités » à la fois sociales et géographiques. Cette politique éducative se détaille en programmes, puis en objectifs et en actions. L'efficacité de ces actions est mesurée grâce aux indicateurs de performance définis par l'arrêté n° 1621 CM du 12 septembre 2017³.

¹ Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la charte de l'éducation de la Polynésie française

² La politique éducative de la Polynésie française (rédaction issue de la loi du pays n° 2022-4 du 11 janvier 2022)

³ Arrêté n° 1621 CM du 12 septembre 2017 portant définition des indicateurs permettant de mesurer les performances de la politique éducative de la Polynésie française

Par programme, les objectifs de la politique éducative sont énumérés comme suit :

Programmes	Objectifs
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun (7 actions) ; - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du CM2 (3 actions) ; - Apporter une réponse collective et un accompagnement personnalisé aux besoins individuels des élèves, notamment en milieux sociogéographiques défavorisés (4 actions) ; - Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers (3 actions) ; - Optimiser les moyens alloués (4 actions).
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire les jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de cycles 3 et 4, et à l'obtention des diplômes correspondants (8 actions) ; - Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire et post-baccalauréat (3 actions) ; - Optimiser les moyens alloués (4 actions).
Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire, en l'occurrence, la rentrée des classes (2 actions) ; - Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations (3 actions) ; - Lutter contre le décrochage scolaire en faveur de la persévérance scolaire (9 actions) ; - Faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires (2 actions) ; - Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines (3 actions) ; - Améliorer la qualité de la gestion des fonctions supports (2 actions).
Programme 230 : Vie de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter l'École, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité (3 actions) ; - Promouvoir la santé des élèves (1 action) ; - Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves (2 actions).

Les enjeux majeurs de la politique éducative de la Polynésie française visent l'élévation générale du niveau scolaire des élèves, la consolidation des concepts de persévérance et d'ambition scolaire ainsi que la pacification du climat scolaire.

La Charte de l'éducation pose le principe — déjà énoncé dans la Charte de 2011 — d'une évaluation biennale de cette politique éducative par l'assemblée, sur la base du rapport de performance qui contient une analyse des résultats atteints. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article LP 34 de la loi du pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 précitée :

« L'assemblée de la Polynésie française évalue tous les deux ans la politique éducative du pays. À cet effet, le ministre en charge de l'éducation lui transmet aux fins d'examen un rapport de performance contenant une analyse des résultats atteints. Ce rapport se base sur le recueil et l'analyse croisée de données statistiques et d'indicateurs de performance. L'évaluation des résultats permet de vérifier que les objectifs pédagogiques, sociaux et financiers de la Charte de l'éducation ont été atteints ou sont en voie d'être atteints et présente les réajustements nécessaires. »

II. Présentation du rapport de performance

Le document joint au présent projet de délibération constitue le quatrième rapport de performance depuis 2011. Pour mémoire, le premier rapport de performance, couvrant la période 2011-2015, a été approuvé par délibération n° 2016-59 APF du 7 juillet 2016, le second rapport de performance, couvrant la période 2015-2017, a été approuvé par délibération n° 2018-25 APF du 7 juin 2018 et le troisième rapport de performance, couvrant la période 2017-2019, a été approuvé par délibération n° 2020-82 APF du 22 décembre 2020.

Le présent rapport de performance restitue l'évaluation de la politique éducative des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Il a été soumis à l'avis préalable du haut comité de l'éducation, en sa séance du 14 juin 2022, et a été approuvé à l'unanimité.

Le bilan des dotations 2020-2021 de l'État et du Pays réparties au sein des différents programmes, est annexé au présent rapport.

Quelques éléments marquants des années 2019 à 2021 peuvent être soulignés par programmes :

Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré (287 millions F CFP)

➤ En début de CP, les réussites aux évaluations nationales s'améliorent entre 2019 et 2020, en français et en mathématiques : augmentation de 1 à 9 points en français et de 2 à 7 points en mathématiques par rapport à 2019. Les résultats sont plus contrastés en début CE1 : sont constatées de légères baisses par rapport à 2019, allant jusqu'à - 3 points en français et de - 1 point à + 4 points en mathématiques.

Le pourcentage d'élèves maîtrisant en fin de CE2 les composantes du socle commun de fin de cycle 2 se maintient entre 2020 (72,38 %) et 2021 (72,65 %). Il est à souligner que le pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle fin CE2 est au-dessus du seuil de 70 % depuis cinq ans (71 % en 2016 ; 74,29 % en 2017 ; 74,51 % en 2018 ; 75,04 % en 2019 et 72,38 % en 2020).

La part des élèves à besoins s'amplifie entre les évaluations nationales de CP, de mi-CP et de CE1. À titre d'exemple, en 2020-2021 :

- en français, la part des élèves à besoins augmente de 12 points entre le CP et le CE1 (CP : 29,29 % ; mi-CP : 31,03 % ; CE1 : 41,24 %) ;
- en mathématiques, la part des élèves à besoins augmente de plus de 20 points entre le CP et le CE1 (CP : 26,37 % ; mi- CP : 34,63 % ; CE1 : 46,62 %).

➤ S'agissant de la maîtrise du niveau A1 en langues polynésiennes, aux deux-tiers du parcours du cycle 3, plus de 71 % des élèves l'ont atteint (objectif fixé à 75 % attendu en fin de 6^e). Pour ce qui concerne le niveau A1 en anglais, plus de 70 % des élèves l'ont atteint aux deux-tiers du parcours du cycle 3.

Il est utile de noter que les sections bilingues français-tahitien à parité horaire se sont développées en 2019 (deux écoles primaires et un CJA) puis étendues à la rentrée 2020 à 7 autres écoles.

➤ Près de 60 % des élèves de moins de 3 ans de l'éducation prioritaire, bénéficient d'une scolarisation précoce (STP) malgré une évolution en dents de scie en raison de la crise sanitaire : 44 % en 2019-2020, contre 57 % en 2018-2019 (- 13 points), et 59 % en 2020-2021 (+ 15 points).

Près de 87 % (2019) puis 94 % (2020) de classes de CP-CE1 sont dédoublés en REP+, soit une augmentation de 7 points.

Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré (4,2 milliards F CFP)

➤ En fin de cycle 4 (en classe de 3^e), plus de 90 % des élèves maîtrisent les compétences du socle commun.

S'agissant de la maîtrise du niveau A2 pour les élèves de 3^e, au DNB 2021 :

- en langues polynésiennes, plus de deux tiers des élèves ont atteint le niveau A2 ;
- en anglais, plus de la moitié des élèves ont atteint le niveau A2.

En 2020, près de 85 % des élèves qui se sont présentés à l'examen ont été lauréats (74 % en 2021), en bénéficiant de conditions aménagées pour la passation des épreuves en raison du contexte de crise sanitaire.

➤ Le taux de redoublement en 6^e (public et privé) et en 3^e se situent autour de 1 %. La proportion d'élèves de 3^e avec au moins un an de retard se maintient autour de 11,7 %.

Après la 3^e, il est constaté un renforcement d'orientation vers les filières du baccalauréat professionnel (31 %, au-dessus de la moyenne métropolitaine) et en CAP, CPAP, CPMA (9,3 %, au-dessus de la moyenne nationale).

Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation (1,7 milliard F CFP)

En seconde professionnelle, moins d'un élève sur dix abandonne son parcours (7 % de taux d'abandon). En CAP, il est constaté en 2020-2021, qu'un élève sur quatre abandonne en première année.

L'objectif de faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires a engendré un coût global qui s'élève à plus d'1,7 milliards F CFP, avec une augmentation des élèves à transporter chaque année.

Par ailleurs, dans le contexte de crise sanitaire, de nombreux projets de résilience ont été développés : équipement des circonscriptions pédagogiques en matériels de visio-conférence ; augmentation des abonnements internet des circonscriptions délocalisées, formations en distanciel, etc.

Programme 230 : Vie de l'élève (1,778 milliard F CFP)

➤ Entre 2019-2020 et 2020-2021, le climat scolaire des établissements polynésiens se maintient au regard des actes de violence grave signalés. Il s'améliore en considérant le nombre d'incidents déclarés par les établissements (358) qui diminue de près de 21 % par rapport à la période précédente (454).

➤ En 2020-2021, les passages en infirmerie ont augmenté de 21 % par rapport à 2019-2020 (51 128 passages contre 42 324) et les tentatives de suicide sont divisées par deux, en collège et en lycée (15 tentatives contre 34).

➤ S'agissant des bourses, près d'un élève sur deux bénéficie d'une bourse dans le second degré, soit 16 000 élèves et étudiants concernés pour un budget d'environ 1,2 milliards F CFP, dont :

- 14 000 élèves concernés par les bourses secondaires (prise en charge par le Pays des frais d'inscription et de cantine), pour plus de 620 millions F CFP ;

- plus de 1 000 élèves concernés par les bourses supérieures et les bourses majorées (allocations d'études supérieures pour des études en Polynésie française, en France métropolitaine, en Europe et à l'étranger), pour près de 535 millions F CFP.

En ce qui concerne les fonds sociaux, la dotation de l'État reste inchangée depuis 2017, soit 78 219 570 F CFP. Globalement, les dotations destinées aux fonds sociaux sont pleinement utilisées. Par ailleurs, la Polynésie a choisi d'abonder ce budget de 10 millions F CFP en 2020 et, à titre exceptionnel dans le contexte de crise sanitaire, de 50 millions F CFP en 2021.

Enfin, pour 2021, le montant total dédié aux dispositifs WEI (week-end éducatif en internat) et PLEI (projet de loisir éducatif en internat) est de 468 millions F CFP (400 millions F CFP en 2020 ; 240 millions F CFP en 2019), étant précisé que ces dispositifs ont été étendus à l'ensemble des internats de la Polynésie française.

III. Travaux en commission

La commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports a examiné le présent projet de délibération au cours de sa réunion du 18 janvier 2023. Le directeur général de l'éducation et des enseignements (DGEE), M. Éric Tournier, présent pour l'occasion, a exposé aux membres de la commission les grandes lignes marquantes inscrites dans le Rapport de performance, en y apportant des informations supplémentaires pour une appréciation plus complète des actions éducatives réalisées et des résultats enregistrés.

À ce titre, la baisse des résultats rencontrée en début CE1 pendant la période considérée, en français et en mathématiques, peut s'expliquer par des difficultés rencontrées par les élèves en CP dans la lecture (liaison des graphèmes et phonèmes) et la conscience du nombre (comprendre la signification du nombre). Face à ce constat, le ministère de l'éducation a décidé la mise en œuvre de plans de formation des enseignants dans ces deux matières.

Concernant la bonne maîtrise du niveau A1 en langues polynésiennes et en anglais des élèves en fin d'école primaire, il est à remarquer qu'un bilan positif de l'enseignement bilingue à parité horaire ressort des premières évaluations, menées avec l'appui d'universités métropolitaines.

L'absentéisme perlé et la fréquentation scolaire irrégulière de certains élèves ont également été des sujets abordés lors des échanges tenus en commission. Ces phénomènes résultent de plusieurs facteurs, qui peuvent notamment être liés à l'éloignement de l'établissement scolaire, aux conditions météorologiques, à des priorités personnelles et familiales (particulièrement dans les îles avec le coprah, l'artisanat, etc.) ou encore aux problèmes de transport scolaire.

Pour assurer une égalité des chances, la persévérance scolaire reste une réponse adéquate à ces questions.

Enfin, s'agissant des dispositifs mis en place pour promouvoir la santé des élèves et contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie, il est à noter les liens noués avec notamment l'association SOS Suicide et l'intégration d'espaces *Margaret's Place*, avec une psychologue clinicienne à temps plein, dans deux établissements (lycée du Diadème et lycée de Taravao ; ouverture prochaine au collège et lycée de Bora Bora).

* * * * *

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du Rapport de performance 2019-2020 et 2020-2021 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURES

Louisa TAHUHUTERANI

Maeva BOURGADE

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DEE22203262DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant approbation du Rapport de performance 2019-2020 et 2020-2021 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 modifiée relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État ;

Vu la loi du pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 modifiée relative à la Charte de l'éducation de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1621 CM du 12 septembre 2017 portant définition des indicateurs permettant de mesurer les performances de la politique éducative de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2604 CM du 6 décembre 2022 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2022/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le Rapport de performance 2019-2020 et 2020-2021 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française est approuvé.

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le Président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG

POLYNÉSIE FRANÇAISE

RAPPORT DE PERFORMANCE

2019-2020

2020-2021



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique



RAPPORT DE PERFORMANCE

2019-2020 ET 2020-2021

CHARTRE DE L'ÉDUCATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017



DIRECTION DE LA PUBLICATION

Éric Tournier

Directeur général

TRAVAUX DE PUBLICATION

Laurence BOUTHEON

Cheffe du bureau de l'évaluation
des performances de la politique éducative

Vaitini ATGER

Tohei THEOPHILUS

Statisticiennes



Mot de la ministre

Le rapport de la Charte de l'éducation 2019-2020 et 2020-2021 expose les actions réalisées au cours de ces deux périodes scolaires qui témoignent de la poursuite de la politique éducative telle que décrite dans l'annexe de la Charte de l'éducation du 13 juillet 2017, quand bien même la Polynésie française était frappée par la pandémie Covid-19.

La pandémie Covid-19 a bouleversé l'éducation en un temps très court, comme jamais auparavant. J'ai été amenée à prendre des décisions dans un contexte inédit et incertain, en me fondant sur les connaissances scientifiques, en cohérence avec les autorités sanitaires et les services de l'État. Mon souci a été celui des besoins éducatifs et sociaux de nos élèves et de notre jeunesse. Ainsi, l'École est restée ouverte autant que possible grâce à la cohésion des équipes pédagogiques, à la confiance et à la collaboration des parents, des partenaires sociaux et de toute la communauté éducative. Les jeunes ont pu passer leurs examens (DNB, CAP, Baccalauréats, etc.), construire leur parcours d'orientation et s'insérer dans la vie professionnelle.

Certes, on ne sort pas indemne d'une telle expérience. Les taux d'absence des élèves ont augmenté. Ils nous engagent à mener des actions auprès des jeunes, des familles déstabilisées par la situation vécue. La priorité absolue est le retour des élèves qui se sont éloignés de leur établissement scolaire. Même si l'enseignement a continué grâce à des contenus diffusés par la télévision, la radio, la presse écrite ou en ligne, et malgré la mobilisation de tous, des élèves ont décroché. Plus que jamais, les apprentissages doivent être individualisés, et l'éducation doit veiller à ce que chacun ait la même chance de s'approprier les outils numériques.

Mais cette expérience est aussi propice à des évolutions structurantes : elle engage l'accélération de l'adoption d'outils numériques dédiés au travail collaboratif ou encore des plateformes de visioconférence, des innovations pédagogiques, la facilitation des processus, leur digitalisation telle que la mise en ligne des formulaires administratifs au bénéfice des familles et autres usagers des services de l'Éducation.

J'utilise ces quelques lignes qui me sont offertes pour vous exprimer toute ma gratitude pour notre collaboration passée et celle à venir, qui manifeste l'engagement de chacun.

Christelle LEHARTEL



Sommaire

MOT DE LA MINISTRE _____	p. 5		
INTRODUCTION _____	p. 9		
Synthèse du système éducatif de la Polynésie française au regard des données nationales			
1. L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ _____	p. 11	3. SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION _____	p. 61
1.1. OBJECTIF 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun	p.16	3.1. OBJECTIF 1 - Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire, en l'occurrence, la rentrée des classes	p. 63
1.2. OBJECTIF 2 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du CM2	p. 22	3.2. OBJECTIF 2 - Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations	p. 63
1.3. OBJECTIF 3 - Apporter une réponse collective et un accompagnement personnalisé aux besoins individuels des élèves, notamment en milieux socioéconomiques défavorisés et géographiques éloignés	p. 23	3.3. OBJECTIF 3 - Lutter contre le décrochage scolaire en faveur de la persévérance scolaire	p. 65
1.4. OBJECTIF 4 - Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers	p. 26	3.4. OBJECTIF 4 - Faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires	p. 68
1.5. OBJECTIF 5 - Optimiser les moyens alloués	p. 30	3.5. OBJECTIF 5 - Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines	p. 71
2. L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ _____	p. 33	3.6. OBJECTIF 6 - Améliorer la qualité de la gestion des fonctions supports	p. 73
2.1. OBJECTIF 1 - Conduire les jeunes aux niveaux de compétences attendus en fin de Cycles 3 et 4, et à l'obtention des diplômes correspondants	p. 40	4. VIE DE L'ÉLÈVE _____	p. 77
2.2. OBJECTIF 2 - Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire et post-baccalauréat	p. 49	4.1. OBJECTIF 1 - Faire respecter l'École, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité	p. 78
2.3. OBJECTIF 3 - Optimiser les moyens alloués	p. 54	4.2. OBJECTIF 2 - Promouvoir la santé des élèves	p. 81
		4.3. OBJECTIF 3 - Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves	p. 83
		ANNEXES _____	p. 93
		Référentiel - Principaux sigles et acronymes _____	p. 103



INTRODUCTION

Synthèse du système éducatif de la Polynésie française au regard des données nationales

Les deux années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 ont été marquées par la pandémie Covid-19. Le premier cas de Covid-19 apparaît en Polynésie française, sur l'île de Tahiti, au troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020, le 12 mars 2020. Le confinement de la population débute le 23 mars.

Dès lors, le contexte socio-économique demeure particulièrement défavorable à la Polynésie française au regard de la dégradation de la situation de l'emploi. En effet, les nécessaires mesures prises pour endiguer la crise sanitaire (arrêt des vols, déplacements autorisés uniquement pour motifs impérieux, procédures de dépistage et d'isolement) ont eu de lourdes conséquences sur l'activité économique. Plusieurs secteurs ont été lourdement impactés (restauration, tourisme, culture, etc.).

Ainsi, depuis mars 2020, la pandémie de la Covid-19 a plongé la Polynésie dans une crise profonde. Les conséquences sociales sont fortes, au regard du nombre de familles dans le besoin et d'un éloignement de l'institution, par crainte d'une contamination, ou par nécessité de se recentrer sur les besoins alimentaires. Les taux d'absence des élèves sont particulièrement observés.

Après une période de onze semaines d'interruption de la fréquentation scolaire (du 23 mars au 29 mai 2020, deux semaines de vacances avancées et neuf semaines de continuité pédagogique), la présence moyenne des élèves s'était établie à 79,4 % pour le 1^{er} degré et 66,42 % pour le 2nd degré.

Pour la rentrée 2020, le calendrier de la rentrée scolaire a été maintenu, alors que des cas de Covid-19 apparaissaient sur le Territoire. À la rentrée, un élève sur cinq est absent. À partir de la rentrée 2020, le taux d'absence des élèves du 1^{er} degré public atteint un pic à 21,2 % puis suit une tendance baissière malgré quelques rebonds au gré des événements de contexte et des communications officielles. L'absen-

téisme perd 10 points au 1^{er} octobre (12,1 %), en se plaçant à +5 points de la référence de 2019 (7,2 %). La fréquentation scolaire est toutefois différente entre les îles du Vent et hors îles du Vent. En effet, la situation se régularise hors îles du Vent en octobre avec un taux d'absentéisme de 7,9 % en rejoignant la référence de 2019. L'évolution est différente aux îles du Vent avec un taux de 13,4 % au 1^{er} octobre, mesure quasi double à l'absentéisme de 2019 (7,2 %). Quant au second degré, un élève sur dix est absent à la rentrée scolaire. Aux îles du Vent, le 1^{er} octobre, le taux d'absence se place à 12,2 % après quelques pics et rebonds. Hors îles du Vent, la fréquentation scolaire se régularise, plaçant la mesure (5,9 %) au-dessous de la référence de 2019 (8 %).

Au premier trimestre 2021, la décrue de la Covid-19 et le déploiement de la campagne de vaccination offrent quelques perspectives favorables. L'année scolaire s'achève avec une fréquentation scolaire de 91 % au 1^{er} degré et 80,2 % au 2nd degré.

L'objectif de réussite scolaire est constant tout au long des cycles d'enseignement. Les premiers effets mesurables de la politique éducative engagée concernent notamment :

- La baisse significative du retard scolaire* : en 6^e, passage de 25,4 % en 2011 à 8,21 % en 2020, et 5,24 % en 2021 ; et en 3^e, passage de 38,4 % en 2011 à 12,72 % à la rentrée 2020, 11,73 % en 2021. Ce retard à l'entrée en 3^e est très proche (+0,28 point) de la référence nationale (11,45 %), et en retrait de 10 points par rapport à son niveau de 2017 (23 %). Ces évolutions, conséquences des dispositifs offerts pour pallier le décrochage scolaire, sont significatives.

À ce titre, les centres de jeunes adolescents (CJA), structures propres à la Polynésie française qui scolarisent environ 450 élèves, jouent un rôle positif.

- Le redoublement en 2^{nde} GT (2,24 %) a été réduit de 3,69 points depuis 2017 (5,93 %).

* Proportion d'élèves entrant en 6^e, 3^e avec au moins un an de retard..



- Le taux d'accès¹ de 2nde GT au bac général ou technologique (72,15 %) est en retrait de 15,62 points par rapport au taux national (87,77 %). Autrement dit, près de trois élèves sur quatre de 2nde GT obtiennent leur baccalauréat en Polynésie française contre neuf élèves sur dix en métropole. L'objectif d'accroître encore ce taux d'accès de 2nde GT au bac général ou technologique doit concentrer tous les efforts, en lien étroit avec l'inspection pédagogique.

Hors contexte sanitaire, ces indicateurs traduisent une amélioration sensible de la fluidité des parcours scolaires ; ils devraient également confirmer, à terme, les progrès du taux d'accès aux baccalauréats comme évoqué précédemment.

La poursuite d'études post-bac reflète la composante socioculturelle de la société polynésienne. Les familles expriment une demande sociale souvent observée dans les milieux économiquement défavorisés : stratégie « utilitariste » dès la fin de 3^e, avec une préférence pour la voie professionnelle, y compris quand les incitations des équipes pédagogiques sont fortes pour la voie générale et technologique.

L'offre de formation post-baccalauréat a été très sensiblement étoffée ces dernières années (ouvertures de Sections de Techniciens Supérieurs (STS) en lycées

professionnels, de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT, ex-diplôme universitaire de technologie (DUT)), de Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), de cycles Universitaires Préparatoires aux Grandes Écoles (CUPGE)) avec une volonté forte de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Il convient ainsi de noter que les deux BUT de l'Université de Polynésie française recrutent majoritairement des bacheliers technologiques, et que les formations de STS publiques font apparaître un triplement du pourcentage de bacheliers professionnels entre 2014 et 2021 qui poursuivent des études post-baccalauréat ou encore, la part des bacheliers professionnels en STS qui franchit le seuil des 40 % (42 % en 2021).

Ces évolutions positives de l'Éducation en Polynésie française n'ocultent pas cependant, un contexte de scolarisation fortement perturbé au cours des deux scolarités 2019-2020 et 2020-2021. Celui-ci doit être gardé en mémoire pour appréhender les résultats scolaires qui manifestent des réussites, tout en montrant le chemin qui reste à parcourir pour que L'École permette à chaque « élève d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires à son insertion dans la vie professionnelle »².

¹ La Polynésie française n'a de cesse d'accroître le taux d'accès d'une classe d'âge au baccalauréat : 38 % en 2009, 41 % en 2011, pour atteindre 66,33 % en 2020, 64,67 % en 2021.

² Charte de l'éducation du 13 juillet 2017, Titre I, article 1^{er}.





1

L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ

Fiche

- Poursuite de la baisse des effectifs du 1^{er} degré public



- Moyens humains maintenus entre 2019-2020 et 2020-2021



- 1744 enseignants du 1^{er} degré (+2,5),
- 30 Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants,
- 10 agents d'encadrement (-2),
- 12 stagiaires (-3).

1

Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun

- La part des élèves à besoins s'amplifie entre les évaluations nationales de CP, de mi-CP et de CE1³.

Par exemple, en 2020-2021, en français, la part des élèves à besoins augmente de 12 points entre le CP et le CE1 : CP, 29,29 % / mi-CP, 31,03 % / CE1, 41,24 % ; en mathématiques, la part des élèves à besoins augmente de plus de 20 points entre le CP et le CE1 : CP, 26,37 % / mi-CP, 34,63 % / CE1, 46,62 %.

- En début de CP, les réussites aux items des évaluations nationales s'améliorent entre 2019 et 2020, en français ou en mathématiques (en 2020, début CP : augmentation de 1 à 9 points en français, de 2 à 7 points en mathématiques par rapport à 2019).

Les résultats sont plus contrastés en début de CE1 : légères baisses allant jusqu'à -3 points en français, de -1 point à +4 points selon les items en mathématiques, par rapport à 2019).

Les résultats de CP et CE1 sont en dessous des résultats nationaux.

- Le pourcentage d'élèves maîtrisant en fin de CE2 les composantes du socle commun de fin de Cycle 2 se maintient entre 2020 (72,38 %) et 2021 (72,65 %). À souligner : le pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle fin CE2 est au-dessus du seuil de 70 % depuis cinq ans [71 % en 2016, 74,29 % en 2017, 74,51 % en 2018, 75,04 % en 2019 et 72,38 % en 2020].

2

Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du CM2

- La maîtrise du niveau A1 en langues polynésiennes Aux deux tiers du parcours du Cycle 3, plus de 71 % des élèves ont atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne, alors que l'objectif fixé à 75 % est attendu en fin de 6^e.

- Développement des sections bilingues français-tahi-

tien à parité horaire. Deux écoles primaires et un CJA à la rentrée 2019. Extension à sept autres écoles à la rentrée 2020.

- La maîtrise du niveau A1 en anglais Aux deux tiers du parcours du Cycle 3, plus de 70 % des élèves ont atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais.

³ Approche pour une même cohorte, sur les résultats de l'année 2020-2021. Référence : Rapport de mission Évaluation, IEN.



3

Apporter une réponse collective et un accompagnement personnalisé aux besoins individuels des élèves

- **Près de 60 % des élèves de moins de trois ans de l'éducation prioritaire bénéficient d'une scolarisation précoce malgré une évolution en dents de scie en raison de la crise sanitaire Covid-19.** Taux de scolarisation des élèves en Section des tout-petits (STP) en éducation prioritaire : 44 % en 2019-2020, contre 57 % en 2018-2019 (-13 points), et 59 % en 2020-2021 (+15 points).

CE1 dédoublés » en REP+, soit une augmentation de 7 points.

- **Le Cycle 3 à l'école** - Expérimentation Cycle 3 à l'école entreprise à la rentrée 2018-2019, étendue à deux autres sites-écoles (Anaa et Aruata) en 2019-2020, soit sept sites en expérimentation et maintien à sept sites en 2020-2021 (71 élèves en moyenne).

- **Près de 87 % (2019) puis 94 % (2020) de classes « CP-**

4

Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers

- **L'école inclusive au 1^{er} degré - Scolarisation en milieu ordinaire des élèves à besoins éducatifs particuliers améliorée :** 497 élèves à la rentrée 2020 contre 299 à la rentrée 2015 (hausse de 198 élèves, soit une augmentation de 66 points).

- **Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) : Plan de recrutement pluriannuel De 85 (2018) à 117 (2020), soit une augmentation de 32 AVS.**

- **Près de deux élèves sur trois sont accompagnés : 61 %.**

5

Optimiser les moyens alloués

- **Déploiement de moyens humains au travers de dispositifs :** 77 professeurs de écoles en « CP-CE dédoublés », onze⁴ au « Cycle 3 à l'école », sept en classe bilingue.

Fonctionnement
203 millions XPF



Investissement
84 millions XPF



287 millions XPF



⁴ Une classe de 6^e à l'école fonctionne avec 1,5 postes d'enseignants pour couvrir les 27h du cycle 6. Adoptée par l'Assemblée de la Polynésie française le 07 juillet 2011.



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

> En Polynésie française, la population scolaire du 1^{er} degré des écoles publiques et privées décroît continument depuis plusieurs années, principalement du fait de la baisse de la natalité⁵.

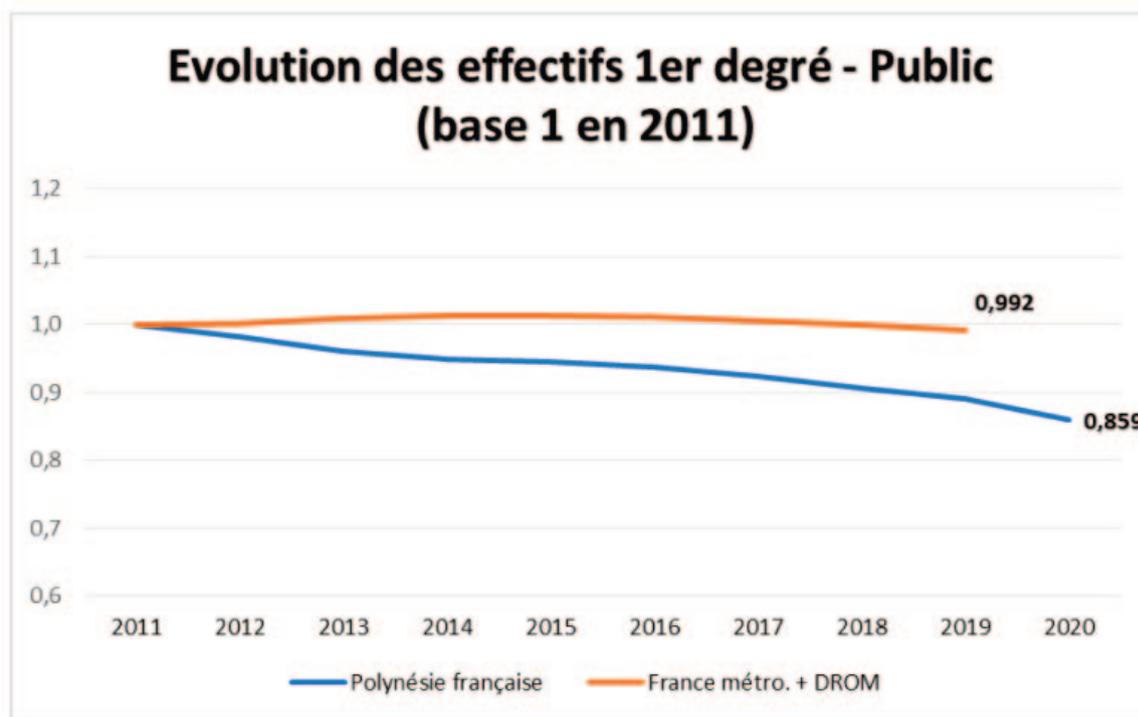


Figure 1

Source : DECIBEL / RERS

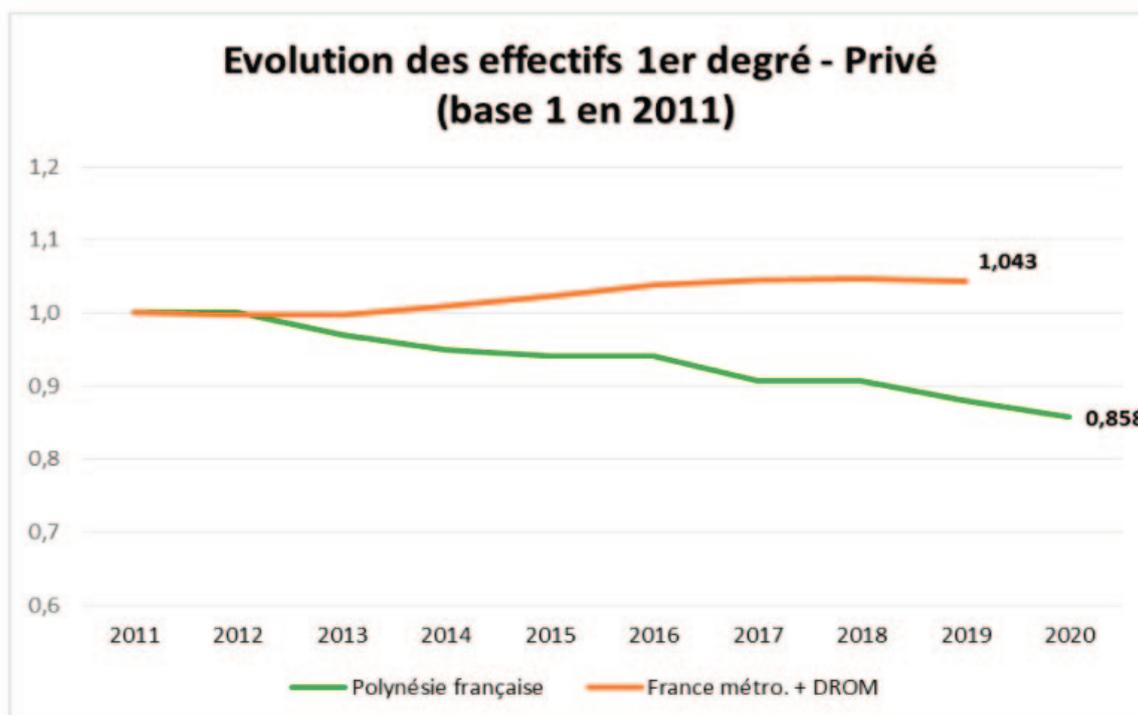


Figure 2

Source : DECIBEL / RERS

⁵Source ISPF, consulté le 28/08/19, <http://www.ispf.pf/bases/Recensements/2017/Presentation/conference-de-presse>.

PUBLIC		Effectifs élèves par niveau					Variation absolue d'une année sur l'autre			
		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	R2016-R2017	R2017-R2018	R2018-R2019	R2019-R2020
		R2016	R2017	R2018	R2019	R2020				
Pré-élémentaire	STP	772	765	849	794	726	-7	+84	-55	-68
	SP	3 321	3 253	2 995	3 100	2 808	-68	-258	+105	-292
	SM	3 517	3 443	3 410	3 182	3 278	-74	-33	-228	+96
	SG	3 635	3 528	3 452	3 447	3 182	-107	-76	-5	-265
	TOTAL PREELEMENTAIRE	11 245	10 989	10 706	10 523	9 994	-256	-283	-183	-529
Élémentaire	CP	3 703	3 588	3 507	3 412	3 333	-115	-81	-95	-79
	CE1	3 717	3 658	3 559	3 497	3 409	-59	-99	-62	-88
	CE2	3 802	3 723	3 669	3 600	3 493	-79	-54	-69	-107
	CM1	3 595	3 746	3 649	3 572	3 520	+151	-97	-77	-52
	CM2	3 578	3 599	3 745	3 636	3 568	+21	+146	-109	-68
	TOTAL ELEMENTAIRE	18 395	18 314	18 129	17 717	17 323	-81	-185	-412	-394
TOTAL PRE + ELEMENTAIRE		29 640	29 303	28 835	28 240	27 317	-337	-468	-595	-923
ULIS		89	69	dont 75 ULIS	ND	ND	-20	+6	ND	ND
Enseignement spécialisé		188	121	171	259	222	-67	+50	+88	-37
TOTAL 1^{er} degré (PU)		29 917	29 493	29 006	28 499	27 539	-424	-487	-507	-960

Tableau 1

Entre les effectifs de rentrée du 1^{er} degré public des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, l'écart observé est de -923 élèves (hors enseignement spécialisé). Or, les prévisions de la rentrée 2020-2021 étaient fixées à 26 648 élèves, et établissaient une baisse de 669 élèves par rapport à l'année antérieure. Un écart d'effectifs par rapport aux prévisions de 254 élèves (923 - 669) a donc été constaté à la rentrée 2020.

Remarquons que la méthode de prévision utilisée est éprouvée et qu'elle fournit habituellement des résultats satisfaisants : un écart de 17 élèves pour les prévisions de 2019-2020 au 1^{er} degré, par exemple.⁶

L'écart d'effectif observé de -923 élèves contre l'effectif attendu de -669 élèves s'explique par le contexte de la crise sanitaire Covid-19 et les craintes associées, éprouvées par les familles. Les services de la DGEE avaient engagé, au regard de ces données, un plan d'actions pour identifier les élèves non retrouvés sur

les bases élèves entre les deux années scolaires (élèves déscolarisés), et ceux en absence de longue durée. Cette démarche visait à inciter à la rescolarisation de ces élèves identifiés, avec l'appui des communes, des inspecteurs et des équipes pédagogiques.

Pour évaluer le résultat de cette action, une mesure des écarts entre les effectifs de rentrée et les effectifs d'avril 2021 a été réalisée. En avril 2021 (année scolaire 2020-2021) les écoles publiques de Polynésie française (hors enseignement spécialisé et CJA) comptaient 27 632 élèves, contre 27 317 élèves à la rentrée 2020 (9 994 + 17 323), soit une majoration de 315 élèves. Ainsi, l'écart d'effectif observé à la rentrée 2020 a été résorbé et les élèves en rupture de fréquentation scolaire ont été scolarisés de nouveau. En outre, des primo scolarisations ont été réalisées tout au long de l'année, les familles ayant été rassurées par un contexte épidémique maîtrisé en Polynésie française.

⁶ Dialogue de gestion 2019-2020, Titre 1.5.1



PRIVE		Effectifs élèves par niveau					Variation absolue d'une année sur l'autre			
		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	R2016-R2017	R2017-R2018	R2018-R2019	R2019-R2020
		R2016	R2017	R2018	R2019	R2020				
Pré-élémentaire	STP	215	168	241	256	217	-47	+73	+15	-39
	SP	555	607	560	564	536	+52	-47	+4	-28
	SM	633	613	639	582	581	-20	+26	-57	-1
	SG	702	651	636	636	601	-51	-15	0	-35
	TOTAL PREELEMENTAIRE	2 105	2 039	2 076	2 038	1 935	-66	+37	-38	-103
Élémentaire	CP	820	750	737	688	729	-70	-13	-49	+41
	CE1	834	811	752	751	724	-23	-59	-1	-27
	CE2	847	842	793	758	793	-5	-49	-35	+35
	CM1	822	835	874	778	763	+13	+39	-96	-15
	CM2	861	799	847	891	790	-62	+48	+44	-101
	TOTAL ELEMENTAIRE	4 184	4 037	4 003	3 866	3 799	-147	-34	-137	-67
ULIS		10	0	dont 35 ULIS	ND	ND	-10	+35	ND	ND
Enseignement spécialisé		85	62	59	54	102	-23	-3	-5	+48
TOTAL 1er degré (PR)		6 384	6 138	6 138	5 958	5 836	-246	0	-180	-122

Tableau 2

CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU SCOLAIRE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Dans le premier degré, l'enseignement public concentre 91 % des écoles de la Polynésie française.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES 2020-2021

	PUBLIC	PRIVE	Total général
Premier degré	182	20	202
Ecoles maternelles	26	3	29
Ecoles primaires	120	10	130
Ecoles élémentaires	28	3	31
Enseignement spécialisé	8	4	12

Tableau 3

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES 2020-2021 (Répartition par archipel)

	IDV (SOCIÉTÉ)			ISLV (SOCIÉTÉ)			TUAMOTU-GAMBIER			MARQUISES			AUSTRALES		
	PUBLIC	PRIVE	Total	PUBLIC	PRIVE	Total	PUBLIC	PRIVE	Total	PUBLIC	PRIVE	Total	PUBLIC	PRIVE	Total
Premier degré	87	15	102	27	3	30	42	0	42	21	2	23	5	0	5
Ecoles maternelles	24	3	27	2		2			0			0			0
Ecoles primaires	30	6	36	22	2	24	42		42	21	2	23	5		5
Ecoles élémentaires	26	3	29	2		2			0			0			0
Enseignement spécialisé	7	3	10	1	1	2			0			0			0

Tableau 4

> Le réseau privé scolarise plus de 17 % des élèves en 2020-2021 dans le 1^{er} degré et près de 27 % dans le 2nd degré. Le réseau privé sous contrat d'association (catholique - le plus consé-

quent, protestant et adventiste) est bien implanté dans le paysage éducatif et fait partie intégrante de l'histoire polynésienne

PART DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (2019-2020)

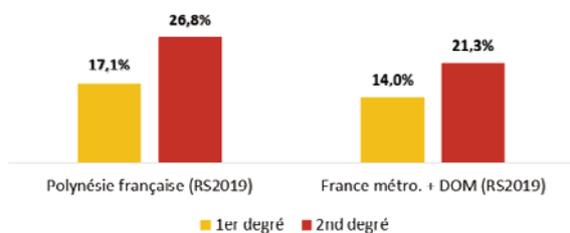


Figure 3

PART DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (2020-2021)

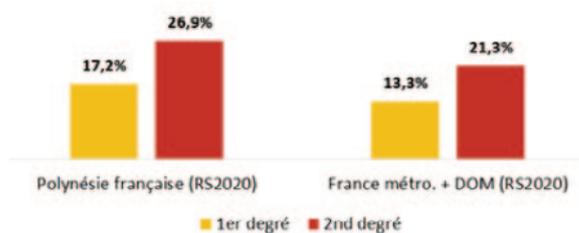


Figure 4

> Dans la zone urbaine de Tahiti, la concentration du nombre d'écoles est la plus forte, alors que les archipels éloignés se caractérisent par des écoles très isolées et accueillent un faible nombre

d'élèves. Autre singularité, la Polynésie française présente un nombre important d'écoles de plus de onze classes (28 % contre 13 % en métropole).

TAILLE DES ÉCOLES EN NOMBRE DE CLASSES (public)

	1 à 3 classes	4 à 10 classes	11 classes et +
Polynésie française (2021)	35,3%	36,4%	28,9%
France métro. + DROM (2020)	32,9%	53,9%	13,1%

Tableau 5

1.1 OBJECTIF 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun.

Concernant l'élévation du niveau général de tous les élèves, l'acquisition des fondamentaux est appréhendée tout au long du parcours de l'élève et fait l'objet d'évaluations nationales à l'entrée en CP, mi-CP et en CE1⁷. L'acquisition des fondamentaux est essentielle pour conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun.

Deux seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices sont établis :

- **Le seuil 1** en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent **des difficultés** ;
- **Le seuil 2** au-delà duquel les élèves n'ont pas de difficulté particulière ;
- **Entre les seuils 1 et 2**, on considère que les acquis **des élèves sont fragiles**.

Les résultats sont restitués notamment au travers de seuils de réussite, fixés selon la difficulté de l'exercice.

ÉVALUATION À L'ENTRÉE EN CP ET MI-CP (2020-2021)

ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE CP - FRANÇAIS (en %)

GROUPES	NATIONAL	SECTEUR PUBLIC PF	REP PF
<i>Sous le seuil 1</i>	7,75	9,58	12,23
<i>Entre les seuils 1 et 2</i>	15,63	19,71	20,23
<i>Au-dessus du seuil 2</i>	76,61	70,72	67,54

Tableau 6

⁷ Puis en début de 6^e lorsque les élèves arrivent au collège.



Avec **70,72 %** d'élèves au-dessus du seuil 2, **la Polynésie française (PF) est en dessous du national de 6 points**. On repère près de **20 % d'élèves fragiles entre les seuils 1 et 2, et un peu moins de 10 % d'élèves en difficulté (sous le seuil 1)**.

Les réseaux d'éducation prioritaire polynésiens se situent de 1 à 3 points en dessous des résultats du Pays.

ÉVALUATION MI-CP - FRANÇAIS (en %)

GROUPES	NATIONAL	SECTEUR PUBLIC PF	REP PF
Sous le seuil 1 (à besoin)	7,45	12,87	14,84
Entre les seuils 1 et 2 (fragile)	13,47	18,16	21,12
Au-dessus du seuil 2	79,08	68,97	64,04

Tableau 7

Avec **68,97 %** d'élèves au-dessus du seuil 2, **la Polynésie française (PF) est en dessous du national de 10 points**. On repère un peu plus de **18 % d'élèves fragiles et près de 13 % d'élèves en difficulté**.

ont amélioré tous leurs scores par rapport à ceux de l'an dernier.

Pour autant, mi-CP, en français, les élèves polynésiens

Les réseaux d'éducation prioritaire polynésiens se situent de 2 à 5 points en dessous des résultats du Pays.

ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE CP - MATHÉMATIQUES (en %)

GROUPES	NATIONAL	SECTEUR PUBLIC PF	REP PF
Sous le seuil 1	9,06	10,65	11,41
Entre les seuils 1 et 2	14,98	15,72	16,69
Au-dessus du seuil 2	75,96	73,63	71,90

Tableau 8

Avec **73,63 %** d'élèves au-dessus du seuil 2, **la Polynésie française (PF) est en dessous du national de 2 points**. Les résultats des élèves polynésiens sont très proches de ceux du national.

Les réseaux d'éducation prioritaire polynésiens se situent de 1 à 2 points en dessous des résultats du Pays.

On repère environ **15 % d'élèves fragiles et un peu plus de 10 % d'élèves en difficulté**.

ÉVALUATION MI-CP - MATHÉMATIQUES (en %)

GROUPES	NATIONAL	SECTEUR PUBLIC PF	REP PF
Sous le seuil 1 (à besoin)	12,53	16,12	17,03
Entre les seuils 1 et 2 (fragile)	16,29	18,51	19,71
Au-dessus du seuil 2	71,18	65,37	63,26

Tableau 9

Avec **65,37 %** d'élèves au-dessus du seuil 2, **la Polynésie française (PF) est en dessous du national de plus de 5 points**. On repère plus de **18 % d'élèves fragiles et un plus de 16 % d'élèves en difficulté**, à plus de 3 points au-dessus du national.

rapport à ceux de l'année précédente.

Les réseaux d'éducation prioritaire polynésiens se situent de 1 à 2 points en dessous des résultats du Pays.

Mi-CP, en mathématiques, on note une progression de 5 à 8 points des scores des élèves polynésiens par



ÉVALUATION À L'ENTRÉE EN CE1

CE1 - FRANÇAIS (en %)

GROUPES	NATIONAL	SECTEUR PUBLIC PF	REP PF
<i>Sous le seuil 1</i>	9,03	18,64	20,34
<i>Entre les seuils 1 et 2</i>	14,64	22,60	26,71
<i>Au-dessus du seuil 2</i>	76,33	58,76	52,96

Tableau 10

Avec 58,76 % d'élèves au-dessus du seuil 2, **la Polynésie française (PF) est en dessous du national de 17,5 points**. On repère près de **22 % d'élèves fragiles et un peu moins de 19 % d'élèves en difficulté**, soit près du double du national.

Ces résultats révèlent une aggravation des difficultés d'apprentissage dans la maîtrise de la langue au cours de l'année de CP, puisqu'en début de CP, les groupes à besoin et fragile concernent 29,29 % des élèves (9,58 % + 19,71 %) alors que cette part est portée à 41,24 % en CE1 (18,64 % + 22,60 %).

Les réseaux d'éducation prioritaire polynésiens se situent de 2 à 6 points en dessous des résultats du Pays.

CE1 - MATHÉMATIQUES (en %)

GROUPES	NATIONAL	SECTEUR PUBLIC PF	REP PF
<i>Sous le seuil 1</i>	14,63	22,48	24,81
<i>Entre les seuils 1 et 2</i>	21,20	24,14	25,63
<i>Au-dessus du seuil 2</i>	64,17	53,37	49,56

Tableau 11

Avec 53,37 % d'élèves au-dessus du seuil 2, **la Polynésie française (PF) est en dessous du national de plus de 10,8 points**. On repère près de **24 % d'élèves fragiles, mais surtout plus de 22 % d'élèves en difficulté**, soit 8 points de plus que le national.

Ces résultats révèlent une aggravation des difficultés d'apprentissage dans la construction et la manipulation du nombre au cours de la classe de CP, puisqu'en début de CP, les groupes à besoin et fragile concernent 26,37 % des élèves (10,65 % + 15,72 %) alors que cette part est portée à 46,62 % en CE1 (22,48 % + 24,14 %).

Les réseaux d'éducation prioritaire polynésiens se situent à environ 1 point en dessous des résultats du Pays.

L'effort de formation et d'accompagnement des enseignants sur les apprentissages fondamentaux au CP, devra donc être renforcé. Un département de formation continue au sein de la DGEE sera créé pour la rentrée 2021. Il s'agira de mettre en œuvre le plan de formation continue des enseignants dits

plan français et plan mathématiques pour mieux former à l'apprentissage des fondamentaux. En outre, les enseignants les plus expérimentés seront affectés sur les classes de CP et CE1. Et, le dispositif CP-CE1 dédoublés sera maintenu.

ÉVALUATION À L'ENTRÉE EN CP ET CE1 : COMPARAISONS ENTRE 2019-2020 ET 2020-2021

> En début de CP, les réussites aux items des évaluations nationales s'améliorent entre 2019 et 2020, en français et en mathématiques (en 2020,

début CP : augmentation de 1 à 9 points en français, de 2 à 7 points en mathématiques par rapport à 2019).



RÉSULTATS EN FRANÇAIS DÉBUT CP - POLYNÉSIE (2019 et 2020)

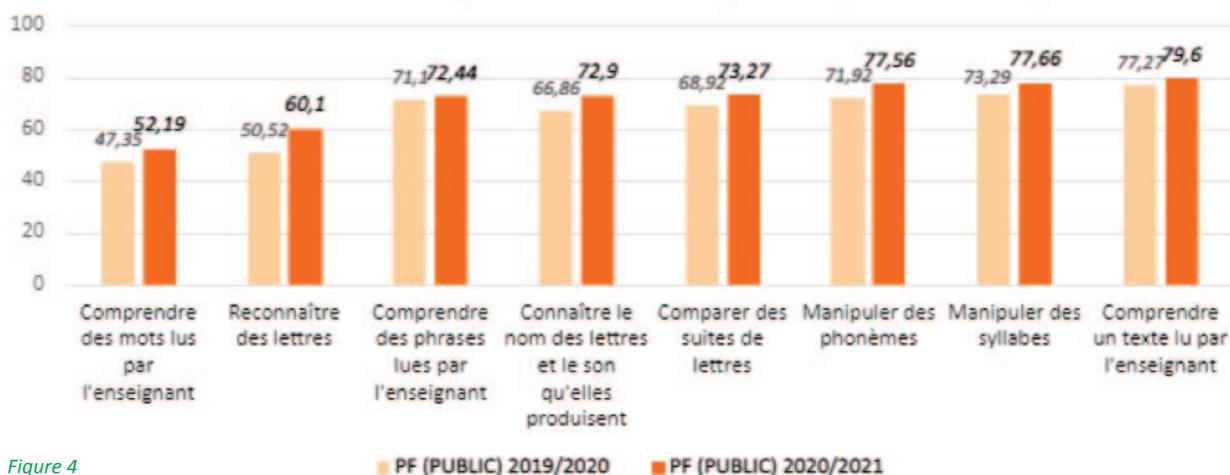


Figure 4

RÉSULTATS EN MATHÉMATIQUES DÉBUT CP - POLYNÉSIE (2019 et 2020)

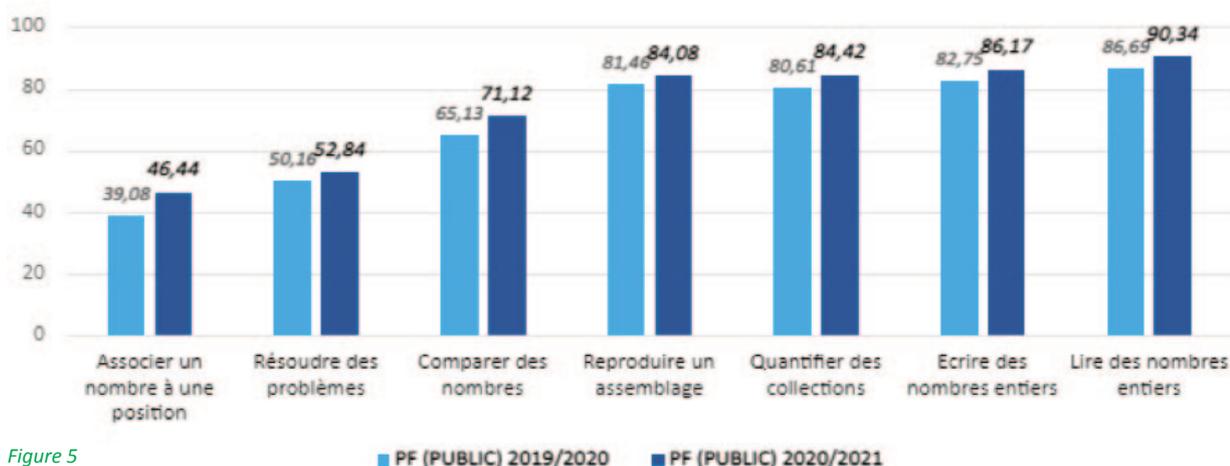


Figure 5

> Les résultats aux évaluations nationales en début de CE1, sont contrastés entre 2020 et 2019 : de légères baisses allant jusqu'à -3 points en fran-

çais, des variations de -1 point à +4 points selon les items en mathématiques.

RÉSULTATS EN FRANÇAIS DÉBUT CE1 - POLYNÉSIE (2019 et 2020)

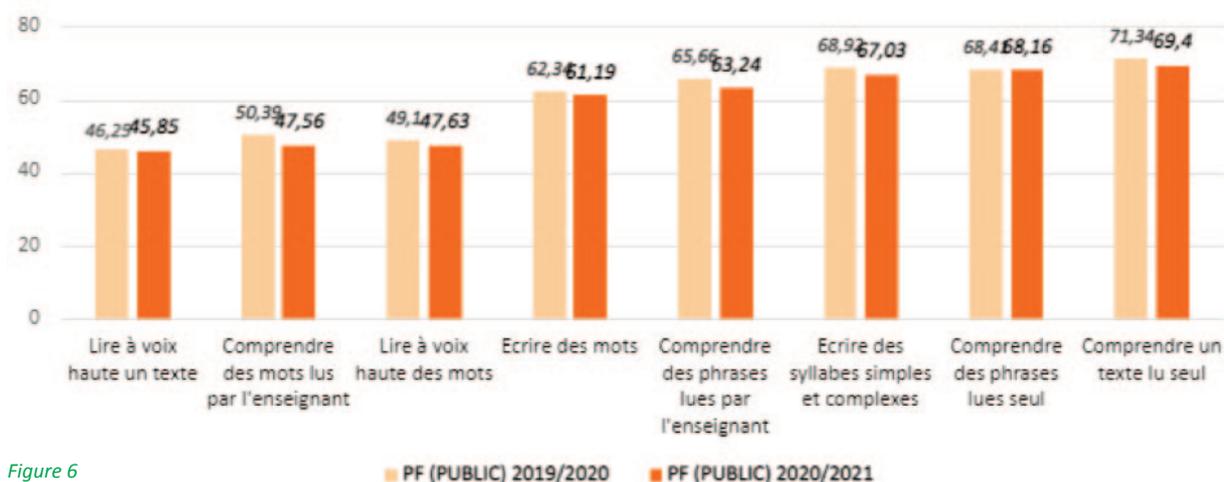


Figure 6

RÉSULTATS EN MATHÉMATIQUES DÉBUT CE1 - POLYNÉSIE (2019 et 2020)

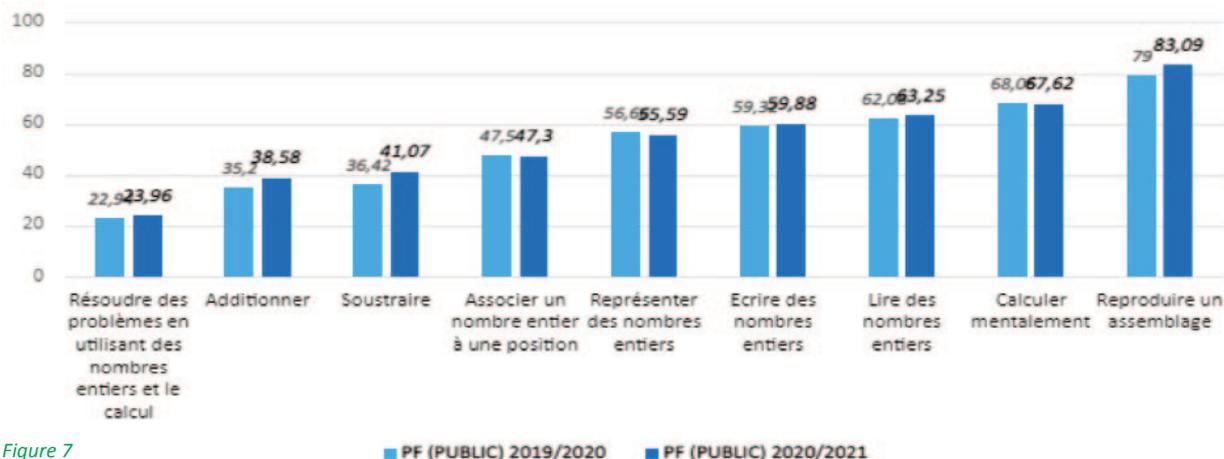


Figure 7

▪ Concernant les évaluations portant sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

> Malgré un contexte scolaire perturbé par la crise sanitaire, les données des deux années scolaires relatives aux élèves maîtrisant, en fin de CE2, les composantes du socle commun se maintiennent à plus de 72 %.

La donnée-cible pluriannuelle de l'indicateur 1-2 est fixée à un pourcentage ambitieux d'élèves maîtrisant les compétences de fin de cycle 2 : 80 %. Si cette valeur-cible n'est pas encore atteinte, il faut relever

que les résultats se situent au-dessus de 70 % depuis cinq ans : 71 % en 2016, 74,29 % en 2017, 74,51 % en 2018 et 75,04 % en 2019, 72,38 % en 2020 et 72,65 % en 2021.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.2	Pourcentage d'élèves maîtrisant en fin de CE2 les composantes du socle commun de fin de Cycle 2	72,38 %	72,65 %	+0,27
1.2.1	Les langages pour penser et communiquer	70,08 %	70,39 %	+0,31
	1.2.1.1 Langue française à l'oral et à l'écrit	64,69 %	65,95 %	+1,26
	1.2.1.2 Langues étrangères et régionales	66,26 %	61,88 %	-4,38
	1.2.1.3 Langues mathématiques, scientifiques et informatiques	67,05 %	65,38 %	+1,67
	1.2.1.4 - Langages des arts et du corps	82,32 %	88,39 %	+6,07
1.2.2	Les méthodes et outils pour apprendre	68,88 %	67,74 %	-1,14
1.2.3	La formation de la personne et du citoyen	81,24 %	84,30 %	+3,06
1.2.4	Les systèmes naturels et techniques	71,29 %	69,40 %	-1,89
1.2.5	Les représentations du monde et l'activité humaine	70,38 %	71,40 %	+1,02

Tableau 12

Il convient de souligner que la validation des compétences du socle commun est réalisée tout au long du cycle d'apprentissage, par les maîtres, à partir d'évaluations non standardisées.



> Les taux de maintien progressent légèrement.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.3	Taux de maintien (redoublement) du Cycle 2 et du Cycle 3 partiel (CM1, CM2)			
1.3.1	Taux de maintien (redoublement) en CP	0,29 %	0,42 %	+0,13
1.3.2	Taux de maintien (redoublement) en CE1	0,29 %	0,56 %	+0,27
1.3.3	Taux de maintien (redoublement) en CE2	1,28 %	1,68 %	+0,40
1.3.4	Taux de maintien (redoublement) en CM1	0,22 %	0,88 %	+0,66
1.3.5	Taux de maintien (redoublement) en CM2	0,33 %	0,50 %	+0,17
1.4	Pourcentage d'élèves entrant en 6^e avec au moins un an de retard	8,2 %	8,45 %	+0,25

Tableau 13

> Les taux de redoublement à l'école élémentaire en Polynésie française sont plus faibles que ceux de métropole. Même si la proportion d'élèves entrant en 6^e avec au moins un an de

retard a été divisée de plus de moitié depuis 2014, elle est supérieure à celle de métropole avec un écart d'environ 3 points⁸.

TABLEAU DE REDOUBLEMENT - PUBLIC (Rentrée 2020)

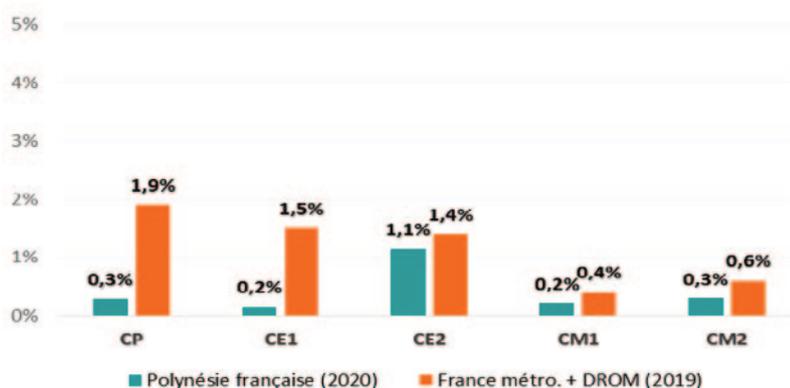


Figure 8

Source : SYSCA/RERS

PROPOSITION D'ÉLÈVES ENTRANT EN 6^e AVEC AU MOINS 1 AN DE RETARD - PUBLIC

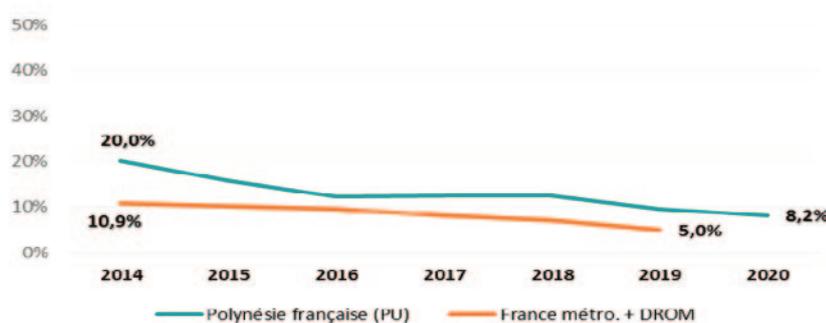


Figure 9

Source : SYSCA/RERS

⁸ Dialogue de gestion 2020-2020, Titre 1.3.1.1



1.2 OBJECTIF 2 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du CM2.

- Intensifier l'exposition aux langues polynésiennes de la maternelle au CM2

> Le niveau A1 du CECRL est visé à l'issue du Cycle 3 (CM1, CM2, 6^e). Le résultat obtenu (62 %) se situe donc aux deux tiers du parcours du Cycle 3, sachant que la cible attendue en fin de 6^e est de 75 %.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
2.1	Pourcentage d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne	71,70 %	62 %	-9,7

Tableau 14

L'enjeu majeur est de permettre aux élèves d'acquérir un statut de locuteur efficace (à l'oral comme à l'écrit) pour se faire comprendre ou pour communiquer avec autrui (famille, société, pairs, etc.) dans une variété de situations aussi proches que possible de celles de la vie réelle.

Trois éléments viennent compléter l'analyse des données :

1 **L'évaluation** n'est pas sommative (soit constituée d'épreuves imposées), mais confiée à chaque

enseignant dans le cadre d'une évaluation continue ;

2 **Le niveau A1** n'est plus global, mais s'apprécie pour chacun des champs langagiers. L'exigence est ainsi accrue : chaque champ doit démontrer des performances supérieures ou égales à 75 % étant entendu que les activités langagières ne peuvent venir en compensation l'une de l'autre ;

3 **L'indicateur** est calculé d'après un panel de données, remontées des circonscriptions.

LES SECTIONS BILINGUES FRANÇAIS-TAHITIEN À PARITÉ HORAIRE

Le ministère en charge de l'Éducation de Polynésie française a mis en place des sections bilingues français-tahitien à parité horaire depuis la rentrée scolaire 2019-2020 dans deux écoles primaires (une à Tahaa, Îles Sous-le-Vent et une autre à Moorea, Îles du Vent) et un centre des jeunes adolescents (situé à Tahiti, Îles du Vent).

Les bilans positifs réalisés et l'engouement constaté au niveau de la communauté éducative ont incité le ministère de l'Éducation à étendre ce dispositif d'enseignement bilingue français-langues polynésiennes à sept autres écoles et centres de la Polynésie française : Rurutu aux Australes, Taiohae à Nuku Hiva, Vaitahu à Tahuata et au Centre Scolaire Primaire (CSP) de Hakahau à Ua Pou aux Marquises, aux écoles de

Opoa et Puohine à Raiatea aux Îles Sous-le-Vent, et au CJA de Papenoo situé à Tahiti, dès la rentrée scolaire 2020-2021. On notera qu'en plus du tahitien, ce sont également la langue en usage à Rurutu, le marquisien du Nord et celui du Sud qui sont pris en compte. Ainsi, ce sont 734 élèves qui bénéficient d'un enseignement bilingue à parité horaire en 2020-2021.

Une étude réalisée par le Bureau de l'évaluation de la DGEE en 2021, à partir des résultats aux évaluations nationales à l'entrée en CP et en CE1 de 2019, 2020 et 2021, montre des résultats supérieurs, en français et en mathématiques, pour les élèves entrés dans le dispositif à parité horaire (groupe pilote) par rapport à ceux du groupe témoin (hors dispositif).



▪ **L'enseignement de l'anglais aux cycles 1 (SG) et 2**

L'enseignement de l'anglais aux cycles 1 (uniquement en SG) et 2 (CP, CE1 et CE2) est effectif. Cette action sert l'objectif d'acquisition des compétences langagières du niveau A1 au terme du Cycle 3 (CM1, CM2, 6^e).

> **Le niveau A1 du CECRL est visé à l'issue du Cycle 3 (CM1, CM2, 6^e). Le résultat obtenu (68 %) se situe donc aux deux tiers du parcours du Cycle 3, sachant que la cible attendue en fin de 6^e est de 75 %.**

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2019-2020		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
2.2	Pourcentage d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais	70,80 %	68 %	-2,8

Tableau 15

Les trois éléments exposés précédemment, qui complètent l'analyse des données du « Pourcentage d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de

maîtrise d'une langue polynésienne » (indicateur 2.1) concernent aussi l'indicateur 2.2.

1.3 OBJECTIF 3 - Apporter une réponse collective et un accompagnement personnalisé aux besoins individuels des élèves, notamment en milieux socioéconomiques défavorisés et géographiques éloignés.

▪ **Augmenter le taux de scolarisation des élèves en Section des Tout-Petits (STP) dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés.**

> **À la rentrée scolaire 2020, 25,85 % des enfants de moins de 3 ans (26,93 % à la rentrée 2019) sont scolarisés pour 10,80 % en métropole (11,40 % en métropole ; donnée 2018). Cette scolarisation précoce concerne même près d'un enfant sur deux en éducation prioritaire de Polynésie française, contre un enfant sur cinq en métropole.**

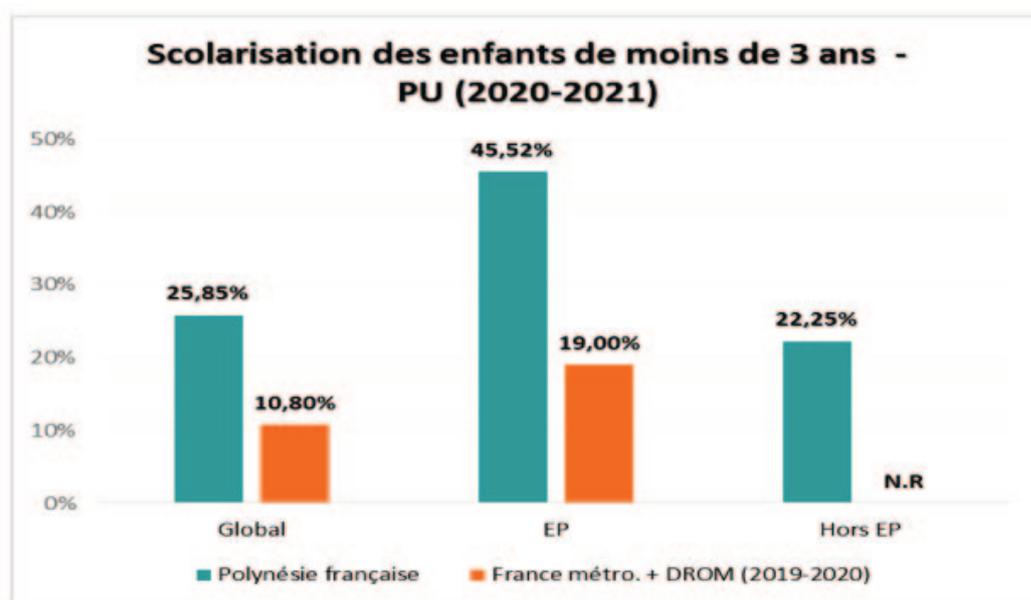


Figure 10

Source : DGEE - DECIBEL/RERS



> **Plus d'un élève sur deux de moins de trois ans de l'éducation prioritaire bénéficie d'une scolarisation précoce en 2021.**

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
3.1	Pourcentage d'élèves scolarisés en Section des tout-petits (STP) dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés			
3.1.1C	Éducation prioritaire (EP)	43,63 %	54,93 %	+11,3
3.1.2C	Faa'a	52,92 %	60,08 %	+7,16
3.1.3C	Papara	31,87 %	45,12 %	+13,25
3.1.4C	Tuamotu	30,70 %	50,86 %	+20,16
3.1.5C	Hors éducation prioritaire	26,93 %	27,71 %	+0,78
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves de moins de 3 ans scolarisés en STP, dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés, par rapport aux élèves scolarisés en Section des Petits (SP) dans les écoles de ces mêmes zones.			

Tableau 16

En 2019-2021 (données arrêtées en juin 2021), sur l'ensemble des écoles prioritaires, la scolarisation précoce progresse de plus de 11 points par rapport à 2019-2020. En effet, en 2020, le contexte sanitaire avait dissuadé les familles de scolariser leur enfant précocement. Au premier semestre 2021 notamment, la décrue de la Covid-19 et le déploiement de la campagne de vaccination offraient quelques perspectives favorables, créant un contexte rassurant pour les familles, favorisant les inscriptions.

La politique de scolarisation précoce tend à s'engager vers l'abaissement de l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans qui deviendra effective à la rentrée 2022 (Loi du Pays applicable au 01/08/2022). Dès lors, le calcul de l'indicateur 3.1 (« Pourcentage d'élèves scolarisés en Section des Tout-Petits (STP) dans les écoles des secteurs défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés ») ne sera pas poursuivi.

▪ **Renforcer les actions en faveur des élèves les plus fragiles**

La création de réseaux d'éducation prioritaire (REP+), avec l'accompagnement de l'État, sur Faa'a, Papara et l'archipel des Tuamotu, vise à ce qu'aucun élève ne soit abandonné par le système éducatif polynésien. Ces réseaux contribuent à la mise en œuvre d'actions intégrées aux parcours individualisés.

De plus, le dispositif de classes allégées en cours préparatoire dit « CP dédoublés » a été mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2017-2018 dans les écoles identifiées REP+. Ce dispositif favorise la mise en

place de CP entre 12 et 15 élèves, ou faute de salle disponible, de favoriser des CP avec deux professeurs des écoles, un titulaire de la classe et un en adjonction pour une co-intervention. À la rentrée 2018-2019, ce dispositif a été étendu aux classes de CE1 et poursuivi en 2019-2020. L'objectif avancé : 100 % d'élèves lecteurs à l'issue du Cycle 2, et 100 % de réussite dans les acquisitions des savoirs fondamentaux. Les paliers de progression de ce programme ambitieux sont évalués annuellement avec les mêmes protocoles qu'en métropole, en CP et en CE1.

DISPOSITIFS CP/CE1 DÉDOUBLÉS EN REP+

> **À la rentrée 2020, 93,75 % (86,49 % en 2019) de classes de « CP-CE1 dédoublés » REP+ en Polynésie française, concernent trois quarts des écoles REP+ (les deux tiers en 2019). Le Pays se place dans une dynamique d'allègement des effectifs en CP et CE1.**



2020 - 2021	Faa'a	Papara REP+	Tuamotu REP+	REP +	Hors REP+	Polynésie
CP dédoublé (sans co-intervention)	20	8	9	37	0	37
CE1 dédoublé (sans co-intervention)	19	7	10	36	0	36
CP dédoublé (avec co-intervention)	0	1	0	1	0	1
CE1 dédoublé (avec co-intervention)	0	1	0	1	0	1
Nombre total de classes concernées par le dispositif	39	17	19	75	0	75
Nombre d'écoles concernées par le dispositif	5	3	7	15	0	15
Nombre total de classes de CP/CE1	39	17	24	80	324	404
Nombre total d'écoles élémentaires et primaires avec des classes de CP/CE1	5	3	12	20	128	148

Tableau 17

Source : DGEE-POS/DECIBEL

% de classes concernées par le dispositif CP/CE1 dédoublés	
REP+	93,75 %
Hors REP+	0 %
PF	18,56 %

Tableau 18

% d'écoles concernées par le dispositif CP/CE1 dédoublés	
REP+	75 %
Hors REP+	0 %
PF	10,14 %

Tableau 19

Source : DGEE-POS/DECIBEL

RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (REP+)

Les résultats aux évaluations nationales à l'entrée au CP, mi-CP et en CE1 ont été présentés au titre 1.1, « Objectif 1, conduire tous les élèves à la maîtrise des

connaissances et compétences du socle commun », en regard des résultats scolaires de la Polynésie française.

LE CYCLE 3 À L'ÉCOLE

L'expérimentation « Cycle 3 à l'école » entreprise à la rentrée 2018 avait été mise en œuvre sur cinq sites-écoles répartis dans les archipels éloignés de la Polynésie française, dans un contexte d'insularité et d'isolement des familles. Ce dispositif permet aux élèves de CM2 de poursuivre leur scolarité en 6^e sur leur île de résidence, retardant ainsi la rupture psycho-affective familiale qui expose l'élève au risque

de la déscolarisation. Pour 2019-2020 et 2020-2021, l'expérimentation a été étendue à deux autres sites-écoles (Anaa et Arutua). Ainsi, sept sites participent à cette expérimentation : Fakarava, Arutua, Anaa, Rimatara, Tahuata, Vaipae et Omoa. Le dispositif concerne 73 élèves en 2019-2020 et 69 élèves en 2020-2021.

Un binôme constitué d'un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) et d'un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) poursuit le pilotage local et travaille en collaboration directe avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement des sites expérimentaux ainsi que leurs équipes pédagogiques respectives.

Par le biais d'actions communes inscrites dans le projet des établissements et des écoles concernés, les acteurs mettent en avant une continuité pédagogique et éducative effective entre l'école et le collège. Les missions effectuées par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) en présence de la ministre, du vice-recteur et celles des

binômes IEN / IA-IPR sur les sites expérimentaux rendent compte de la mise en place du dispositif et de l'engagement des acteurs de l'expérimentation : élèves, enseignants, parents, élus locaux et partenaires institutionnels. Par ailleurs, la motivation observée des élèves vient conforter les équipes qui œuvrent en faveur de leur réussite.

Dans le cadre de l'évaluation des acquis des élèves pendant et en fin de 6^e, les élèves inscrits dans le dispositif expérimental ont été soumis aux mêmes évaluations que ceux du collège de secteur. Les résultats permettent de constater que les élèves des sites expérimentaux acquièrent les compétences requises au même titre que les élèves inscrits au collège.

MOYENS

- Sept professeurs des écoles titulaires ont été redéployés à partir de postes à profil, pour prendre en main la classe de 6^e délocalisée à l'école primaire. Ils assurent 21 heures de cours hebdomadaires. En complément de leur service, des moyens supplémentaires assurent six heures de cours pour un emploi du temps conforme aux horaires officiels des programmes de 6^e. En lien avec les recommandations de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, cette organisation permet d'alléger le service des professeurs des écoles référents des classes de 6^e et de développer leurs connaissances didactiques et disciplinaires en vue de dispenser des enseignements de qualité.
- Un budget global de 15 millions XPF (126 000 euros) a été engagé en 2019-2020 et renouvelé pour 2020-2021 (stages des enseignants, déplacement

annuel des élèves dans le collège de secteur, suivi du dispositif). Il permet un accompagnement de proximité incontournable dans la mise en œuvre du dispositif.

- Une dotation en matériel numérique permettant l'accès aux ressources pédagogiques et didactiques en ligne (ou partagées) apporte des réponses quant aux besoins pédagogiques spécifiques et pallie l'isolement géographique. Toutefois, les difficultés liées à la connexion Internet, quasi inexistante sur les sites expérimentaux, persistent et rendent pour l'instant difficile un partage efficace des données ou un travail collaboratif entre les équipes concernées. L'installation récente de la fibre optique pour certains archipels permettra de surmonter ces obstacles techniques de manière progressive.

1.4 OBJECTIF 4 - Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

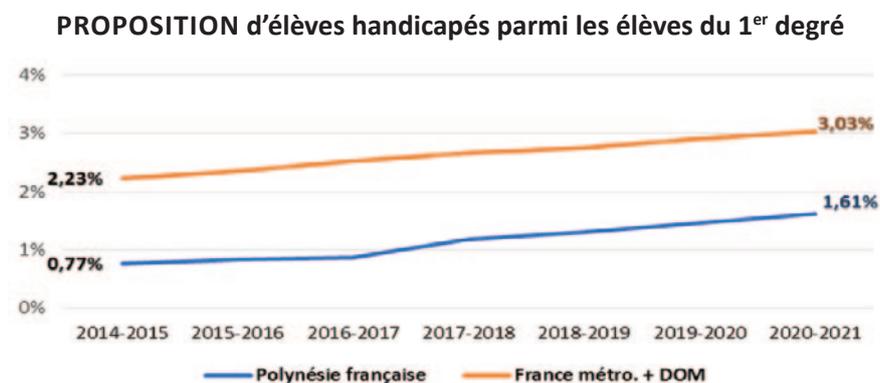


Figure 11

Source : ASH-DGEE

⁹ « La notion de "scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers" recouvre une population d'élèves ayant des besoins très diversifiés qui ne se limite pas aux seuls élèves handicapés physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs ou psychiques, mais comprend aussi les élèves qui présentent de grandes difficultés scolaires, des troubles spécifiques des apprentissages, des troubles envahissants du développement et des troubles du spectre autistique, des troubles des conduites et des comportements, des enfants et adolescents malades, des mineurs incarcérés ou des élèves intellectuellement précoces. Les réponses du système éducatif, elles-mêmes diverses et évolutives, mettent en avant la construction d'une École plus inclusive. » (Charte de l'éducation actualisée, 2017)



Dans le premier degré, le pourcentage d'élèves scolarisés en situation de handicap progresse régulièrement. Mais l'écart (en pourcentage) entre les élèves en situation de handicap scolarisés en Polynésie française (PF) et en métropole ne se réduit quasiment pas, malgré les efforts en matière de moyens consentis en Polynésie.

En effet, entre 2014 et 2020, l'écart se réduit très peu : il passe de -1,46 points (2,23 % - 0,77 %) à -1,42 points (3,03 % - 1,61 %) par rapport à la métropole.

Pourtant, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés augmente régulièrement d'une façon significative. Cette conservation du différentiel s'explique par la montée régulière de la prise en charge du handicap en métropole liée à une forte politique volontariste (prise en compte de la loi de 2005, mise en œuvre de l'école inclusive à tous les niveaux, ouvertures d'ULIS dans le second degré, application du « plan autisme »).

> **Au premier degré, le nombre d'élèves handicapés en milieu ordinaire connaît une progression continue depuis 2015.**

Nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire

Année	École	CJA	Collège	SEGPA	CETAD	MFR	LEGT	LP	Sous-total	UE	TOTAL
2015/2016	299	38	136	4	16	-	15	20	528	197	725
2016/2017	314	42	146	15	2	-	26	24	569	184	753
2017/2018	417	38	135	8	4	-	13	47	662	183	845
2018/2019	454	40	179	16	6	5	28	36	764	174	938
2019/2020	497	37	194	16	13	8	21	50	836	165	1001
2020/2021	533	29	191	19	16	4	27	54	873	181	1054

Tableau 20

> **La Polynésie française s'emploie à mettre en place des dispositifs contractuels (Projets Personnalisés de Réussite Éducative - PPRE ; Projet Personnalisé de Scolarisation - PPS ; Projet d'Accueil Individualisé - PAI ; Plan d'Accompagnement Personnalisé - PAP) pour assurer le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, et des structures inclusives comme les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).**

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
4.1	Pourcentage d'élèves en situation de handicap parmi les élèves des écoles du premier degré	1,71 %	1,80 %	+0,09
4.2	Taux de couverture des notifications d'affectation en ULIS-école	100 %	100 %	0
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves effectivement scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS-école), dans les écoles publiques, par rapport aux notifications formalisées par la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES).			
4.3*	Pourcentage d'élèves handicapés bénéficiant d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)	96,13 %	91 %	-5,1
4.4	Nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers, bénéficiant d'un dispositif contractuel : Plan d'accompagnement Personnalisé (PAP) ou Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	399	n.d	-

Tableau 21

n.d : Données non disponibles

Nombre d'ULIS en 2020-2021 en Polynésie française					
ULIS	ÉCOLE	COLLÈGE	ÉCOLE/COLLÈGE	LYCÉE	TOTAL
Public	14	7	5	2	28
Privé	2	2	0	2	6
Total	16	9	5	4	34

Tableau 22

> La deuxième année du plan triennal d'augmentation du nombre d'AVS (45 recrutements sur trois ans) vient renforcer l'aide humaine à la rentrée 2020 et permet de stabiliser l'indicateur (élèves accompagnés par ETP).

En effet, en 2020-2021, les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS ; 117 postes à temps plein contre 102 en 2019-2020 et 85 en 2018-2019) permettent d'accompagner 534 élèves handicapés de la maternelle au lycée (512 en 2019-2020 ; 441 en 2018-2019 ; 374 en 2017-2018). Les 67 AVS titulaires et 57 AVS recrutés en

contrat à durée déterminée interviennent au quotidien (pour un équivalent de 50 Emplois à Temps Plein-ETP). Toutefois, 38 élèves sont restés sans accompagnement en 2020-2021 (40 élèves en 2019-2020).

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
4.5	Pourcentage d'élèves handicapés scolarisés en milieu scolaire, bénéficiant d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire ou collectif (AVS)	61,24 %	61,17 %	-0,07
Item	L'indicateur mesure la part d'élèves handicapés, scolarisés en milieu scolaire, bénéficiant d'un accompagnement par un AVS parmi ceux pour lesquels un accompagnement a été notifié par la Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale (CTES) ou dans le cadre d'un dispositif contractuel.			

Tableau 23

* Valeur ajustée : public et privé

Encadrement des élèves handicapés bénéficiant d'une aide humaine (public + privé)

Année	Élèves handicapés scolarisés (1 ^{er} et 2 nd degrés hors UE)	dont élèves avec prescription d'aide humaine des MDPH	dont élèves bénéficiant de l'aide prescrite	ETP assurant l'aide humaine	Élèves accompagnés par ETP	Part des élèves accompagnés ¹⁰	Part des élèves accompagnés France métro. + DOM
2014 / 2015	478	332	329	85	3,87	68,83 %	42,0 %
2015 / 2016	516	330	327	85	3,85	63,37 %	43,8 %
2016/2017	569	352	348	85	4,09	61,16 %	45,8 %
2017/2018	662	385	374	85	4,40	56,50 %	47,3 %
2018/2019	764	517	441	85	5,19	57,95 %	49,1 %
2019/2020	836	552	512	102	5,02	61,24 %	51,5 %
2020/2021	873	572	534	117	4,56	61,17 %	55,7 %

Tableau 24

Source : CTES/RERS

¹⁰ Pour lire les colonnes « part des élèves accompagnés », on doit aussi prendre en compte le niveau de handicap qui n'est pas à comparer strictement avec la métropole. En effet, la reconnaissance dans le champ du handicap en Polynésie française (PF) est plus exigeante et plus restrictive qu'en métropole compte tenu d'éléments contextuels divers (reconnaissance relativement récente du champ du handicap en PF, manque de certaines structures, nombre limité de places, capacité de diagnostic limité, reconnaissance tardive parfois du handicap, manque de rééducateurs, guide barème spécifique à la PF datant de juillet 1996, etc.). Ainsi, les deux dernières colonnes doivent être analysées avec ces informations qui indiquent un taux d'aide humaine beaucoup plus important en Pf qu'en métropole, alors même que la reconnaissance du handicap est plus restrictive.



Entre 2014 et 2018, le nombre d'élèves qui bénéficient d'une aide humaine (+34 %) n'a pas augmenté à la hauteur du nombre des élèves relevant d'une prescription (+55 %) dans la mesure où le nombre d'emplois à temps plein assurant l'aide humaine n'avait pas évolué (85 AVS). Un plan triennal de recrutement de 45 postes financé par le budget de la Polynésie française a été mis en place : création de 17 postes en 2019-2020, de quinze postes en 2020-2021, de treize postes en 2021-2022. Grâce à cela, la part des élèves accompagnés évolue de plus de trois points depuis 2018 pour s'établir à plus de 61 % (alors que le nombre d'élèves

augmente aussi). Par ailleurs, une meilleure efficacité de l'aide humaine est recherchée en affectant plus largement les AVS sur des suivis collectifs ou mutualisés. Cependant, l'accompagnement reste bien en deçà du nombre d'heures d'AVS notifiées par la CTES. Et même si le pourcentage d'élèves accompagnés par une aide humaine en PF (61,17 % en 2021) est supérieur à celui de la métropole (55,7 %), il n'est pas encore suffisant compte tenu du manque de dispositifs de proximité assurant l'accompagnement à l'extérieur de l'école (rééducateurs paramédicaux, suivi pédopsychiatrique).

▪ **Développer un contexte de scolarisation favorable en améliorant les ressources matérielles disponibles**

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
4.6	Nombre d'élèves présentant un handicap sensoriel ou ayant des troubles spécifiques des apprentissages qui bénéficient de l'attribution conventionnée d'un matériel pédagogique spécifique	30	29	-1

Tableau 25

En 2020-2021, 29 élèves (30 en 2019-2020, 32 en 2018-2019, 23 en 2017-2018), bénéficient d'un prêt de matériel individuel (ordinateur portable, système

FM, tablette, etc.)¹¹. Globalement, le nombre d'élèves qui bénéficie d'un prêt de matériel reste stable sur les deux ans.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
4.7	Nombre d'établissements (école, centre) accessibles aux élèves handicapés	76	n.d	-
4.7.1	<i>Nombre d'écoles accessibles</i>	70	n.d	-
4.7.2	<i>Nombre de centres accessibles</i>	6	n.d	-

Tableau 26

n.d : Non disponible

▪ **Prendre en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers en mobilisant des ressources humaines dédiées**

En ce qui concerne les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés dans l'enseignement public¹², 218 personnels spécialisés exercent auprès des élèves à besoins

éducatifs particuliers. Près des deux tiers relèvent du Corps de l'État créé pour la Polynésie française.

Option	A	B	C	D	E	F	G	Psychologues	Total	
Total	8	2	4	42	63	52	17	30	218	
CEPF	Effectifs	6	1	3	17	51	40	5	12	134
	%	75	50	75	40,5	81	76,9	29,4	40	61,2
MAD	Effectifs	2	1	1	25	12	12	12	18	83
	%	25	50	25	59,5	19	23,1	70,6	60	38,2

Tableau 27

¹¹ Données issues du Dialogue de gestion 2020-2021 pour 2019-2020 et Dialogue de gestion 2021-2022 pour 2020-2021.

¹² Option A : Enseignant spécialisé chargé d'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds et malentendants. - Option B : Enseignant spécialisé chargé d'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants. - Option C : Enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant. - Option D : Enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives. - Option E : Enseignant spécialisé chargé des aides spécialisées à dominante pédagogique. - Option F : Enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté. - Option G : Enseignant spécialisé chargé des aides spécialisées à dominante rééducative

1.5 OBJECTIF 5 - Optimiser les moyens alloués.

▪ Optimiser les moyens humains notamment en milieux socialement défavorisés et dans les archipels éloignés

Sur le nombre d'emplois, voir aussi le « Titre 3.5, Objectif 5, Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines ».

P140	DOTATION AU 01/01/2020	DOTATION AU 01/01/2021	ÉCART EN EMLPOI TEMPS PLEIN
TOTAL ENSEIGNANTS 1^{ER} DEGRÉ	1741,5	1744	2,5
TOTAL ACCOMPAGNEMENT (PSYEN)	30	30	0
TOTAL ENCADREMENT	12	12	0
TOTAL STAGIAIRES	15	10	-5
TOTAL PROGRAMME 140	1798,5	1796	-2,5

Tableau 28

Source : BOS - Dialogue de gestion 2021-2022

Le plafond d'emplois est en retrait de deux emplois et demi, et ce malgré la baisse des effectifs.

> Évolution du nombre de postes : entre rationalisation des moyens et soutien de la dynamique des dispositifs pour une école du socle innovante.

L'analyse fine des besoins en carte scolaire a permis, par un redéploiement des moyens, de poursuivre un certain nombre de dispositifs pour accompagner la politique menée en faveur de l'école du socle ou maintenir des expérimentations pédagogiques et organisationnelles innovantes.

Les actions engagées se déclinent autour de plusieurs axes :

- La formation continue des enseignants ;
- Le développement de l'expérimentation « Cycle 3 à l'école » ;
- La professionnalisation de certains postes relevant de l'enseignement spécialisé ;
- Le développement de l'enseignement en co-intervention, notamment en « CP/CE1 dédoublés » ;
- Le développement progressif de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, dans une dynamique d'abaissement de l'âge de l'instruction ;

- L'enseignement bilingue français-tahitien.

La Polynésie française fait le choix de la formation continue de proximité pour faire évoluer les pratiques des personnels enseignants, ce qui implique de décharger les titulaires d'une classe d'un certain nombre d'heures, en fonction des besoins exprimés et/ou repérés préalablement, et si nécessaire, de construire un accompagnement pédagogique spécifique, en équipe. Cette démarche participe à repérer, à anticiper les difficultés professionnelles et le mal-être être des enseignants qu'ils soient de nature pédagogique ou médical, pour leur apporter un accompagnement adéquat.

Cet axe de formation continue se traduit par un renforcement important de la brigade de formation continue (BFC). Ainsi, la brigade, qui était constituée



de quinze postes en 2018, l'est désormais de 33 postes en 2019 et 2020. Elle comprend une brigade spécifique pour l'archipel éloigné des Tuamotu-Gambier (cinq postes) et une brigade de formation continue pour le remplacement des enseignants spécialisés du 1^{er} et du 2nd degré (dix postes)¹³.

Cette brigade est distincte de la brigade de remplacement de longue durée composée de 30 agents de l'État.

La réflexion engagée en matière d'emploi correspond aux dispositifs voulus par la politique éducative. Pour l'enseignement spécialisé, l'accent est ainsi mis sur deux axes :

- La formation CAPPEI, pour anticiper l'ouverture de postes destinés au handicap et favoriser ainsi, le renforcement de l'insertion de l'élève dans une scolarité ordinaire ;

- La reconnaissance d'une professionnalisation qui a été visée par l'ouverture d'un poste de coordonnateur à la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES) en 2019, et un poste de coordinateur AVS en 2020.

Outre les adjoints REP+ titulaires, un redéploiement des moyens a été opéré avec 77 emplois en faveur du dispositif CP-CE1 dédoublés en REP+ en 2019-2020, maintenus en 2020-2021¹⁴.

Illustration d'une politique d'allocation progressive des moyens en fonction de la difficulté sociale et de l'éloignement géographique, le pourcentage de moyens humains supplémentaires, tous dispositifs confondus, mis à disposition dans les milieux socio-géographiques défavorisés se situe entre 19 et 41 %.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
5.1	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés.			
5.1.1	<i>Faa'a</i>	30 %	41 %	+11
5.1.2	<i>Papara</i>	19 %	29 %	+10
5.1.3	<i>Tuamotu</i>	25 %	28 %	+13
5.1.4	<i>Hors éducation prioritaire</i>	8 %	1 %	-7

Tableau 29

• Optimiser les moyens humains par le suivi des carrières

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
5.2	Pourcentage de retard dans les inspections ou les entretiens du dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » des personnels du premier degré	5 %	0 %	-5

Tableau 30

▪ Nombre de rendez-vous de carrière :

- **Pour le premier degré public**, 152 enseignants ont fait l'objet d'un Rendez-vous de Carrière (RDVC)¹⁵ au dans le cadre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) : 42- 1^{er} RDVC, 47- 2nd RDVC, 63- 3^e RDVC.
- **Pour le premier degré privé**, 56 enseignants ont fait l'objet d'un rendez-vous de carrière au titre du PPCR¹⁶ : 63- 1^{er} RDVC, 50- 2nd RDVC, 58- 3^e RDVC¹⁷.

- Le confinement de l'année scolaire 2019-2020 n'avait pas permis d'atteindre le nombre des rendez-vous de carrière envisagé. Mais ces rendez-vous ont été effectués en 2020-2021 : les retards ont ainsi été résorbés.

¹³ Tableau de bord, gestion des emplois, BOS 2021

¹⁴ Dialogues de gestion 2019-2020 et 2020-2021, Titre 2.2.3

¹⁵ Données DAPE, arrêtées en novembre 2020

¹⁶ Dialogue de gestion 2020-2021, Rapport IEN

¹⁷ Source : RH, DGEE-15/09/2021





2 L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ

Fiche

- Poursuite de la baisse des effectifs du 2nd degré public



- Moyens humains légèrement diminués entre 2019-2020 et 2020-2021



- Les CJA accueillent 442 élèves en moyenne sur les deux années scolaires. L'effectif de CJA est constitué à plus de 80 % par des élèves de Cycle 4.

1

Conduire les jeunes aux niveaux de compétences attendus en fin de cycles 3 et 4, et à l'obtention des diplômes correspondants

- En fin de Cycle 4, soit en classe de 3^e, plus de 90 % des élèves maîtrisent les compétences du socle commun.
- La maîtrise du niveau A2 pour les élèves de 3^e en langues polynésiennes (option Enseignement facultatif - Langue et culture régionale) : au DNB 2021, plus des deux tiers des élèves de 3^e ont atteint le niveau A2.
- La maîtrise du niveau A2 pour les élèves de 3^e en anglais : au DNB 2021, plus de la moitié des élèves de 3^e

ont atteint le niveau A2 de maîtrise des langues étrangères parmi lesquelles figure l'anglais.

- **Les résultats au DNB** : en 2020, près de 85 % des élèves qui se sont présentés à l'examen ont été lauréats en bénéficiant de conditions aménagées pour la passation des épreuves en raison de la crise sanitaire Covid-19. Cette donnée se situe à 74 % en 2021 aux alentours des taux obtenus depuis 2017.

2

Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion

- Le taux de redoublement en 6^e (public et privé), dernière année du cycle de consolidation et celui de 3^e, dernière année du cycle des approfondissements, se situent autour de 1 %.
- Et, la proportion d'élèves de 3^e avec au moins un an de retard se maintient autour de 11,7 % entre 2019-2020 et 2020-2021.

- L'analyse des flux après la 3^e témoigne de spécificités locales avec un accès renforcé vers les filières du baccalauréat professionnel (31 %, soit 10 points environ au-dessus de la métropole) ; et 9,3 % en CAP, CPAP, CPMA (environ 5 points au-dessus du niveau national).

- L'orientation en CAP participe à la lutte contre le décrochage scolaire : accès à la qualification, notam-



ment par les formations offertes dans les archipels éloignés (CPAP dans les CETAD et CPMA).

- Le pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu le baccalauréat se situe historiquement autour de 57 % (56,71 % en 2019, 56,81 % en 2018). Il se situe autour de 65 % entre 2020 et 2021 (66,33 % en 2020 et 64,67 % en 2021).

• Parmi les néo-bacheliers technologiques, un jeune sur trois poursuit ses études en STS ou en IUT.

• Parmi les néo-bacheliers professionnels, un jeune sur quatre poursuit ses études en STS.

• La part des bacheliers professionnels en STS portée à près de 40 %.

3

Optimiser les moyens alloués

- Les taux d'encadrement au collège sont stables sur les deux années scolaires.

Budget du 2nd degré (Hors rémunérations)

Fonctionnement
1,5 milliard XPF



Investissement
2,7 milliards XPF



4,2 milliards XPF

dont 1,4 milliard XPF pour la pédagogie.





ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

> En Polynésie française, la population scolaire du 2nd degré public diminue de 128 élèves entre les rentrées 2019 et 2020, alors qu'elle était stable entre les rentrées 2018 et 2019. Cette baisse des effectifs concerne principalement les CETAD (-80

élèves) et les lycées d'enseignement général et technologique (-178 élèves). Dans le privé, les effectifs du 2nd degré et du post-bac se maintiennent sur les deux rentrées 2019-2020 (-5 élèves) et 2020-2021 (-14 élèves).

PUBLIC		Effectifs élèves par niveau				Variation absolue d'une année sur l'autre			
		2017-2018 R2017	2018-2019 R2018	2019-2020 R2019	2020-2021 R2020	R2018- R2019	R2018- R2019	R2019- R2020	
Formations	COLLEGES	6ème	3 222	3 140	3 310	3 266	-82	+170	-44
		5ème	3 159	3 160	3 119	3 219	+1	-41	+100
		4ème Générale	3 048	3 084	3 060	2 992	+36	-24	-68
		3ème Générale	2 605	2 635	2 563	2 543	+30	-72	-20
		3ème PREPA PRO	438	404	473	459	-34	+69	-14
		ULIS / UPI	26				-26	0	0
		SOUS-TOTAL	12 498	12 423	12 525	12 479	-75	+102	-46
		SEGPA	373	409	413	450	+36	+4	+37
	TOTAL COLLEGE	12 871	12 832	12 938	12 929	-39	+106	-9	
	CETAD	CPAP2 1ère année	169	126	114	80	-43	-12	-34
		CPAP2 2nde année	25	122	112	92	+97	-10	-20
		CPAP	194	248	226	172	+54	-22	-54
		Divers CETAD	182	9	17	11	-173	+8	-6
		TOTAL CETAD	376	257	243	183	-119	-14	-60
	LYCEES PROFESSIONNELS	CAP en 1 an	15	16	9	8	+1	-7	-1
		CAP2 1ère année	489	492	457	465	+3	-35	+8
		CAP2 2nde année	412	405	408	416	-7	+3	+8
		CAP	916	913	874	889	-3	-39	+15
		2NDEPRO	1 027	1 060	1 007	1 047	+33	-53	+40
1EREPRO		1 058	1 043	1 081	1 072	-15	+38	-9	
TERPRO		981	935	934	994	-46	-1	+60	
BACPRO		3 066	3 038	3 022	3 113	-28	-16	+91	
MC / FC		39	47	60	35	+8	+13	-25	
ULIS / UPI		8	5	2	4	-3	-3	+2	
TOTAL LP	4 029	4 003	3 958	4 041	-26	-45	+83		
LYCEES	Seconde	1 619	1 440	1 466	1 498	-179	+26	+32	
	Première	1 426	1 502	1 352	1 378	+76	-150	+26	
	Terminale	1 510	1 486	1 536	1 300	-24	+50	-236	
	TOTAL	4 555	4 428	4 354	4 176	-127	-74	-178	
POST-BAC	STS	Mise à niveau BTS	26	21	23	18	-5	+2	-5
		BTS 1ère année	506	530	525	532	+24	-5	+7
		BTS 2ème année	399	429	444	449	+30	+15	+5
	STS	931	980	992	999	+49	+12	+7	
	CPGE	CPGE 1ère année	62	69	81	77	+7	+12	-4
		CPGE 2ème année	41	40	54	63	-1	+14	+9
	CPGE	103	109	135	140	+6	+26	+5	
Divers post Bac	67	79	51	75	+12	-28	+24		
TOTAL POST-BAC	1 101	1 168	1 178	1 214	+67	+10	+36		
MLDS	93	120	113	132	+27	-7	+19		
TOTAL second degré et post bac (PU hors MLDS)		22 932	22 688	22 671	22 543	-244	-17	-128	
Centres pour jeunes adolescents (CJA)		573	485	470	425	-88	-15	-45	
TOTAL 2nd degré (PU) avec CJA		23 505	23 173	23 141	22 968	-332	-32	-173	

Tableau 1

PRIVÉ		Effectifs élèves par niveau				Variation absolue d'une année sur l'autre			
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	R2017-R2018	R2018-R2019	R2019-R2020	
		R2017	R2018	R2019	R2020				
Formations	COLLEGES	6ème	1 252	1 182	1 233	1 220	-70	+51	-13
		5ème	1 120	1 193	1 165	1 231	+73	-28	+66
		4ème Générale	1 221	1 121	1 145	1 160	-100	+24	+15
		3ème Générale	1 081	1 128	1 058	1 101	+47	-70	+43
		3ème PREPA PRO	64	59	41	44	-5	-18	+3
		ULIS					0	0	0
		SOUS-TOTAL	4 738	4 683	4 642	4 756	-55	-41	+114
		SEGPA					0	0	0
		TOTAL COLLEGE	4 738	4 683	4 642	4 756	-55	-41	+114
		CETAD	CPAP2 1ère année	54	30	27	10	-24	-3
	CPAP2 2nde année		20	33	19	24	+13	-14	+5
	CPAP		74	63	46	34	-11	-17	-12
	Divers CETAD		112	19	9	15	-93	-10	+6
	TOTAL CETAD		186	82	55	49	-104	0	-6
	LYCEES PROFESSIONNELS	CAP en 1 an					0	0	0
		CAP2 1ère année	94	61	53	31	-33	-8	-22
		CAP2 2nde année	65	65	53	35	0	-12	-18
		CAP	159	126	106	66	-33	-20	-40
		2NDEPRO	393	457	437	380	+64	-20	-57
		1EREPRO	324	360	438	391	+36	+78	-47
		TERPRO	319	282	321	377	-37	+39	+56
		BACPRO	1 036	1 099	1 196	1 148	+63	+97	-48
		MC / FC	46	53	40	26	+7	-13	-14
		ULIS					0	0	0
	Divers LP	0	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL LP	1 241	1 278	1 342	1 240	+37	+64	-102	
	LYCEES	Seconde	761	788	764	735	+27	-24	-29
		Première	646	684	656	649	+38	-28	-7
		Terminale	640	616	661	642	-24	+45	-19
		TOTAL	2 047	2 088	2 081	2 026	+41	-7	-55
POST-BAC	STS	Mise à niveau BTS					0	0	0
		BTS 1ère année	103	130	120	168	+27	-10	+48
		BTS 2ème année	115	90	106	93	-25	+16	-13
		STS	218	220	226	261	+2	+6	+35
	CPGE	CPGE 1ère année					0	0	0
		CPGE 2ème année					0	0	0
		CPGE	0	0	0	0	0	0	0
	Div PB	Divers post Bac					0	0	0
		TOTAL POST-BAC	218	220	226	261	+2	+6	+35
	TOTAL second degré et post bac (PR)		8 430	8 351	8 346	8 332	-79	-5	-14

Tableau 2



STRUCTURE DU RÉSEAU SCOLAIRE

> Le second degré privé scolarise presque 27 % des élèves. Comparativement à la France métropolitaine, la part de l'enseignement privé est plus importante que ce soit par rapport aux effectifs du

1^{er} degré ou du 2nd degré de Polynésie française (+3 points au 1^{er} degré, +5,5 points au 2nd degré).

Les établissements scolaires 2020-2021

	Public	Privé	Total
Second degré	46	15	61
Collèges	25	9	34
GOD	3		3
CETAD	8		8
Lycées professionnels	3	4	7
LEGT ou polyvalents	7	2	9

Tableau 3

Les établissements scolaires : part de l'enseignement Privé

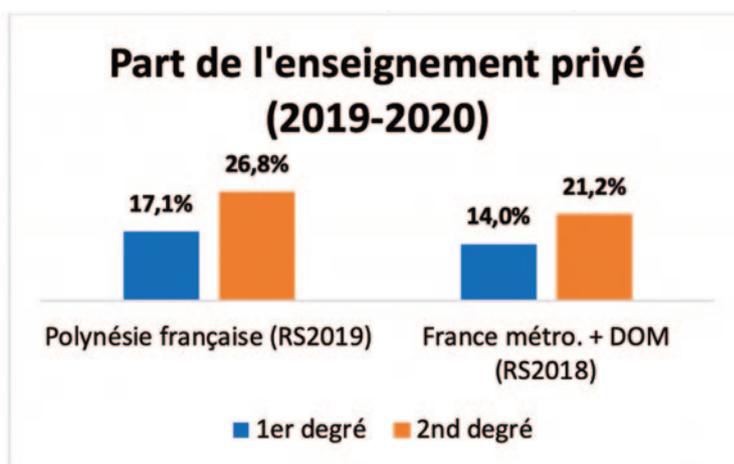


Figure 1

Source : DGEE BEA/RRSL

Le réseau privé sous contrat d'association (catholique le plus conséquent, protestant et adventiste) est bien implanté dans le paysage éducatif et fait partie intégrante de l'histoire polynésienne.

Les établissements scolaires 2020-2021 : répartition par archipel

	IDV (SOCIÉTÉ)			ISLV (SOCIÉTÉ)			TUAMOTU-GAMBIER			MARQUISES			AUSTRALES		
	PUBLIC	PRIVE	Total	PUBLIC	PRIVE	Total	PUBLIC	PRIVE	Total	PUBLIC	PRIVE	Total	PUBLIC	PRIVE	Total
Second degré	23	10	33	8	2	10	6	2	8	5	1	6	4	0	4
Collèges	14	6	20	3	1	4	3	1	4	3	1	4	2		2
GOD			0	1		1	1		1			0	1		1
CETAD	2		2	1		1	2		2	2		2	1		1
Lycées professionnels	2	2	4	1	1	2		1	1			0			0
LEGT ou polyvalents	5	2	7	2		2			0			0			0

Tableau 4



> Le caractère archipélagique de la Polynésie française explique le nombre important de collèges aux effectifs inférieurs à 299 élèves (36 % contre 15 % en métropole), générant une surconsommation de

moyens, tandis que la concentration de la population sur Tahiti génère 12 % d'établissements à plus de 900 élèves (contre 2,1 % en métropole), facteur d'impact sur le climat scolaire.

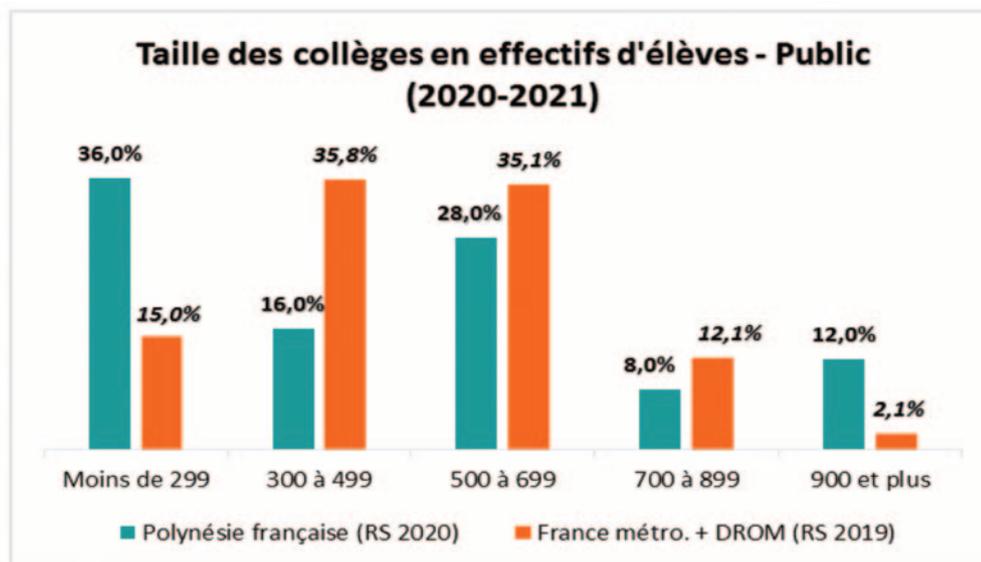


Figure 2

Source : SYSCA/RERS

> Les lycées d'enseignement général et technologique publics accueillent majoritairement un grand

nombre d'élèves (71,5 % d'entre eux ont plus de 900 élèves contre 62,0 % en métropole).

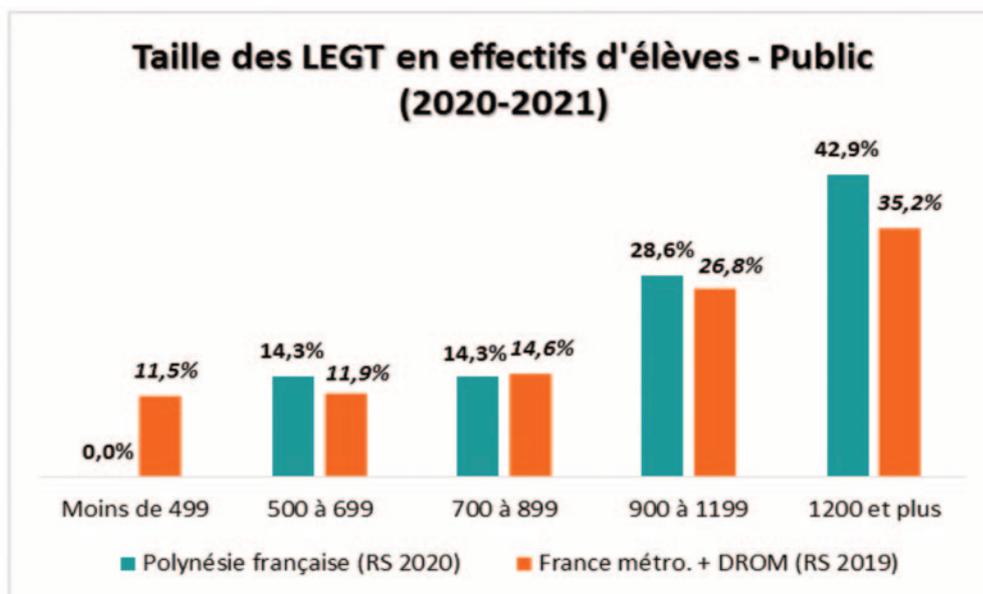


Figure 3

Source : SYSCA/RERS



> Près d'un tiers des lycées professionnels publics accueillent un grand nombre d'élèves (33,3 % d'entre eux ont plus de 700 élèves contre 6,6 % en métropole).

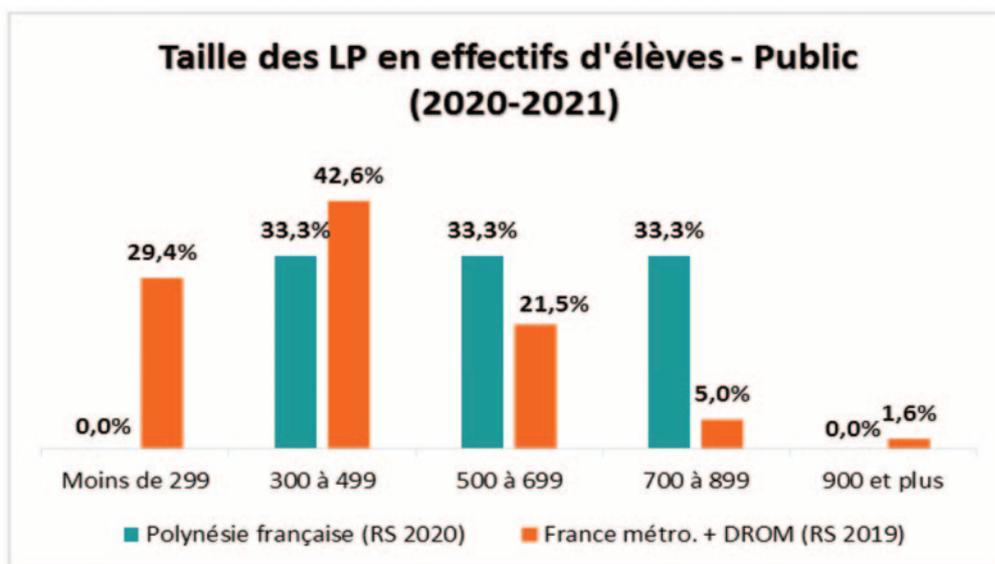


Figure 4

Source : SYSCA/RERS

HÉBERGEMENT DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU SECOND DEGRÉ

> La demi-pension concerne près de 90 % des collégiens et plus des deux tiers des lycéens du public, données de plus de 10 points supérieures à celles de la métropole.

> Et, la Polynésie française se distingue aussi de la métropole en ce qui concerne les élèves

internes : 5,7 % des collégiens / 16,7 % des lycéens polynésiens sont internes contre 0,6 % / 8,0 % des élèves de France métropolitaine (2019).

> Dix-neuf internats accueillent des élèves de collège et de lycée (Voir Annexe 1- Les internats de Polynésie française).

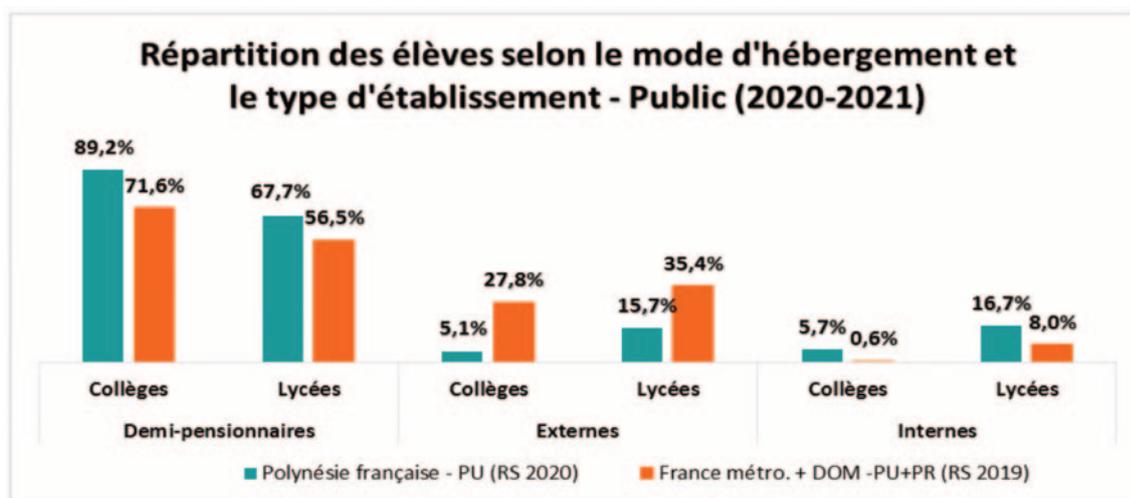


Figure 5

Source : SYSCA/RERS



La politique du ministère de l'éducation de Polynésie française vise à développer la dimension éducative des internats en donnant des conditions propices au travail des élèves pour favoriser leur scolarisation et ainsi, éviter le décrochage scolaire. La construction des internats de la réussite pour tous en cofinance-

ment avec l'État s'inscrit dans cette politique (l'internat du lycée professionnel de Faa'a, par exemple, inauguré en novembre 2021 ; projet d'un nouvel internat au lycée Diadème à l'horizon de la rentrée 2025).

2.1. OBJECTIF 1 - Conduire les jeunes aux niveaux de compétences attendus en fin de cycles 3 et 4, et à l'obtention de diplômes

▪ **Conduire tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture exigible aux termes du Cycle 3 (fin de 6^e) et du Cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e)**

> **En fin de Cycle 4, soit en classe de 3^e, le pourcentage d'élèves maîtrisant les compétences du socle commun reste stable entre 2020 (93 %) et 2021 (92 %).**

> **Les résultats au DNB : aux sessions de juin 2020 et 2021, les taux de réussite au DNB sont de 84,54 %, et 70,31 %, soit -14 points. Cette dimi-**

nution significative de plus de dix points du taux de réussite au DNB entre 2020 et 2021 est liée au changement des modalités de passation, contraint par le contexte de crise sanitaire Covid-19. En effet, les notes de contrôle continu avaient avantageusement remplacé les épreuves sommatives en 2020.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.1	Pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle en fin de Cycle 3 (6^e) et en fin de Cycle 4 (3^e)			
1.1.1	<i>Pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle en fin de Cycle 3 (6^e)</i>	<i>Non disponible</i>	<i>Non disponible</i>	-
1.1.2	<i>Pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle en fin de Cycle 4 (3^e)</i>	92,97 %	91,84 %	-1,13
Item	L'indicateur cible les élèves scolarisés au collège, quelle que soit leur classe d'âge, qu'ils soient redoublants ou non, qui maîtrisent les composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de Cycle 3 (6 ^e) et de Cycle 4 (3 ^e).			
1.2	Taux de réussite au Diplôme national du brevet (DNB) - élèves du PUBLIC			
1.2.1	<i>Pourcentage d'élèves du public qui obtiennent le DNB par rapport au nombre total d'élèves qui se sont présentés au DNB</i>	84,54 %	70,31 %	-14,23
1.2.1C	<i>Taux de réussite en REP+ au DNB</i>	75,21 %	58,72 %	-16,49
1.2.2	<i>Pourcentage d'élèves qui obtiennent le DNB par rapport au nombre total d'élèves qui sont entrés en 6^e, quatre ans auparavant</i>	84,91 %	68,09 %	-16,82
1.2.2c	<i>Pourcentage d'élèves en REP+ qui obtiennent le DNB par rapport au nombre total d'élèves qui sont entrés en 6^e, 4 ans auparavant</i>	75,28 %	54,23 %	-21,05
Item	L'indicateur mesure la part d'élèves qui obtiennent le DNB, d'une part, parmi ceux qui se sont présentés et d'autre part, parmi ceux qui sont entrés en 6e, quatre ans auparavant. Il se subdivise encore pour distinguer les données des REP+ de celles de la Polynésie française. *PUBLIC hors PRIVÉ			

Tableau 5



> Onze collèges (sur les 22 établissements hors éducation prioritaire que compte la Polynésie française) présentent des taux d'élèves boursiers

et de PCS défavorisées, égaux ou supérieurs à ceux de l'éducation prioritaire, soit entre 60 et 90 %.

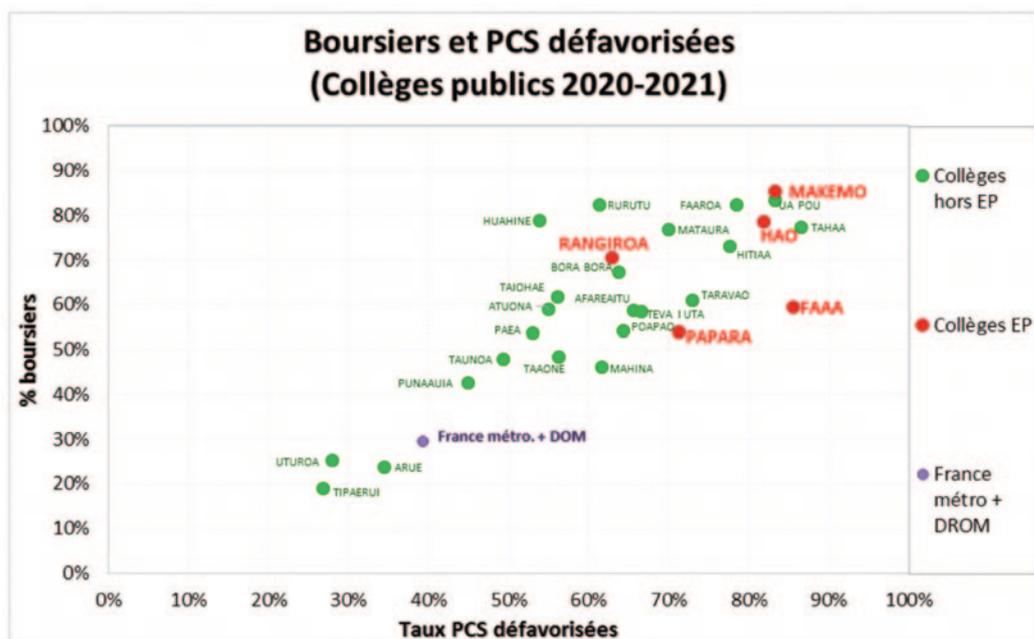


Figure 6

Source : DGEE/SYSCA

Il s'agit des collèges d' Afareaitu, Hitiaa, Paopao, Taravao, Teva i Uta (Îles du Vent) ; Bora-Bora, Faaroa,

Tahaa (Îles Sous-le-Vent), Mataura, Rurutu (Australes) ; Ua Pou (Marquises).

> Lors de la session 2021, les moyennes des notes à l'écrit au DNB des cinq établissements REP+ se situent dans une fourchette de 4,91 à 6,77 sur 20 et neuf autres collèges hors REP+ obtiennent ces mêmes résultats. La note moyenne aux écrits du DNB, en Polynésie française, s'établit à 7,49 sur 20. Ces résultats sont comparables à ceux de 2019, les moyennes à l'écrit des cinq établissements REP+ se situant dans une fourchette de 5,9 à 7,7 sur 20 ; onze autres collèges hors REP+ avaient obtenu les mêmes résultats.

> Pourtant, à la session de 2020, les moyennes des notes au DNB des cinq établissements REP+ se situaient dans une fourchette de 11,6 à 12,8 sur 20, et neuf autres collèges hors REP+ obtenaient les mêmes résultats, et ce, en raison d'un protocole d'examen particulier dans un contexte de crise sanitaire Covid-19. Ainsi, le protocole d'évaluation en contrôle continu du DNB 2020 a été favorable, en rehaussant la fourchette de notes au-dessus de la moyenne.

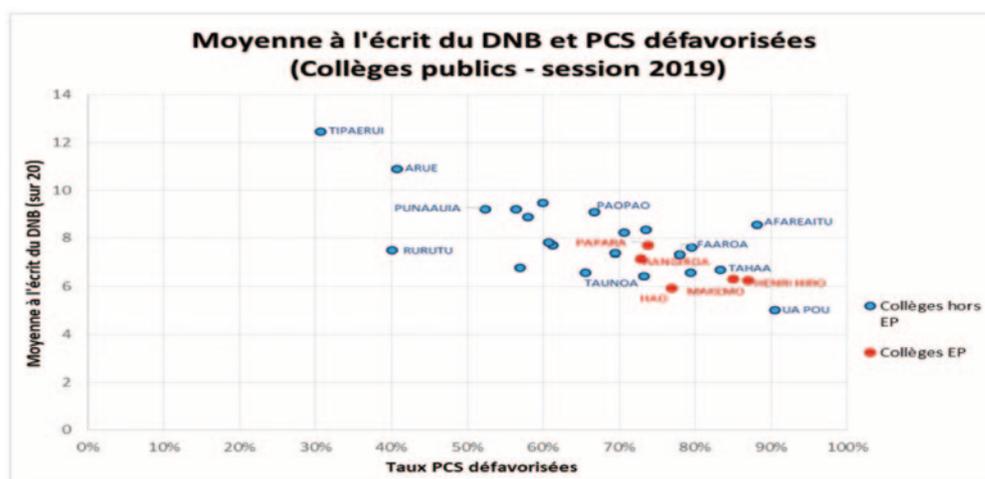


Figure 7

Source : DGEE/BEA

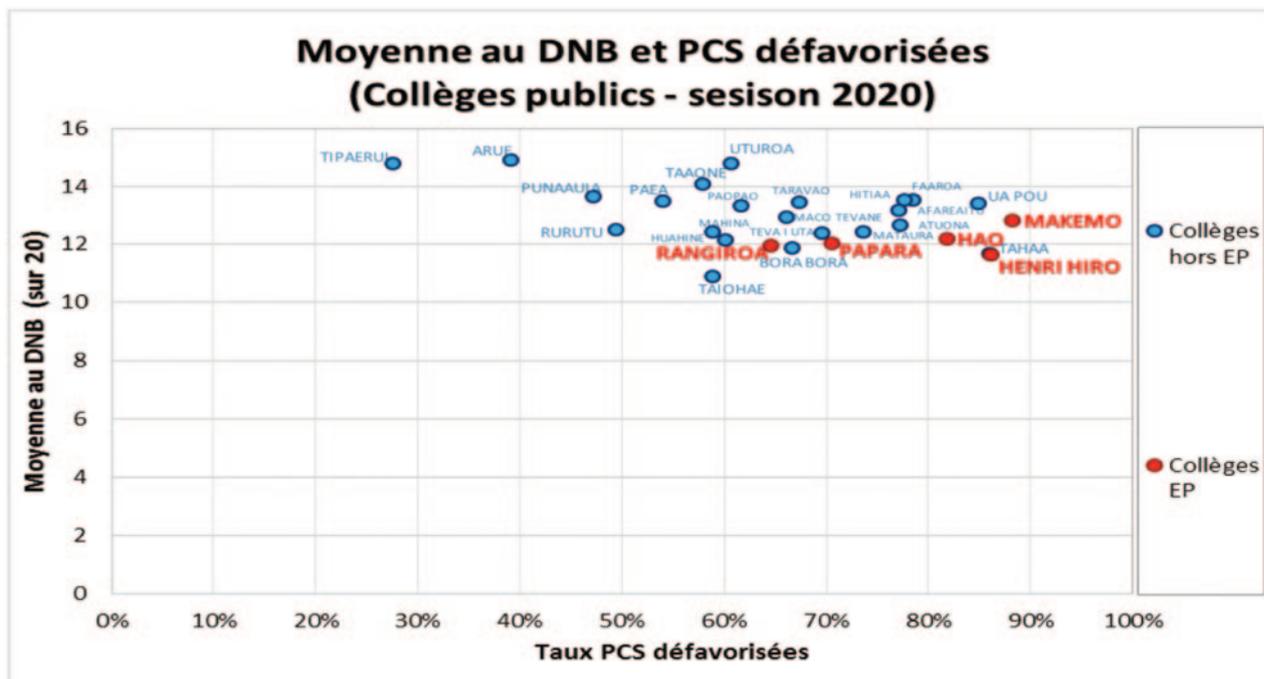


Figure 8

Source : DGEE - SYSCA/BEX

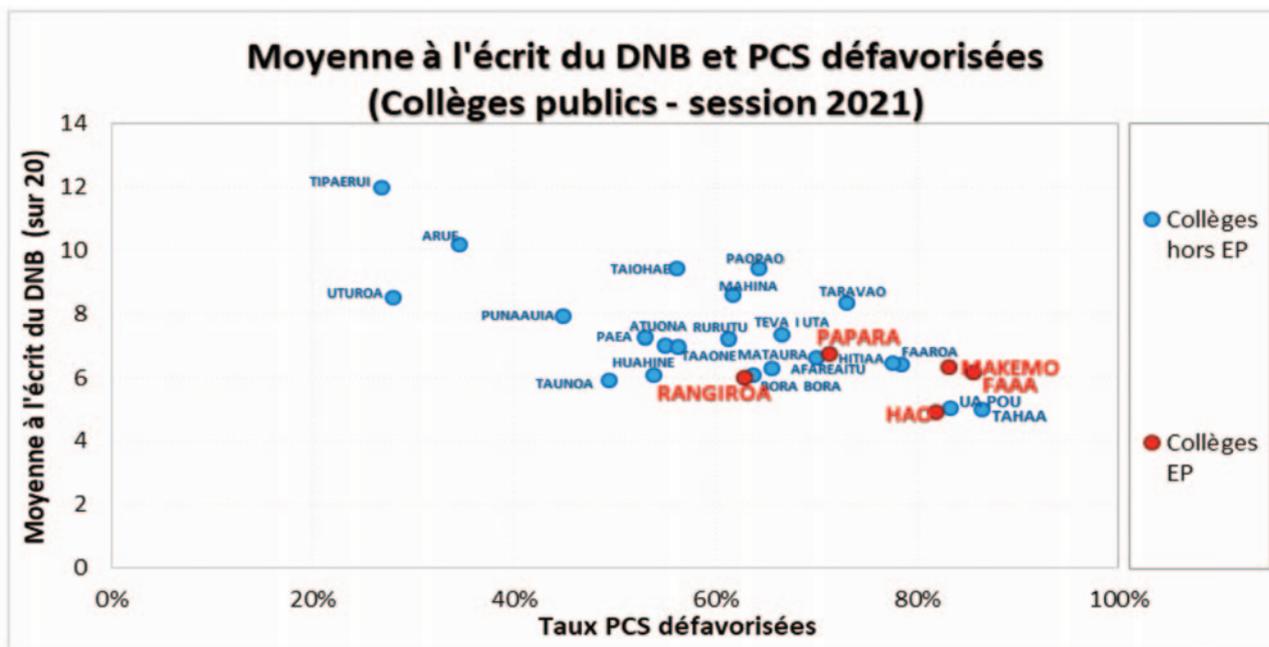


Figure 9

Source : DGEE - SYSCA/CYCLADE



LES SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA)

> La proportion d'élèves scolarisés en SEGPA dépasse celle de métropole. Les places en SEGPA sont pourvues à 87 %. L'augmentation des places

disponibles et des effectifs constatés en 2020 correspond à l'ouverture d'une section au collège Ihi-Tea No Vavau de Bora Bora.

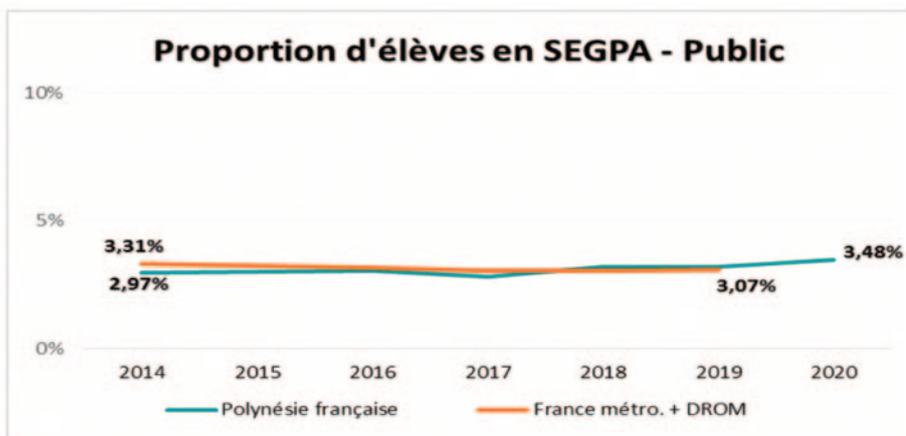


Figure 10

Source : SYSCA/RERS



Figure 11

Source : SYSCA/RERS

> L'accès à la qualification des élèves de SEGPA s'élève à 80,6 % et accroît son avantage par rapport à la métropole.

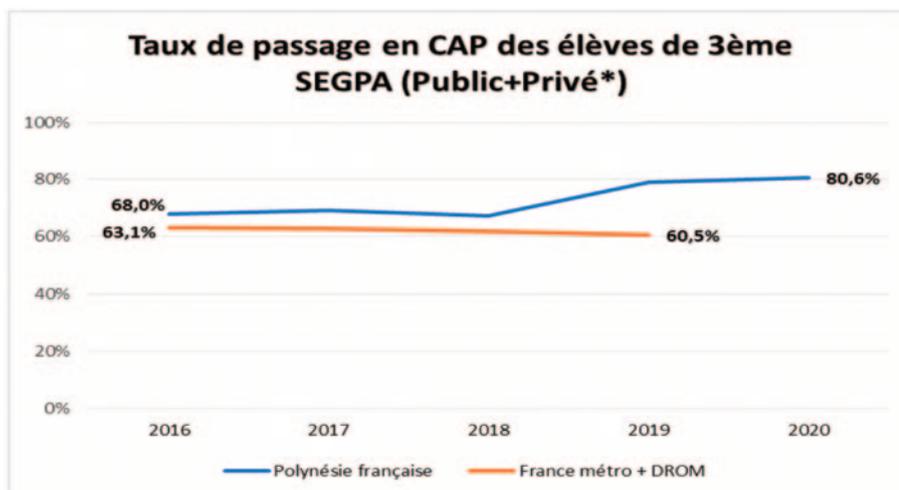


Figure 12

Source : SYSCA/RERS *Hors enseignement protestant



LES CENTRES DE JEUNES ADOLESCENTS (CJA)¹

La mission singulière des CJA est historiquement et pédagogiquement fondée sur une formation alliant enseignement général et enseignement préprofessionnel.

Si les CJA sont des acteurs reconnus de l'accompagnement des élèves en difficulté scolaire, en risque de décrochage ou de rupture avec l'école, ils doivent, conformément aux objectifs du schéma directeur des

formations, conduire les jeunes à une qualification. Les collèges doivent donc bien veiller à limiter l'orientation en CJA aux seuls élèves ne pouvant progresser dans le cadre du collège unique. L'orientation en CJA doit, pour ceux-ci, contribuer aux apprentissages selon le modèle de l'adaptation scolaire. Par ailleurs, pour les élèves en difficulté de persévérance scolaire, le CJA peut être un court passage, le temps de les remotiver et les remobiliser dans leurs études.

> Les CJA accueillent 442 élèves en moyenne sur ces deux années scolaires. L'effectif de CJA est constitué à plus de 80 % par des élèves de Cycle 4.

PUBLIC	2019/2020	2020/2021
	R2019	R2020
CENTRES POUR JEUNES ADOLESCENTS (CJA)	470	425

Tableau 6

R2019/2020	R2020/2021
-45	+42

Source : Dialogue de gestion 2021-2022

Ces effectifs correspondent à la rencontre entre la demande sociale, et les actions structurantes engagées par le Pays et l'État, notamment en ce qui concerne :

- La simplification des procédures d'admission en CJA et plus particulièrement au niveau du dossier « Santé » ;

- La possibilité de l'inscription sous statut scolaire des élèves aux examens nationaux (CFG par exemple) ;
- La mise en œuvre de passerelles sur les places vacantes vers des formations terminales CAP1 et CAP2, pour les élèves des CJA.

Provenance des élèves des CJA

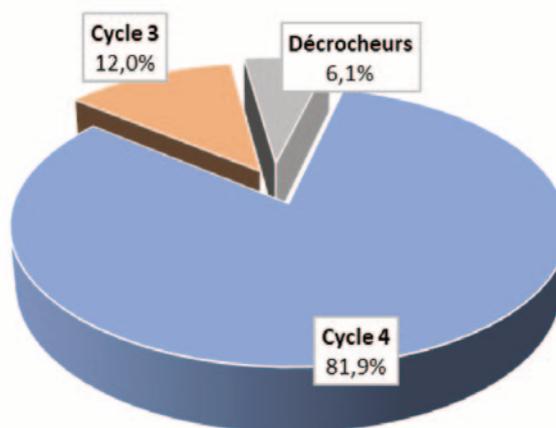


Figure 13

Source : IEN-CJA - 2019/2020

¹ Source : Dialogue de gestion 2019, Les Centres de Jeunes Adolescents



> **Les résultats des élèves de CJA au CFG s'élèvent à 85 % pour 2019-2020 et 95 % pour 2020-2021.**

À la session 2020, 126 admis pour 148 inscrits, soit un taux de réussite de 85 %.

À la session 2021, 182 jeunes ont été candidats au

CFG (34 % par rapport à l'effectif global de 539 élèves) et 133 d'entre eux ont été admis (73,07 %) sur 182 inscrits².

LES CENTRES D'ÉDUCATION AUX TECHNOLOGIES APPROPRIÉES AU DÉVELOPPEMENT (CETAD)³

Les CETAD préparent au Certificat Polynésien d'Aptitude Professionnelle (CPAP), préparé en deux ans après la classe de 3^e et bénéficiant d'une reconnaissance de l'État de niveau 3 (type CAP, anciennement niveau V). Ils s'inscrivent dans une logique d'offre de proximité destinée aux jeunes les moins mobiles, que ce soit pour des raisons financières ou affectives, permettant :

- d'acquérir une qualification reconnue ;
- de prétendre à une insertion locale ;
- de prolonger le cursus vers un bac professionnel, si nécessaire, avec deux années de maturité supplémentaires. En effet, les titulaires de ces diplômes peuvent légitimement aspirer à une poursuite d'études comme n'importe quel autre diplôme national de niveau 3. Ainsi, ils peuvent

bénéficier de passerelles vers une classe de première de baccalauréat professionnel d'une spécialité connexe et, le cas échéant, poursuivre en section de technicien supérieur (STS). En outre, il s'agit de favoriser les parcours ascendants de formation des élèves de CETAD avec, notamment :

- la création depuis la rentrée 2019 de douze places en 1^{re} Pro STHR destinées à l'accueil de jeunes titulaires d'un CPAP Petite et Moyenne Hôtellerie ;
- la création d'un groupe en Bac Pro Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC) destiné aux élèves de CPAP Polyvalent du Bâtiment (PB), dans un cadre de poursuite d'études post-CAP.

▪ **Réduire le taux de redoublement au collège, au lycée.**

> **Le taux de redoublement en 6^e (public), dernière année du cycle de consolidation et celui de 3^e, dernière année du cycle des approfondissements, se relève légèrement en 2020-2021.**

> **Et, la proportion d'élèves de 3^e avec au moins un an de retard se maintient autour de 11,7 % pour ces deux années scolaires, donnée au-dessous de la référence nationale (13,2 %, 2019).**

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.3	Taux de maintien (redoublement) au terme des cycles 3 partiel (6^e) et 4 (5^e, 4^e, 3^e)			
1.3.1	Taux de maintien (redoublement) du Cycle 3 partiel (6 ^e)	1,00 %	1,44 %	+0,44
1.3.2	Taux de maintien (redoublement) du Cycle 4 (5 ^e)	0,90 %	0,47 %	-0,43
1.3.3	Taux de maintien (redoublement) du Cycle 4 (4 ^e)	0,46 %	0,23 %	-0,23
1.3.4	Taux de maintien (redoublement) du Cycle 4 (3 ^e)	0,96 %	1,13 %	+0,17
1.4	Pourcentage d'élèves entrant en 5^e avec au moins un an de retard	8,54 %	7,68 %	-0,86

² Donnée IEN-CJA, calculée sur les effectifs inscrits et non sur les effectifs présents

³ Source : Dialogue de gestion 2019-2020, Les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement



		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.5	Pourcentage d'élèves entrant en 3^e avec au moins un an de retard			
1.5.1	<i>Pourcentage d'élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 3^e hors SEGPA, dans un collège public, dont l'âge est supérieur d'un an à l'âge « normal ».</i>	11,76 %	11,73 %	-0,03
1.5.2	<i>Pourcentage d'élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 3^e hors SEGPA, dans un collège public, dont l'âge est supérieur de deux ans à l'âge « normal ».</i>	0,80 %	0,24 %	-0,56
Item	L'indicateur cible les élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 5 ^e /3 ^e , hors SEGPA, dans un collège public, dont l'âge est supérieur d'une part, d'un an à l'âge « normal », et d'autre part, de deux ans ou plus à l'âge « normal ». Il cible entre autres les taux de passage et les taux d'accès des élèves en classes supérieures (de 3 ^e en 2 nd e GT, de 6 ^e en 2 nd e GT, de 2 nd e GT au Bac GT).			

Tableau 7

▪ **Mesurer le parcours des élèves au collège, au lycée.**

> L'analyse des flux après la 3^e témoigne d'une spécificité territoriale avec un faible taux de redoublement 1,1 % (contre 2 % en métropole) et un accès renforcé vers les filières professionnelles (31 % en baccalauréat professionnel environ 10 points au-dessus de la métropole) ; et 9,3 % en

CAP, CPAP, CPMA (environ 5 points au-dessus du niveau national). L'orientation en CAP participe à la lutte contre le décrochage scolaire en rendant possible l'accès à la qualification, notamment par les formations offertes dans les archipels éloignés (CPAP et CPMA).

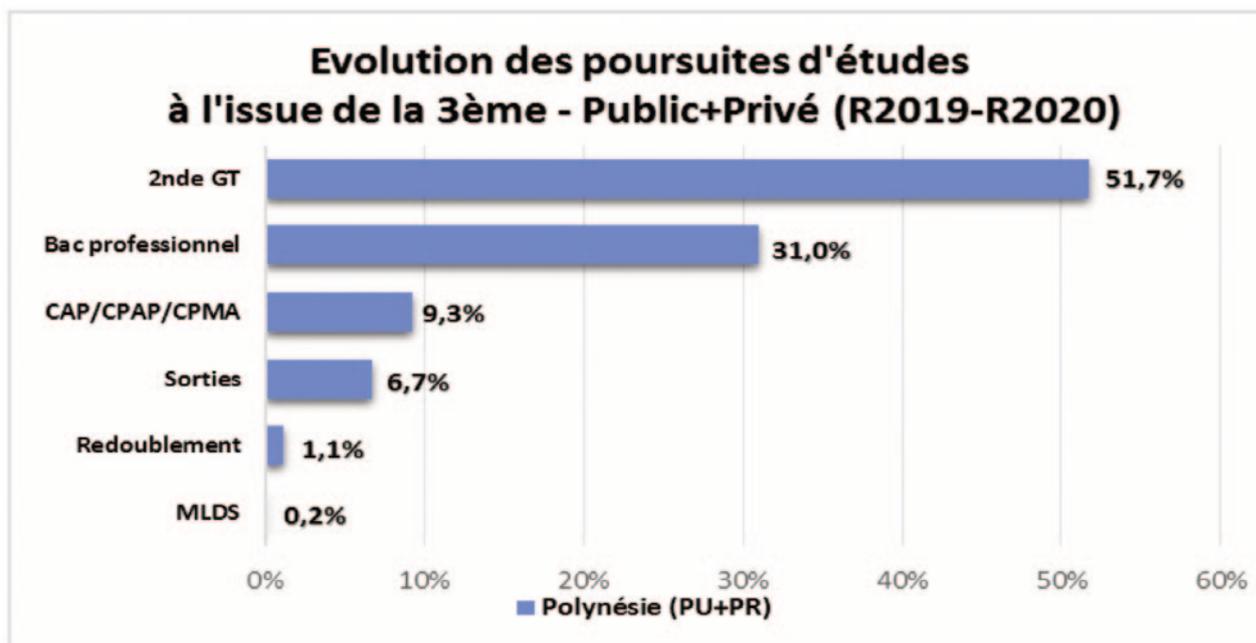


Figure 14

Source : SYSCA



▪ **Développer les dispositifs pour répondre à la politique volontariste d'inclusion pour les élèves en situation de handicap, et mesurer les effets sur leur parcours scolaire en matière d'inclusion.**

Les « Unités localisées pour l'inclusion scolaire » (ULIS) se développent au sein des écoles et établissements du 2nd degré. Les élèves de l'ULIS sont des élèves à part entière de l'établissement : ils sont comme leurs pairs, inscrits dans une classe de référence correspondant à leur classe d'âge, et participent à toutes les activités organisées dans le cadre du projet d'établissement.

En 2019-2020 et 2020-2021, tous les élèves ayant fait l'objet d'une notification en ULIS par la Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale (CTES) ont été scolarisés en ULIS.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.6	Taux de couverture des notifications d'affectation en ULIS	100,00 %	100,00 %	0,00
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves effectivement scolarisés en unité pédagogique d'intégration (UPI) ou en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dans les écoles publiques, par rapport aux notifications en UPI et ULIS, formalisées par la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES).			

Tableau 8

> La politique inclusive menée au niveau du second degré se poursuit. Le pourcentage d'élèves en situation de handicap parmi les élèves

du second degré progresse de façon continue, que ce soit au collège ou au lycée. Il s'établit autour de 1 % (collèges et lycées).

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.7	Pourcentage d'élèves en situation de handicap parmi les élèves de collège et de lycée.	0,96 %	1,04 %	+0,08
Item	L'indicateur cible les élèves en situation de handicap scolarisés dans les collèges et lycées (LEGT et LP) publics.			

Tableau 9

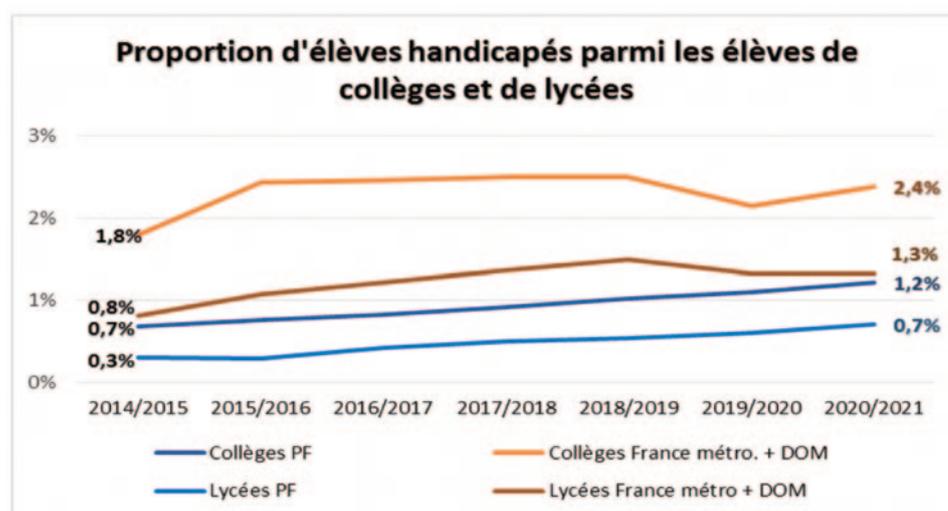


Figure 15

Source : ASH-DGEE



Le pourcentage de scolarisation d'élèves en situation de handicap continue sa lente progression dans les collèges (+0,1 % au collège) entre les rentrées 2019 et 2020 pour se fixer à 1,2 %. De même, il continue sa progression (+0,09 % au lycée) entre les rentrées 2019 et 2020 pour se placer à 0,7 % dans les lycées.

L'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap dans le second degré n'est pas encore à la hauteur de la politique inclusive malgré des évolu-

tions positives. L'écart avec la métropole, qui développe, elle aussi, une politique très volontariste reste marqué : écart de 1,2 point au collège et 0,6 point au lycée.

Et, en 2020-2021, sur 873 élèves handicapés (836 en 2019-2020) scolarisés en milieu ordinaire des 1^{er} et 2nd degrés, 191 élèves sont des collégiens (194 en 2019-2020) et 81 des lycéens (71 en 2019-2020, (Cf. Tableau 20 - Effectifs des élèves à besoins particuliers, programme 140)⁴.

▪ **Intensifier l'exposition des élèves aux langues polynésiennes**

La validation des compétences du niveau A1 correspond à un apprentissage tout au long du Cycle 3 (CM1, CM2, 6^e). C'est un niveau introductif ou de découverte (comprendre des énoncés très simples, savoir se présenter, par exemple).

4^e, 3^e). C'est un niveau intermédiaire ou usuel (comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines de l'environnement quotidien, par exemple).

La validation des compétences du niveau A2 correspond à un apprentissage tout au long du Cycle 4 (5^e,

> **En 2020, plus des deux tiers des élèves bénéficiant d'un enseignement d'une langue polynésienne ont atteint le niveau A1, mais ce résultat**

est en dessous de l'objectif fixé à 80 %. Les enseignements et les validations afférentes ont été perturbés par la crise sanitaire.

La donnée demeure difficile à calculer, celle-ci étant établie à partir d'un panel de résultats remontés par les établissements.

> **Concernant les élèves de 3^e ayant choisi l'option « Enseignement facultatif - Langue et culture régionale » au DNB 2020, le seuil des**

80 % est dépassé. Au DNB 2021, plus des deux tiers des élèves de 3^e ont atteint le niveau A2 de maîtrise d'une langue polynésienne.

Malgré la diminution du pourcentage d'élèves de 3^e scolarisés dans un collège public ayant atteint le niveau A2 de maîtrise d'une langue polynésienne

entre les deux années scolaires visées, les résultats se placent au-dessus de la donnée de 2017 (58,78 %).

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.8	Pourcentages d'élèves de 6^e et de 3^e ayant atteint le niveau de maîtrise attendu d'une langue polynésienne.			
1.8.1	<i>Pourcentage d'élèves de 6^e scolarisés dans un collège public, ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne.</i>	67,20 %	Non disponible	-
1.8.2	<i>Pourcentage d'élèves de 3^e scolarisés dans un collège public, ayant atteint le niveau A2 de maîtrise d'une langue polynésienne, (concerne les élèves qui ont choisi l'option en 3^e).</i>	83,46 %	66,67 %	-16,79

Tableau 10

⁴ Source : Dialogue de gestion 2020-2021, Titre 1.4.6 Scolarisation des élèves handicapés



Le projet de création d'une nouvelle option facultative « Arts oratoires » au baccalauréat engagé en 2018-2019 se concrétisera à la rentrée 2022 et sera ouverte au lycée Diadème.

Le groupe de travail piloté par un inspecteur du 1^{er} degré (l'IEN en charge du dossier langues et cultures polynésiennes) et par un inspecteur du 2nd degré (IA-IPR lettres et langues vivantes régionales (LVR), et composé d'enseignants de *reo mā'ohi*, de professeurs d'université, de membres du service de la culture et de membres de l'Académie tahitienne, travaille sur les objectifs suivants :

- identification des ressources (textes et films) pour constituer des fonds documentaires ;

- détermination des grandes lignes du programme, du contenu et des modalités d'évaluation de l'enseignement ;
- élaboration d'un programme d'information et de formation des équipes enseignantes.

Un travail d'écriture des programmes de seconde, de première et de terminale est engagé. Ces programmes seront soumis pour avis à l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR), avant transmission à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) pour officialisation.

▪ **Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A2 du CECRL en anglais au terme du Cycle 4**

> **Le pourcentage d'élèves de 3^e ayant atteint le niveau A2 de maîtrise de l'anglais accuse un léger**

retrait de 0,97 point entre 2020 (56,44 %) et 2021 (55,47 %).

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.9	Pourcentage d'élèves de 3 ^e ayant atteint le niveau A2 de maîtrise de l'anglais	56,44 %	55,47 %	-0,97

Tableau 11

Plus de la moitié des élèves de 3^e ont atteint le niveau A2 de maîtrise des langues étrangères parmi lesquelles figure l'anglais. En effet, le mode de calcul de cet indicateur ne prend pas en compte que l'anglais. Les langues vivantes (LV1 et LV2) sont évaluées dans le socle commun en contrôle continu, en langues

étrangères (les langues régionales sont mesurées distinctement). Pour leur restitution, une note unique est délivrée pour les deux langues (LV1 et LV2). Ainsi, la validation du niveau A2 exige une maîtrise des deux langues, ce qui éloigne la donnée de la seule maîtrise de l'anglais.

2.2. OBJECTIF 2 - Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire et post-baccalauréat

▪ **Faire acquérir à tous les lycéens au moins un premier niveau de qualification reconnu par l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (type BEP, CAP)**

Le taux de réussite, tous examens confondus, s'élève à 88,26 % (10 175 élèves diplômés) pour 2019-2020, l'augmentation de 8,44 points par rapport à 2019 étant liée aux modifications des protocoles de passation des épreuves, dans le cadre de la crise sanitaire

Covid-19. En 2021, ce taux (81,32 %) perd 7 points par rapport à l'année précédente, mais se place au-dessus des résultats de 2018 (76,58 %) et 2019 (79,82 %).

LES EXAMENS 2021

Examens		Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	2020	2019	2018	2017	2016
Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion	DSCG	13	6	2	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*
Diplôme de Comptabilité et de Gestion	DCG	85	67	9	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*
Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé	DEES	19	19	15	78,95%	46,67%	14,71%	-	-	-
Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur	DEME	6	6	3	50,00%	66,67%	-	-	-	-
Brevet de Technicien Supérieur	BTS	625	613	553	90,21%	86,16%	78,36%	72,74%	71,72%	65,77%
Baccalauréat Général	BCG	1 164	1 163	1 105	95,01%	96,41%	88,21%	90,13%	88,00%	89,12%
Baccalauréat Technologique	BTN	812	810	743	91,73%	92,00%	88,13%	82,71%	85,49%	83,96%
Baccalauréat Professionnel	BCP	1 440	1 426	1 184	83,03%	89,23%	82,28%	76,37%	78,77%	74,96%
Brevet Professionnel	BP	24	23	13	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*
Mentions Complémentaires niveau 4	MC4	42	40	36	90,00%	92,31%	88,68%	87,50%	89,36%	61,40%
Mentions Complémentaires niveau 3	MC3	37	30	21	70,00%	100,00%	92,86%	75,00%	47,37%	94,12%
Brevet d'Etudes Professionnelles	BEP	-	-	-	-	90,85%	80,64%	82,01%	89,09%	76,78%
Certificat d'Aptitude Professionnelle	CAP	534	510	399	78,24%	89,10%	77,89%	78,35%	85,02%	82,65%
Diplôme National du Brevet	DNB	4 412	4 169	3 095	74,24%	84,14%	76,08%	70,05%	79,81%	64,07%
Certificat de Formation Générale	CFG	688	676	563	83,28%	93,61%	79,23%	85,47%	94,87%	89,41%
Certificat d'Aptitude à l'Ens. Aéronautique	CAEA	2	2	2	100,00%	-	100,00%	50,00%	50,00%	-
Brevet d'Initiation Aéronautique	BIA	257	166	92	55,42%	53,91%	62,77%	62,63%	75,70%	37,50%
Brevet Polynésien des Métiers d'Art	BPMA	18	17	16	94,12%	100,00%	100,00%	-	-	-
Certificat Polynésien des Métiers d'Art	CPMA	10	10	9	90,00%	94,44%	93,33%	-	-	-
Certificat Polynésien d'Aptitude Professionnelle	CPAP	114	114	110	96,49%	93,39%	96,77%	85,71%	-	-
Certificat d'Aptitude Professionnelle au Dvpt	CAPD	-	-	-	-	-	-	76,01%	83,33%	77,66%
Certificat de Formation Professionnelle	CFP	-	-	-	-	-	-	75,00%	100,00%	100,00%
TOTAL TOUS EXAMENS		10 302	9 867	7 970	81,32%	88,26%	79,82%	76,58%	82,35%	73,09%

* : Non significatif : Les candidats inscrits ne sont pas tous en année terminale ; ils présentent l'examen sur plusieurs sessions tout en conservant le bénéfice des notes acquises les années antérieures.

Tableau 12

Source : DGEE BEX (Statistiques examens 2021 - V3)

> Le pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu le baccalauréat se situe historiquement autour de 57 % (56,71 % en 2019, 56,81 % en 2018). Il dépasse les 66 % en 2020 (66,33 %), les notes de contrôle continu ayant remplacé avantagusement celles des épreuves sommatives, dans un contexte de crise sanitaire.

En 2021, il se place à 65 %. Néanmoins, les objectifs fixés par la Polynésie française demeurent de conduire 70 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 100 % des élèves à l'obtention au moins d'un diplôme de niveau 3 (de niveau V selon l'ancienne nomenclature).

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
2.1	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat	66,33 %	64,67 %	-1,66
2.1.1	<i>Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie générale</i>	25,59 %	24,24 %	-1,35
2.1.2	<i>Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie technologique</i>	18,01 %	16,18 %	-1,83
2.1.3	<i>Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie professionnelle</i>	22,73 %	24,25 %	+1,52

Tableau 13



Ces données se distinguent des résultats du baccalauréat de l'année (89,20 % en 2021, tous baccalauréats confondus).

LA POURSUITE D'ÉTUDES

> **Seuls deux tiers des bacheliers poursuivent leurs études. Parmi les nouveaux bacheliers professionnels, un sur quatre poursuit en STS.**

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
2.2	Poursuite d'études des nouveaux bacheliers (élèves du public uniquement)			
2.2.1	Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	64,35 %	62,76 %	-1,59
2.2.2	Pourcentage d'enfants de familles appartenant aux PCS ⁵ défavorisées parmi les élèves de CPGE ⁶ (PU)	29,29 %	30,00 %	+0,71
2.2.3	Pourcentage de nouveaux bacheliers technologiques qui poursuivent leurs études en IUT ⁷ (PU+PR)	5,42 %	6,59 %	+1,17
2.2.4	Pourcentage de nouveaux bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en STS ⁸ (PU)	22,18 %	24,62	+2,44

Tableau 14

Le taux de poursuite d'études se dégrade entre 2019 et 2020 (70,85 % contre 64,35 %), puis entre 2020 et 2021 (64,35 % contre 62,76 %). Alors que l'évolution du nombre de vœux de poursuite d'études continuait de progresser en valeur absolue, toutes filières de baccalauréat confondues en 2019-2020 (2174 en

2016, 2201 en 2017, 2263 en 2018 et 2360 en 2019, 2774 en 2020), il est en retrait de 277 demandes en 2021 (2497 en 2021)⁹ ce qui représente moins de 10 % des néobacheliers (3032 diplômés)

> **Concernant les bacheliers technologiques et professionnels, les mesures mises en œuvre en matière d'offre de formation et d'orientation portent leurs fruits. L'accès des bacheliers tech-**

nologiques en STS et IUT a progressé d'un quart sur la période 2014-2020, alors qu'il s'abaisse légèrement en métropole depuis 2019, après une période de stabilité.

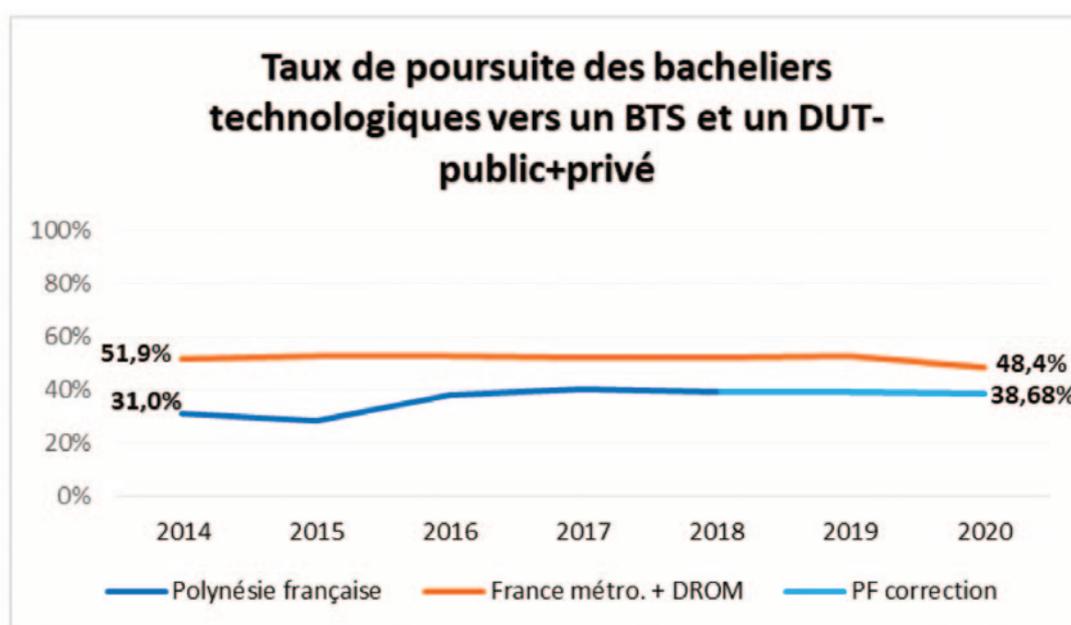


Figure 16

Sources: OCEAN / PARCOURSUP / RERS - Correction : la donnée dut est accessible sur Parcoursup

⁵ Profession et catégorie socioprofessionnelle.

⁶ PClasse préparatoire aux grandes écoles.

⁷ Les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) délivrent des Diplômes Universitaires de Technologie (DUT).

⁸ Les Sections de Technicien Supérieur (STS) délivrent des Brevets de Technicien Supérieur (BTS).

⁹ DGEE- Tableau des indicateurs territoriaux du 2nd degré.



> La nouvelle offre de formation depuis 2016 a sensiblement contribué à la poursuite des bacheliers professionnels en STS. Elle a été soutenue par une politique volontariste tel qu'en témoigne, par exemple, le triplement du pourcentage de

bacheliers professionnels entre 2014 et 2020 qui poursuivent des études post-baccalauréat ou encore, la part des bacheliers professionnels en STS portée à près de 40 %.

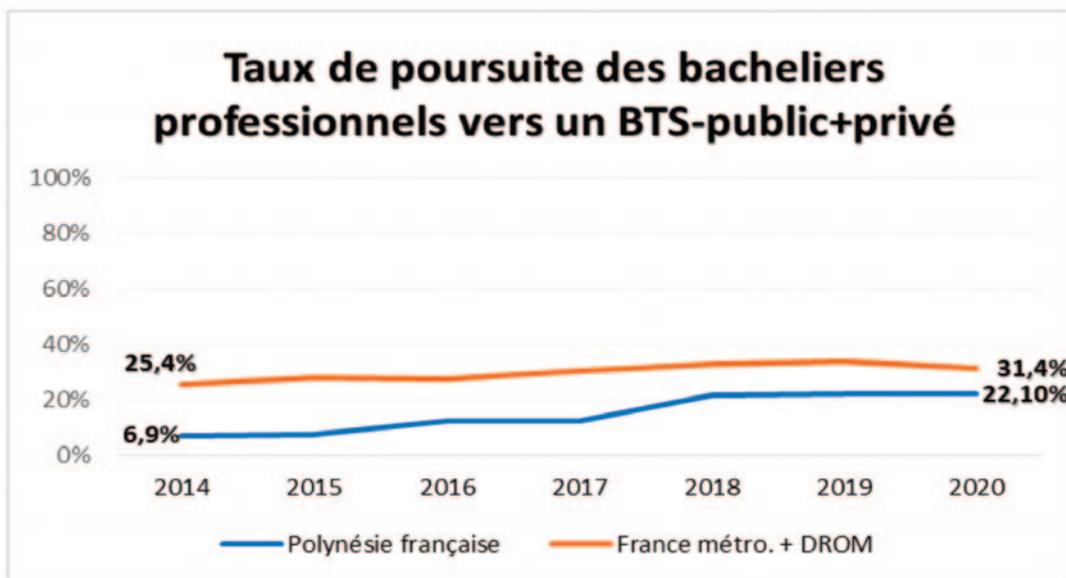


Figure 17

Sources : OCEAN / PARCOURSUP / RERS

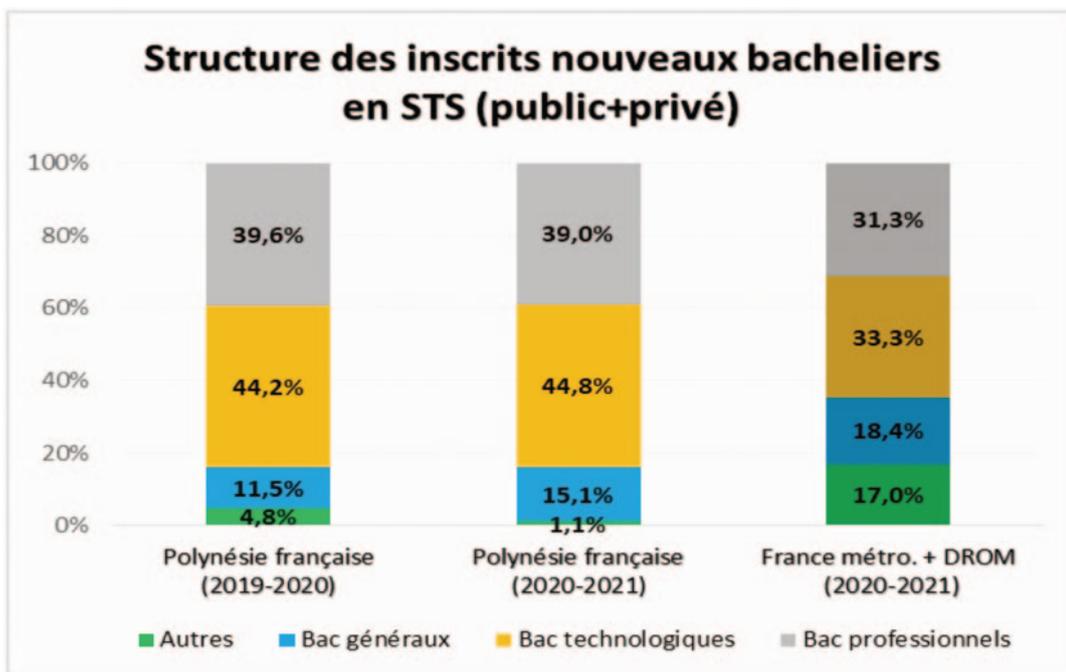


Figure 18

Sources : OCEAN / PARCOURSUP / RERS

> Un écart de moins de quatorze points distingue le taux de réussite à l'examen des bacheliers professionnels, des bacheliers technologiques, véritable encouragement à poursuivre la politique de recrutement impulsée voilà cinq

ans, par le développement des partenariats pédagogiques « LP-STs », dans l'esprit des cordées de la réussite, avec l'appui des corps d'inspection pédagogique.

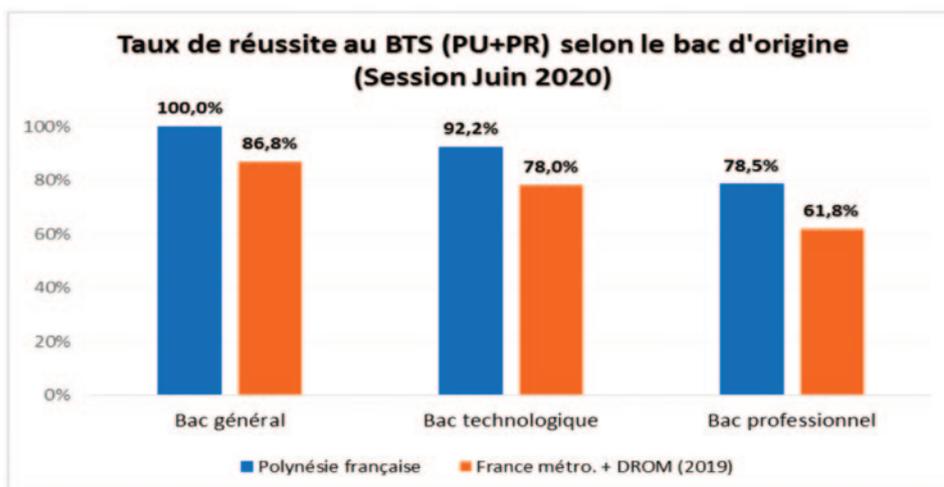


Figure 19

Sources : OCEAN / RERS

Il a été convenu de réserver prioritairement les départements d'IUT de l'UPF aux bacheliers technologiques afin d'améliorer l'accès des bacheliers professionnels en STS.

qui l'a été à l'UPF ont enrichi les parcours d'excellence offerts aux bacheliers généraux.

En outre, la Classe Préparatoire aux Grandes Écoles Physique, Technologie et Sciences de l'Ingénieur (CPGE-PTSI) ouverte au lycée Diadème et le Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles (CUPGE)

Le schéma directeur des formations de décembre 2015, dont la conception a été sous-tendue par la logique de parcours des jeunes, a fort utilement guidé la politique de l'offre de formation. Un nouveau schéma directeur des formations a été adopté en 2021 pour la période 2021-2026.

▪ **Permettre à tous les jeunes, avant leur sortie du système éducatif, l'accès à une certification**

Les actions pédagogiques proposées par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) ont pu être déployées avec efficacité : en 2020-2021, 118

jeunes ont été accueillis (114 en 2019-2020, 120 en 2018-2019, 93 en 2017-2018, 69 en 2016-2017).

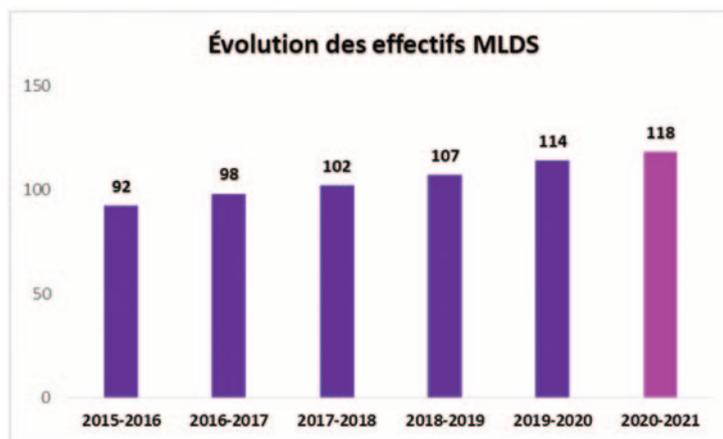


Figure 20

Le nombre de retours en formation est très encourageant : 47 en 2015-2016 (51,1 %), 29 en 2016-2017 (29,6 %), 34 en 2017-2018 (plus de 30 %), 55 en 2018-2019 (51,4 %) et 62 en 2019-2020 (54,4 %) et 56 en 2020-2021 (47,5 %). Ces retours en formation concernent principalement les voies professionnelle et technologique auxquelles s'ajoutent des entrées en formation continue d'adultes et des insertions immédiates. Désormais, il est possible de mesurer les

retours en formation valorisés par l'obtention d'un diplôme :

- pour la session 2020 [promotion MLDS 2017-2018], treize élèves ont été admis à l'examen sur 19 candidats soit un taux de réussite de 68,4 %.
- pour la session 2021 [promotion MLDS 2018-2019], huit élèves ont été admis à l'examen sur 13 candidats soit un taux de réussite de 61,5 %.



		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
2.3	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif « Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire »			
2.3.1	<i>Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de la voie générale, et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif MLDS</i>	-	0,76 %	+0,76
2.3.2	<i>Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de la voie technologique, et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif MLDS</i>	0,88 %	1,52 %	+0,64
2.3.3	<i>Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de la voie professionnelle, et ayant obtenu une certification après avoir bénéficié du dispositif MLDS</i>	22,12 %	18,18 %	-3,94

Tableau 15

Concernant l'indicateur 2.3, le critère de réussite rend la mesure exigeante. Malgré la crise sanitaire, il apparaît que près de 20,46 % des jeunes réinsérés dans le cursus normal ont obtenu une certification en 2021 toutes voies confondues, après avoir bénéficié du dispositif MLDS (0 % + 0,88 % + 22,12 % = 23 % en 2020, 5 % + 4,17 % + 28,3 % = 37,47 % en 2019 ; 1,08 % + 4,30 % + 31,18 % = 36,56 % en 2018).

Soulignons que la proposition de retour en formation initiale est faite à des jeunes dont l'équipe estime que leur parcours offre de réelles garanties de succès. Par ailleurs, la MLDS propose à des jeunes d'autres solutions de formation ou d'insertion telles que le RSMA-Pf.

2.3. OBJECTIF 3 - Optimiser les moyens alloués

> La dotation 2020-2021 de l'État pour l'enseignement secondaire a été diminuée de 3,5 ETP par rapport à 2019-2020.

P141	ETPA au 01/01/2020	ETPA au 01/01/2021	Ecart
Enseignants en CJA	46,00	46,00	0,00
Total Enseignants 1er degré	46,00	46,00	0,00
Assistants étrangers	4,00	4,00	0,00
Enseignants du 2nd degré	1 808,00	1 799,50	-8,50
Total Enseignants 2nd degré	1 812,00	1 803,50	-8,50
administratifs	140,00	140,00	0,00
vacations adm	3,00	3,00	0,00
Total Administratifs, Techniques et de Service hors encadrement	143,00	143,00	0,00
Psy en	11,00	11,00	0,00
Labo	12,00	12,00	0,00
Total Accompagnement	23,00	23,00	0,00
Inspection	10,00	10,00	0,00
Direction	62,00	62,00	0,00
Total Encadrement	72,00	72,00	0,00
Total Stagiaires	31,00	36,00	5,00
TOTAL Programme 141	2 127,00	2 123,50	-3,50

Tableau 16



Le programme 141 intègre 46 professeurs des écoles spécialisés du 1^{er} degré qui exercent en CJA auprès des jeunes en âge d'une scolarité au collège ainsi que les

enseignants exerçant en SEGPA ou au sein de dispositifs de remédiation.

▪ **Optimiser les moyens humains, notamment en milieux sociogéographiques défavorisés¹⁰**

> Les taux d'encadrement au collège sont stables sur les deux années scolaires. Il en est de même pour les pourcentages de moyens humains supplémentaires en REP+, hormis pour les

conseillers principaux d'éducation (CPE) et agents administratifs dont le taux d'encadrement perd 2,5 points.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
3.1	Taux d'encadrement au collège			
3.1.1	Taux d'encadrement au collège : les enseignants	7,92 %	7,91 %	-0,01
3.1.2	Taux d'encadrement au collège : les surveillants d'internat et d'externat	1,71 %	Non disponible	-
3.1.3	Taux d'encadrement au collège : les Adjoints Techniques de Recherche et de Formation (ATRF)	1,64 %	1,74 %	+0,10
3.1.4	Taux d'encadrement au collège : conseillers principaux d'éducation et personnels administratifs	0,25 %	0,24 %	-0,01
3.1.5	Taux d'encadrement au collège : assistants sociaux et infirmiers	0,17 %	0,21 %	+0,04
3.2	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés			
3.2.1	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : les enseignants	9,29 %	9,49 %	+0,20
3.2.2	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : les surveillants d'internat et d'externat	3,10 %	Non disponible	-
3.2.3	TPourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : ATRF	7,55 %	8,29 %	+0,74
3.2.4	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : conseillers principaux d'éducation et personnels administratifs	42,28 %	39,75 %	-2,53
3.2.5	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés : assistants sociaux et infirmiers	0,24 %	0,24 %	-

Tableau 17

¹⁰ L'indicateur 3.3 Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées (pour indisponibilité des locaux, absence d'enseignants, absence d'enseignants non remplacés- critères en cumulés), n'est pas pertinent en cette période marquée par la crise sanitaire. En effet, on estime à 1575 jours de fermeture des locaux en 2019-2020, la crise sanitaire ayant contraint à la fermeture des établissements pendant neuf semaines sur les 36 que compte la scolarité. Cependant, des heures de cours ont été dispensées, des enseignements ont été réalisés au moyen de dispositifs de continuité pédagogique mis en œuvre par la DGEE, les corps d'inspection et les enseignants. Les heures non assurées en raison d'obstacles techniques ou logistiques sont difficiles à évaluer. L'absence des non remplacés des enseignants était appréhendée à partir d'un panel de six voire sept établissements. Les bases RH sont privilégiées pour analyser l'absence des enseignants : un état figure en annexe.



En outre, des moyens humains supplémentaires ont été mis à disposition des établissements dans les milieux sociogéographiques défavorisés, notamment

> **À la rentrée 2020, comme à la rentrée 2019, plusieurs établissements hors éducation prioritaire présentent des caractéristiques sociales comparables aux établissements REP+ ou plus dégradés encore. Ces constats doivent conduire,**

En effet, l'indicateur de taux d'encadrement dans le second degré rapporte les heures d'enseignement (H), dispensées hebdomadairement, aux nombres d'élèves (E). Il dépend notamment des horaires des

des agents en contrat aidé (convention d'accès à l'emploi - CAE, par exemple).

en matière d'attribution des moyens, à mettre en adéquation les moyens de ces établissements défavorisés hors éducation prioritaire avec ceux des collèges REP+.

programmes et des tailles des classes. Il se concentre aujourd'hui principalement entre 1,1 et 1,4 alors que celui des collèges en REP+ est entre 1,4 et 1,80.

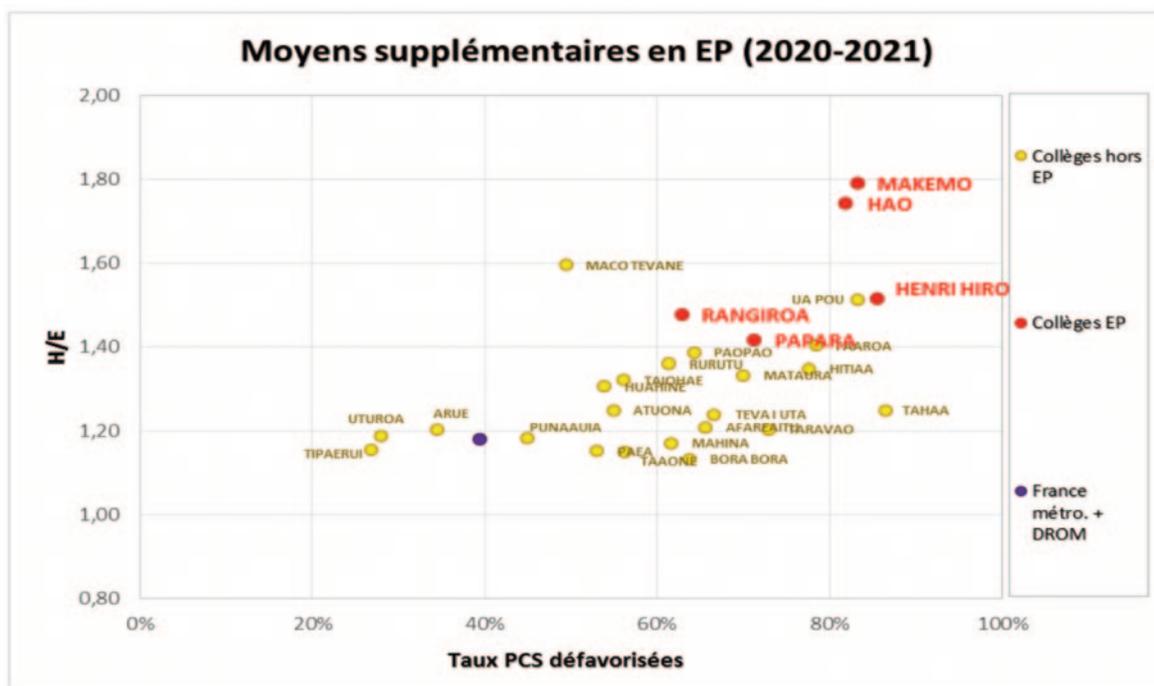


Figure 21

Sources : DGEE – SYSCA/POS

▪ **Optimiser les moyens humains par le suivi des carrières**

> **Pour les enseignants du second degré, le retard dans les inspections ou les entretiens du dispositif**

« Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) est lié au contexte sanitaire.

Avec un IA-IPR en moins, neuf inspecteurs ont composé l'inspection pédagogique du second degré au Vice-rectorat en 2020-2021 : huit IA-IPR disciplinaires et un IEN des Enseignements Généraux lettres-histoire. Le suivi des Sciences Physiques et Chimiques (SPC), des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) et des arts plastiques est assuré respectivement par un IA-IPR en résidence à Lyon et par deux IA-IPR en résidence en Nouvelle-Calédonie. L'IA-IPR d'EPS est en extension de compétence vers la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna. Tous les collègues, exceptés en

lettres et en histoire-géographie, ont également une extension de compétence vers la voie professionnelle. L'IA-IPR d'histoire-géographie assure la coordination de l'inspection pédagogique depuis avril 2020. Un poste d'IA-IPR SVT, avec extension en Nouvelle-Calédonie et dans les îles Wallis-et-Futuna, a été créé à la rentrée 2021. Un poste en sciences physiques et chimiques est prévu à la rentrée 2022.

39 chargés de mission, non déchargés mais rémunérés en indemnité pour mission particulière ont



apporté leur aide à l'inspection dans trois domaines : les examens, le suivi des contractuels et la formation. Le contexte de crise sanitaire [...] a mis en exergue la difficulté pour le collègue des inspecteurs mais aussi et surtout pour le bon traitement des dossiers, notamment RH, de travailler avec des inspecteurs en extension de compétence depuis la métropole (décalage horaire) et surtout depuis la Nouvelle-Calédonie (décalage horaire, calendriers scolaires opposés, fermeture des frontières) [...].

L'activité des inspecteurs pédagogiques s'exerce collectivement, en équipe, dans le contexte de la répartition de compétences État/Pays et dans le cadre des missions qui incombent aux corps d'inspection. Les inspecteurs du second degré travaillent en binômes avec les IEN 1^{er} degré sur des territoires ayant pour fondement la circonscription pédagogique. Le travail est également partagé sur certains dossiers, notamment celui des expérimentations (6^e à l'école, nouvelle gouvernance) ou l'enseignement du fait nucléaire.¹¹

▪ Soutenir la démarche partagée de conception du plan de formation

Conformément à l'arrêté du 16 septembre 2014, relatif à l'accréditation de l'ESPé-Pf et d'un commun accord entre les parties et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021, la conception et le pilotage des actions de formation continue ont été confiés à

Les 48 rendez-vous de carrière (RDVC) de la campagne 2019-2020 n'avaient pas pu être effectués en raison du contexte sanitaire. Si leur nombre est gérable, la difficulté est réelle pour ce qui concerne les disciplines dont les IA-IPR ne sont pas en résidence en Polynésie française. Rappelons que deux IA-IPR ont une extension de mission en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

En 2020-2021, les inspecteurs du 2nd degré ont effectué les RDVC de la campagne 2019-2020 qui n'avaient pas pu être réalisés, ce qui les a conduits à accompagner les chargés de mission d'inspection des IA-IPR en extension dans l'incapacité de se rendre en Polynésie française en raison des contraintes sanitaires. De même, ils ont mis en place et assuré les entretiens professionnels complémentaires des stagiaires en mobilisant l'outil numérique et les collègues de Nouvelle-Calédonie pour répondre aux exigences réglementaires et pallier les contraintes de l'éloignement.¹²

l'INSPE, la Polynésie française conservant la charge de sa mise en œuvre. Depuis la rentrée 2021, la compétence est reprise par le Pays et un département de la formation continue et de l'innovation (DFCI) a été créé au sein de la DGEE.

> Sur les deux années scolaires, le plan de formation n'a pu être mis en œuvre que partiellement en raison du contexte de la crise sanitaire Covid-19. Les formations ont surtout concerné la

mise en œuvre de la réforme du baccalauréat et des lycées¹³. Et, plus de 80 % des enseignants en fonction dans les lycées (LGT, LP), ont bénéficié d'un module de formation ciblé.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
3.4	Pourcentage de personnels enseignants qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre de la réforme du collège, des programmes officiels ou du socle commun			
3.4.1	Pourcentage de personnels enseignants en fonction dans les collèges et les centres, qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre de la réforme du collège, des programmes officiels et du socle commun	77,97 %	80,49 %	+2,22
3.4.2	Pourcentage de personnels enseignants, en fonction dans les lycées (LGT, LP), qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre des programmes officiels	88,20 %	80,57 %	-7,63
Item	L'indicateur mesure la part des enseignants de l'enseignement public, en fonction dans les collèges et les lycées (LGT, LP), qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre de la réforme du collège, des programmes officiels ou du socle commun parmi les enseignants en fonction dans ces entités, hormis ceux qui ont bénéficié d'un module de formation au cours des deux dernières années.			

Tableau 18

¹¹ Annexe 5 - Bilan d'activités des IA-IPR de Polynésie française, année scolaire 2020 - 2021, Dialogue de gestion 2020-2021.

¹² Ibid

¹³ ESPé-Étude de l'offre de formation continue 2020-2021, version modifiée, p. 3.



> Une préoccupation forte du ministère de l'Éducation est d'assurer des formations adaptées au profit des enseignants qui accueillent des élèves handicapés en milieu ordinaire et du personnel spécialisé. Mais, seul un enseignant sur

cinq qui accueillent des élèves handicapés en milieu ordinaire, bénéficie d'une formation adaptée. Des efforts doivent être réalisés en ce sens pour permettre à ces enseignants de répondre au mieux aux besoins particuliers des élèves.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
3.5	Pourcentage d'enseignants qui accueillent des élèves handicapés en milieu ordinaire, ayant bénéficié d'une formation adaptée	20,74 %	Non disponible	-

Tableau 19

> Pour 2019-2020, dans le 1^{er} degré, les formations prédominantes ont concerné les élèves à besoins éducatifs particuliers (2052 heures et 1159 journées stagiaires)¹⁴. Malgré la dynamique

engagée, seuls 50 % du personnel spécialisé a bénéficié d'une formation récente compte tenu du contexte sanitaire (contre 71 % en 2018-2019).

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
3.6	Pourcentage de personnels spécialisés (enseignants, AVS) ayant bénéficié d'une formation adaptée récente	50,00 %	Non disponible	-
Item	L'indicateur mesure la part d'enseignants spécialisés et d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) qui ont bénéficié d'une formation adaptée parmi les enseignants spécialisés et les AVS, hormis ceux qui ont déjà bénéficié d'un module de formation au cours de ces deux dernières années.			

Tableau 20

Les indicateurs 3.5 et 3.6 n'ont pas pu être calculés en 2021. Ils nécessitent une collecte de données ciblées qui n'a pu être mise en œuvre en période de

forte sollicitation des équipes pédagogiques déjà mobilisées sur des remontées de données d'absence.

¹⁴ Dialogue de gestion, Titre 2.11.3







3

SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION

Fiche

1

Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire, en l'occurrence, la rentrée des classes

- Les postes ont presque tous été pourvus à la rentrée scolaire, malgré un contexte de crise sanitaire.

1^{er} degré : 2019 - tous les postes ont été pourvus (sur 1798,5 emplois) ;
2020 - 10 postes non pourvus (sur 1796 emplois) ;

2nd degré : 2019 - 12 postes non pourvus (1889 emplois) ;
2020 - 36 postes non pourvus (1885,5 emplois).

2

Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations

- En 2nde professionnelle, moins d'un élève sur dix abandonne son parcours (taux d'abandon autour de 7 %). En CAP, un élève sur quatre abandonne en 1^{re} année (2020-2021).

- Concernant les bacheliers professionnels, les mesures mises en œuvre en matière d'offre de

formation et d'orientation portent leurs fruits : un élève sur quatre s'oriente en STS (2020).

- Les filières d'excellence : en 2020, post-classe préparatoire, presque tous les élèves accèdent à une grande école (les trois quarts en 2021).

3

Optimiser les moyens alloués

- L'indicateur global des élèves non retrouvés (élèves déscolarisés et décrocheurs) sur les bases informatiques se stabilise à 5 % entre 2017 et 2020, ce qui correspond à 1300 élèves environ (2020).

4

Faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires

- Le coût global s'élève à plus de 1,7 milliard XPF (1^{er} et 2nd degrés).

- En 2021, le coût total des transports scolaires continue d'augmenter : il est supérieur de 6,74 millions XPF à celui de 2020 qui était lui-même supérieur de 31,4 millions XPF par rapport à 2019.

- Environ 3200 élèves sont scolarisés hors noyau familial, soit près de 11 % (2020-2021).

- 26 743 élèves transportés en 2019 et 27 772 élèves transportés en 2020, soit +1029 élèves.



5

Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines

- **Taux d'encadrement 1^{er} degré (public)**

En 2020-2021, le total des emplois est fixé à 1796 enseignants pour encadrer 27 539 élèves.

L'indicateur d'encadrement P/E (Professeurs/Élèves) en Polynésie française est supérieur au P/E de métropole (6,4 % contre 5,74 %), et le P/E sur la zone la plus peuplée Tahiti-Moorea est de 6,19 %¹.

- **Taux d'encadrement 2nd degré (public)**

En 2020-2021, le total des emplois est fixé à 2123,5 agents pour encadrer 22 543 élèves (hors CJA).

L'indicateur d'encadrement H/E (Heures d'enseignement par élève-collège) en Polynésie française est supérieur au H/E de métropole (1,28 contre 1,17). Et, le H/E sur la zone la plus peuplée Tahiti-Moorea est légèrement plus élevé que celui de la métropole (+0,08 point)².

- **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DGEE :**

Travaux collaboratifs constructifs avec ses membres et sérieuses avancées en matière de santé et de sécurité des personnes.

6

Améliorer la qualité de la gestion des fonctions supports

- **Crise sanitaire et résilience**

Développement significatif de projets tels que l'équipement des circonscriptions pédagogiques en matériels de visioconférence, l'augmentation des abonnements Internet des circonscriptions délocalisées, le télé-enseignement entre trois sites distants, un accroissement des formations en distanciel.

- **Poursuite de la mise en place d'un environnement technique de travail** (Refonte des réseaux, migration progressive des serveurs des établissements, etc.)

- **Déploiement d'un programme Campus connectés** dès 2021 pour accéder à l'enseignement supérieur loin de l'île de Tahiti.

¹ Dialogue de gestion 2020-2021

² Dialogue de gestion 2020-2021



3.1. OBJECTIF 1 - Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire, en l'occurrence, la rentrée des classes

▪ **Maximiser l'attribution des postes à la rentrée scolaire**

> À la rentrée 2019, tous les postes du 1^{er} degré ont été pourvus (1798,5 emplois au 01/09/2019). Dans le 2nd degré, douze affectations (sur 1889 emplois dont 1812 enseignants du 2nd degré, 46 du 1^{er} degré en CJA et 31 stagiaires au 01/09/2019) sont intervenues postérieurement à la rentrée.

> À la rentrée 2020, dix postes n'ont pas été pourvus au 1^{er} degré (sur 1796 emplois au 01/09/2020) et 36 au 2nd degré sur 1885,5 emplois (1803,5 enseignants du 2nd degré, 46 du 1^{er} degré en CJA et 36 stagiaires au 01/09/2020), dans un contexte de crise sanitaire aiguë à cette période³.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.1	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans les premier et second degrés			
1.1.1	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans le premier degré	0,00 %	0,55 %	+0,55
1.1.2	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans le second degré	0,64 %	1,90 %	+1,26

Tableau 1

3.2. OBJECTIF 2 - Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations

> Le pourcentage d'élèves de 3^e non affectés parmi ceux qui ont demandé une affectation dans la voie professionnelle est bien en dessous des

données-repères de 2015-2016 (10,63 %), même si la donnée augmente de près de trois points entre les deux années.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
2.1	Pourcentage d'élèves non affectés à l'issue des procédures d'affectation	1,11 %	4,01 %	+2,90
Item	L'indicateur mesure la part des élèves de 3 ^e non affectés parmi ceux qui ont demandé une affectation dans la voie professionnelle et qui, à l'issue de la procédure d'affectation, celle-ci comportant trois moments, n'ont obtenu satisfaction sur aucun de leurs vœux exprimés via l'application nationale « Affectation par le net » (Affelnet).			

Tableau 2

L'offre de formation déployée depuis 2016 contribue sensiblement à contenir le pourcentage d'élèves non affectés à l'issue des procédures d'affectation. Cependant, cette donnée est indicative. En effet, les jeunes qui entrent en emploi (par exemple, un jeune titulaire d'un CAP qui, à défaut d'une affectation dans le lycée professionnel de son choix, a préféré entrer sur le marché du travail) ou ceux qui choisissent une formation post-campagne, apparaissent parmi les élèves non affectés. Le raisonnement et l'indicateur afférent devraient être redéfinis au regard de l'affectation (et

pas la non-affectation) et la poursuite d'études.

La demande de poursuite d'études est soutenue par une politique volontariste (premier Forum de l'Oriente post-bac virtuel en Polynésie française, en février 2021 ; maintien de la gratuité des transports pour les étudiants, accompagnement des jeunes sur Parcoursup par les équipes pédagogiques). Mais en 2021, on observe un retrait de 277 vœux de poursuite d'étude majoritairement supporté par les néo bacheliers de la voie technologique.

³ Sur les nombres d'emplois : Dialogue de gestion 2020-2021, Rappel des mesures de rentrée par programme.



		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
2.2	Nombre de vœux de poursuite d'études supérieures en Polynésie française, en métropole			
2.2.1	Nombre de vœux de poursuite d'études supérieures en Polynésie française et en métropole (licence, CPGE, IUT et STS), des élèves de terminale lauréats du baccalauréat général	1198	1101	-97
2.2.2	Nombre de vœux d'études supérieures en Polynésie française et en métropole (licence, CPGE, IUT et STS), des élèves de terminale lauréats du baccalauréat technologique.	864	715	-149
2.2.3	Nombre de vœux d'études supérieures en Polynésie française et en métropole (licence, CPGE, IUT et STS), des élèves de terminale lauréats du baccalauréat professionnel.	712	681	-31

Tableau 3

> Le taux d'abandon en seconde professionnelle sur 2019-2020 et 2020-2021 est en nette amélioration par rapport aux années antérieures (10,66 % en 2019 ; 9,65 % en 2018 et 10,45 % en

2017). Pour les CAP, 1^{re} année, il se relève de près de 5 points entre 2019 et 2020, se replaçant ainsi au niveau des années antérieures (24,14 % en 2019 ; 21,75 % en 2018 et 22,59 % en 2017).

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
2.3	Taux d'abandon des élèves de seconde PRO et de 1^{re} année de CAP			
2.3.1	Taux d'abandon en seconde PRO	7,35 %	7,26 %	-0,09
2.3.2	Taux d'abandon en 1 ^{ère} année de CAP	19,61 %	24,31 %	+4,70

Tableau 4

> Concernant les bacheliers professionnels, les mesures mises en œuvre en matière d'offre de

formation et d'orientation portent leurs fruits : près d'un élève sur quatre s'oriente en STS.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
2.4	Taux d'accès en STS	19,62 %	21,31 %	+1,69
2.4.1	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie générale	7,20 %	6,28 %	-0,92
2.4.2	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie technologique	32,13 %	37,79 %	+5,66
2.4.3	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie professionnelle	22,77 %	24,62 %	+1,85

Tableau 5



> **L'accès aux grandes écoles : le taux d'accès aux grandes écoles est de plus de 96 % en 2020 ce qui signifie que presque tous les jeunes sont parve-**

nus à intégrer une filière prestigieuse à l'issue de leur 2nde année de CPGE en Polynésie française, et près des trois quarts en 2021.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
2.5	Taux d'accès aux grandes écoles	96,30 %	71,70 %	-24,60

Tableau 6

Parmi les formations offertes pour accéder aux grandes écoles, citons la filière physique, technologie et sciences industrielles (PTSI), pour préparer les élèves aux concours d'accès aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures (ENS). Ou encore, le cycle de préparation à l'entrée à l'institut d'études

politiques (IEP), reconduit et enrichi par un programme (ascenseur social) destiné aux élèves méritants d'origine modeste de la série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).

> **Des formations diversifiées sont proposées en établissement scolaire d'excellence : le « Diadème » ou « Te Tara o Mai'ao ».**

Il s'agit d'offrir un éventail de formations au sein d'établissements scolaires d'excellence. La fusion du lycée polyvalent du Taaone et du lycée Aorai a permis de créer une cité scolaire appelée « Diadème » soit « Te Tara o Mai'ao » en tahitien, offrant une carte de formation large et diversifiée des voies générale, technologique et professionnelle (dont des STS qui préparent au BTS) à laquelle s'adjoignent notamment, une classe préparatoire aux grandes écoles (CGPE-PTSI) évoquée supra, une classe préparatoire à l'expertise comptable et une section européenne -langues orientales- mandarin. L'établissement est le support du Centre d'excellence sportive en commen-

çant, depuis 2019-2020, un partenariat avec la fédération tahitienne de natation.

En outre, l'établissement scolaire né de cette fusion est doté d'un pôle d'accueil dédié aux élèves de seconde pour lutter contre le décrochage scolaire.

Pour compléter la fusion et son éventail de formations, le projet de construction d'un internat consiste à rénover la structure actuelle et à offrir ainsi, aux jeunes de Polynésie française, une cité scolaire d'excellence.

3.3. OBJECTIF 3 - Lutter contre le décrochage scolaire en faveur de la persévérance scolaire

▪ Lutter contre le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle. Trop d'élèves sortent encore du système éducatif sans diplôme ni qualification.

dique du statut de ces élèves en situation de décrochage scolaire afin que ces derniers soient clairement identifiés et puissent être pris en charge par le ministère de l'Éducation et notamment, par la plateforme d'aide et d'accompagnement des publics décrocheurs de la DGEE. Outre les décrocheurs (jeunes de plus de 16 ans, sans diplôme *a minima* de niveau 3), il y a des jeunes dans l'obligation scolaire en rupture de parcours. On parle alors de déscolarisés.

En Polynésie française, le statut d'un élève en situation de décrochage a été juridiquement défini : « Le décrocheur est un jeune, qui n'est plus soumis à l'obligation d'instruction, âgé de 16 ans révolus ou de 15 ans révolus qui a accompli la totalité du premier cycle du second degré, et qui n'est pas titulaire d'un diplôme national de niveau 3 (anciennement V)⁴ de la formation initiale ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles⁵. »

Pour chiffrer le nombre de jeunes décrocheurs et déscolarisés, le choix a été fait de suivre l'indicateur du nombre de jeunes non retrouvés sur la base élève académique du 2nd degré.

La loi du Pays vise alors à donner une définition juri-

⁴ Sur la nomenclature des certifications professionnelles : le niveau V (BEP, CAP) correspond au niveau 3 du Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, le niveau IV (Bac), au niveau 4.

⁵ Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017, relative à la Charte de l'éducation de la Polynésie française, Art. 15 sur la nomenclature des certifications professionnelles : le niveau V (BEP, CAP) correspond au niveau 3 du Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, le niveau IV (Bac), au niveau 4 de la nouvelle nomenclature.



		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
3.1	Taux d'élèves non retrouvés au constat de rentrée par rapport à l'année précédente hormis les classes de terminale	5,30 %	4,03 %	-1,27
3.2	Taux d'élèves non retrouvés au mois d'avril par rapport au constat de rentrée	2,28 %	2,68 %	+0,40
<i>Item</i>	L'indicateur cible les élèves qui ont interrompu leur scolarité et qui n'ont pas été retrouvés sur les bases informatiques de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) d'une année sur l'autre, les saisies informatiques étant réalisées manuellement dans les établissements scolaires. Le nombre de décrocheurs <i>stricto sensu</i> est excessivement difficile à établir. Le choix a été fait de calculer, tous les ans, le nombre d'élèves non retrouvés d'une année sur l'autre, au regard des bases informatiques des établissements publics et privés sous contrat. À défaut de décrocheurs, il s'agit d'élèves non retrouvés. Les raisons peuvent être multiples, liées à la saisie ou la non-saisie des informations, au départ des élèves qui sont obligés de suivre leurs parents (mutation, etc.). La pertinence de cet indicateur dépend de la mise à jour régulière des bases élèves dans les établissements. Les classes de terminale sont hors champ eu égard à l'absence d'informations sur le devenir des diplômés dont le suivi exigerait un dispositif lourd à l'excès (poursuites d'études en métropole, à l'étranger, etc.).			

Tableau 7

> L'indicateur global se stabilise à 5 % entre 2017 et 2020, ce qui correspond à 1300 élèves environ (2020). En 2021, la donnée s'abaisse d'un point sous l'effet d'une modification de la date du

constat de rentrée (arrêt de la base élèves) différée d'un mois pour des raisons techniques : ce délai supplémentaire a favorisé les saisies pour compléter la base élèves.⁶

	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020	R 2021
Taux d'élèves non retrouvés au constat de rentrée par rapport à l'année précédente hormis les classes de terminale	5,31 %	5,23 %	5,25 %	5,30 %	4,03 %

Tableau 8.

Source : DGEE/SYSCA

Comme évoqué précédemment, cette donnée globale se distingue en deux catégories parmi les élèves non retrouvés : les moins de 16 ans de la base élèves

du 2nd degré, dits **déscolarisés** et les plus de 16 ans dits **décrocheurs**.

LES DÉSCOLARISÉS

> Le taux de déscolarisés se situe autour de 3,5 % d'élèves non retrouvés sur les bases informatiques.

Les déscolarisés en effectif :

Les non retrouvés (déscolarisés potentiels)	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020	R 2021
Collège	570	651	581	617	537
SEGPA	39	43	62	60	9
CETAD	69	-	-	-	-
TOTAL	678	694	643	677	546

Tableau 9.

Source : DGEE/SYSCA

⁶ Le constat de rentrée a été différé d'un mois en raison d'un empêchement technique de l'enseignement protestant entravant la remontée des données de leurs élèves dans l'application nationale.



Les déscolarisés en pourcentage :

Les non retrouvés (déscolarisés potentiels)	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020	R 2021
Collège	3,3 %	3,8 %	3,4 %	3,6 %	3,1 %
SEGPA	9,5 %	11,3 %	15,2 %	14,5 %	2,0 %
CETAD	10,1 %	-	-	-	-
TOTAL	3,3 %	3,9 %	3,7 %	3,9 %	3,1 %

Tableau 10.

Source : DGEE/SYSCA

LES DÉCROCHEURS

> Au global, le taux des non retrouvés reste stable autour des 8 %, sauf en 2021 : le traitement de la base de données différée d'un mois abaisse la donnée de 2 points (6 %).

En lycée, il convient de distinguer les LGT des LP.

En LGT, le taux, après quelques oscillations autour des 5 % entre 2017 et 2020, se rapproche du seuil de 2018 à 3 %.

En LP, la part des élèves non retrouvés ne cesse de diminuer depuis cinq ans pour atteindre 8,4 % à la rentrée 2021 soit une baisse de 5,1 points par rapport à 2017.

Les décrocheurs en effectif :

Les non retrouvés (décrocheurs potentiels)	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020	R 2021
LP	474	492	433	394	330
LEGT	223	137	214	246	145
TOTAL	697	629	647	640	475

Tableau 11.

Source : DGEE/SYSCA

Les décrocheurs en pourcentage :

Les non retrouvés (décrocheurs potentiels)	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020	R 2021
LP	13,5 %	13,9 %	12,4 %	11,3 %	8,4 %
LEGT	5,0 %	3,1 %	4,8 %	6,7 %	3,4 %
TOTAL	8,8 %	7,9 %	8,2 %	8,3 %	6,2 %

Tableau 12.

Source : DGEE/SYSCA

LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

- En matière de prévention, le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) a un rôle majeur en termes de veille.
- Outre les mesures préventives, d'autres,

curatives, prennent appui sur deux leviers : la Plateforme d'Accueil et d'Accompagnement des Publics Décrocheurs (PAAPD) et la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).



- La PAAPD s'appuie sur des partenaires tels que le SEFI, le RSMA-Pf, le polynôme académique de Polynésie française, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le Centre de Formation Professionnelle des Adultes (CFPA), le Groupement des Établissements de Polynésie pour la Formation Continue (GREFOC) et la MLDS.

La MLDS qui a plusieurs antennes (Pirae, Tairapu, Raiatea) s'adresse uniquement aux jeunes atteignant au moins seize ans avant la fin de l'année civile d'inscription. En deçà de 16 ans, la lutte contre la déscolarisation est intensifiée. Elle propose une palette d'actions adaptées à la diversité des situations rencontrées :

- **Améliorer la prise en charge des élèves en fonction de leurs besoins**

Les dispositifs mis en œuvre en Polynésie française s'inscrivent dans une démarche d'individualisation des apprentissages et assurent un continuum entre l'école et le collège. La prise en charge des élèves en fonction de leurs besoins s'illustre notamment, au travers des dispositifs suivants :

- le dispositif REP+ ; les classes allégées en cours préparatoire, les « CP dédoublés », mis en œuvre à la rentrée scolaire 2017-2018 dans les écoles identifiées REP+. Ce dispositif a été étendu aux classes de CE1 REP+ à la rentrée 2018-2019. Il vise à constituer des classes entre douze et quinze élèves, ou faute de salle disponible, de favoriser ces classes avec deux professeurs des écoles, un titulaire de la classe et un en adjonction pour une co-intervention ;

- **Développer la coéducation**

La période de confinement au cours de l'année scolaire 2019-2020 a révélé l'inventivité et l'adaptation des personnels à maintenir le service public de l'Éducation. La mise en place de la continuité pédagogique et la veille auprès des familles confinées ont montré la forte mobilisation de tous les acteurs en faveur de la réussite des élèves.

- le « module d'accueil et d'accompagnement » plutôt destiné à des collégiens sans solution d'affectation ;
- le « module journée défense citoyenneté » réservé aux jeunes dépistés en difficulté de lecture lors des Journées Défense Citoyenneté (JDC) ;
- la « classe de la seconde chance » pour accueillir des jeunes qui ont interrompu leur scolarité en lycée.

L'ambition affirmée est de permettre à tous d'atteindre au moins une certification de niveau III (ancienne nomenclature V)⁷.

- la scolarisation des enfants de moins de trois ans ;
- le dispositif expérimental « Cycle 3 à l'école » ;
- la réforme du collège qui engage la prise en charge au titre de l'accompagnement personnalisé ;
- les binômes d'inspecteurs IEN / IA-IPR, soutenant ainsi une culture d'enseignement commune aux 1^{er} et 2nd degrés. Axes centraux et partagés de l'action pédagogique, l'accrochage scolaire, la motivation à apprendre, la gestion de l'hétérogénéité, la différenciation pédagogique doivent être intégrés dans les pratiques quotidiennes de la classe et constituer des axes de travail et de formation des enseignants.

De nouveaux rapports avec l'apprentissage se sont créés, incluant le travail à distance, l'accompagnement individuel, l'implication pratique des parents. L'image même de l'enseignant a été valorisée auprès des familles et l'évidence d'une technicité propre, la confiance mutuelle entre l'enseignant et les familles ont gagné du terrain.

3.4. OBJECTIF 4 - Faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires

L'organisation du transport scolaire, exercée par la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), est régie par la délibération n° 79-18 du 29 janvier 1979 modifiée.

Pour l'ensemble des élèves, le bénéfice au transport scolaire est conditionné par une distance à plus d'un kilomètre entre le domicile et l'établissement scolaire.

⁷ Sur la nomenclature des certifications professionnelles : le niveau V (BEP, CAP) correspond au niveau 3 du Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, le niveau IV (Bac), au niveau 4.



▪ **Améliorer la couverture géographique en termes de transports scolaires**

En Polynésie française, l'organisation du transport scolaire par voies maritime et/ou aérienne, sur un périmètre géographique aussi vaste que l'Europe, est une opération complexe pour tenir compte des installations portuaires et aéroportuaires existantes, mais également de la carte de formation qui est offerte aux élèves.

Ces transports inter-îles s'adressent aux élèves qui ne peuvent être scolarisés dans leur île de résidence. Dans la limite des moyens existants, ils assurent dès que possible le retour des élèves dans leur famille et ce, au moins une fois par trimestre.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
4.1	Taux de satisfaction des demandes de transports scolaires			
4.1.1	Taux de satisfaction des demandes de transports scolaires terrestres	98,00 %	98,00 %	0
4.1.2	Taux de satisfaction des demandes de transports scolaires aériens/maritimes	96,00 %	97,00 %	+1
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves qui bénéficient des transports scolaires, selon leur nature (terrestre, aérien/maritime) par rapport aux demandes desdits transports ; les demandes retenues sont celles des élèves qui sont éligibles au transport concerné.			

Tableau 13

La gratuité totale du transport terrestre, aérien et maritime des élèves en Polynésie française pour les élèves des 1^{er} et 2nd degrés, traduit une volonté politique de service public.

des îles de son territoire, il n'existe pas d'autres alternatives que celle d'offrir le transport scolaire pour assurer le service public obligatoire de l'Éducation à l'ensemble des enfants de Polynésie, même si le coût global s'élève à plus de 1,7 milliard XPF (1^{er} et 2nd degrés).

En effet, la collectivité ne pouvant ouvrir des établissements scolaires du second degré sur l'ensemble

> En 2021, le coût total des transports scolaires continue d'augmenter : il est supérieur de 6,74 millions XPF (56 519 €) à celui de 2020 qui était lui-

même supérieur de 31,4 millions XPF (263 157 €) par rapport à 2019.

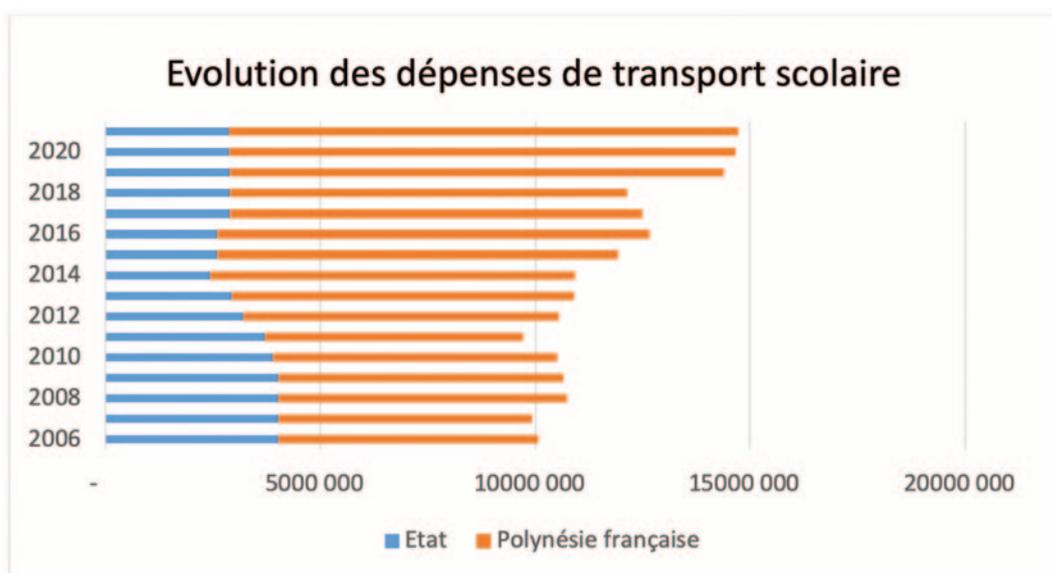


Figure 1

Source: DGEE – PTS - En euros



XPF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat	349 971 024	290 306 024	310 258 000	310 258 000	346 057 000	346 057 000	346 057 000	342 489 391	342 489 391
Polynésie française	950 161 664	1 013 143 800	1 113 836 602	1 200 174 721	1 144 043 201	1 101 038 459	1 371 608 733	1 406 578 867	1 413 322 563
Dépenses totales	1 300 132 688	1 303 449 824	1 424 094 602	1 510 432 721	1 490 100 201	1 447 095 459	1 717 665 733	1 749 068 258	1 755 811 954
Part de l'Etat	26,92%	22,27%	21,79%	20,54%	23,22%	23,91%	20,15%	19,58%	19,51%

Tableau 14

Source : DGEE – PTS

Pour l'année 2019-2020, le dispositif de gratuité du transport des étudiants s'élève à 78 312 153 XPF (pour 1266 étudiants ; montant inclus dans le budget total ci-dessus). Pour l'année 2020-2021, le dispositif de gratuité du transport des étudiants s'élève à 128 575 137 XPF (pour 1550 étudiants ; montant inclus dans le budget total ci-dessus).

Le rapatriement supplémentaire destiné aux élèves les plus jeunes à l'occasion des vacances d'octobre-novembre, s'élève à 137 millions XPF, soit 1 148 076 euros : 75 millions XPF, soit 628 509 euros pour le maritime et, 62 millions XPF, soit 519 567 euros pour l'aérien, tous archipels confondus pour plus de 1000 élèves.

Ainsi, le coût du transport scolaire assumé par la Polynésie française pèse significativement sur son budget.

En 2019-2020, le transport gratuit pour les 3351 élèves des 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) scolarisés hors de leur île de résidence et hors de leur noyau familial (sur 30 083 élèves du second degré public et privé dont CJA, hors post-baccalauréat) est indispensable. Pour 2020-2021, 3257 élèves sur 29 825 (effectifs du second degré public et privé dont CJA, hors post-baccalauréat) étaient scolarisés hors noyau familial, soit près de 11 %.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Transport terrestre	23 444	23 094	23 094	23 096	22 177	22 694	23 333	24 421	25 022
Transport maritime	1 367	1 416	1 415	1 415	1 531	1 569	1 466	1 506	1 419
Transport aérien	2 005	2 050	2 055	2 055	1 940	2 034	1 944	1 845	1 838
Effectifs totaux	26 816	26 560	26 564	26 566	25 648	26 297	26 743	27 772	28 279

Tableau 15

Source : DGEE – PTS

> La question du coût du transport terrestre demeure : le coût annuel moyen par élève, selon les archipels, peut atteindre des montants élevés : 63 472 XPF sur l'archipel des Marquises pour le 1^{er}

dégré, montant presque quatre fois plus élevé qu'aux Australes, et 68 016 XPF sur l'archipel des Marquises pour le 2nd degré, soit un coût quatre fois plus élevé qu'aux Tuamotu-Gambier.

Le transport terrestre concerne 25 022 élèves des 1^{er} et 2nd degrés étudiants compris.

Les coûts annuels moyens par élève, selon les archipels peuvent atteindre des montants élevés.



2020-2021	Montant annuel			Effectifs		Coût/élève/an	
	PRIMAIRES	SECONDAIRES	TOTAL	1er degré	2nd degré	1er degré	2nd degré
TERRESTRE							
IDV	165 232 675	499 662 472	664 895 147	6 324	12 359	26 128	40 429
ISLV	58 740 288	79 524 774	138 265 062	2 397	2 218	24 506	35 854
AUSTRALES	7 804 516	6 943 949	14 748 465	487	222	16 026	31 279
MARQUISES	21 834 404	27 342 257	49 176 661	344	402	63 472	68 016
TUAMOTU G	1 757 274	2 806 850	4 564 124	109	160	16 122	17 543
TOTAL	255 369 157	616 280 302	871 649 459	9 661	15 361	26 433	40 120
MARITIME							
IDV	25 160 212	110 646 675	135 806 887	56	716	449 290	154 534
ISLV	-	24 569 376	24 569 376	-	321	-	76 540
AUSTRALES	813 825	18 339 069	19 152 894	4	58	203 456	316 191
MARQUISES	-	40 407 000	40 407 000	-	137	-	294 942
TUAMOTU G	-	156 224 100	156 224 100	-	127	-	1 230 111
TOTAL	25 974 037	350 186 220	376 160 257	60	1 359	432 901	257 679
AERIEN							
IDV	-	-	-	-	-	-	-
ISLV	-	23 138 338	23 138 338	-	242	-	95 613
AUSTRALES	-	24 838 471	24 838 471	-	321	-	77 378
MARQUISES	-	37 300 026	37 300 026	-	365	-	102 192
TUAMOTU G	-	212 979 150	212 979 150	-	910	-	234 043
TOTAL	-	298 255 985	298 255 985	-	1 838	-	162 272

Tableau 16

Source : DGEE – PTS

3.5. OBJECTIF 5 - Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines constitue un enjeu majeur : sa qualité est une condition indispensable à la réalisation d'une politique éducative

tournée vers la performance. Deux leviers sont déclinés.

- Stabiliser les équipes éducatives au sein des établissements scolaires

> L'observation des mouvements des personnels des écoles, des centres, des collèges et des lycées visent à évaluer la stabilité des équipes pédagogiques

tout en considérant le nécessaire profilage de certains postes.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
5.1	Taux de stabilité des enseignants en école, centre, collège et lycée			
5.1.1	Taux de stabilité des enseignants en école	55,43 %	56,26 %	+0,83
5.1.2	Taux de stabilité des enseignants en centre	30,77 %	16,67 %	-14,10
5.1.3	Taux de stabilité des enseignants en collège	24,79 %	27,86 %	+3,07
5.1.4	Taux de stabilité des enseignants en lycée	28,30 %	27,22 %	-1,08
Item	L'indicateur cible les enseignants affectés en école, centre, collège et lycée, ayant quatre ans et plus d'ancienneté dans un même établissement.			

Tableau 17



Les enseignants du 1^{er} degré appartiennent au corps de l'État pour la Polynésie française (CEPF) et ont par conséquent, un attachement local. Plus de la moitié d'entre eux exercent dans une même école plus de quatre ans.

En CJA, les postes sont profilés. Les entretiens permettent de tendre vers l'adéquation entre le profil des postes à pourvoir et celui des candidats à nomination sur ces postes. Ils connaissent, a priori, les attentes en termes d'engagement professionnel.

En collège et lycée, un enseignant sur quatre a plus de quatre ans d'ancienneté dans un même établissement, sachant que l'évolution des taux de stabilité est en partie tributaire des agents mis à disposition (MAD) de la Polynésie française pour un séjour de deux ans renouvelable une fois. En effet, environ un tiers des enseignants de collège et lycée sont ainsi mis à disposition. En revanche, facteur de stabilité, les deux tiers des enseignants du 2nd degré ont leur Centre des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) reconnu en Polynésie française.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
5.2	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en école, centre, collège et lycée			
5.2.1	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en école	50,85 %	41,80 %	-9,05
5.2.2	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en centre	38,89 %	n.d	-
5.2.3	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en collège	57,23 %	52,44 %	-4,79
5.2.4	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en lycée	45,28 %	36,14 %	-9,14
Item	L'indicateur cible les non enseignants affectés en école, centre (directeurs, adjoint déchargé), collège et lycée (ATRF), ayant quatre ans et plus d'ancienneté dans un même établissement.			

Tableau 18

n.d : donnée non disponible

Les variations à la baisse des taux de stabilité des personnels non-enseignants sont liées notamment au vieillissement des agents. Par exemple, plus de 50 % des ATRF sont âgés de plus de 50 ans à la rentrée 2020 (49 % à la rentrée 2019). À une échéance de cinq ans, un ATRF sur cinq aura atteint l'âge de la

retraite à taux plein (62 ans), soit près de 87 personnes sur un effectif de 415 agents (2020).⁸

En matière d'absence, les données sont exposées en annexe.⁹

▪ **Prévenir les risques professionnels des enseignants**

LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

Le service de médecine préventive a été mis en place en mars 2017 au sein de la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE). Il se compose d'un médecin et d'un secrétaire, mis à disposition par le Vice-rectorat. La Polynésie française prend à sa charge les moyens en fonctionnement (bureau, mobilier, téléphone, véhicule de service, ordre de

mission, etc.). Le médecin de prévention accueille en consultation les fonctionnaires d'État et le personnel de l'enseignement privé.

Le médecin en exercice au cours de l'année 2019-2020 a pris sa retraite en fin d'année scolaire. Un recrutement a été lancé au cours de l'année 2020-2021.

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

La réglementation LP n° 2018-22 du 4 mai 2018 portant dispositions diverses relatives à la santé, l'hygiène et la sécurité au travail, instaure un CHSCT dans chaque service du Pays en confiant au CTP les missions qui lui sont dévolues : « Dans les services, les autorités administratives indépendantes et les

établissements publics à caractère administratif de la Polynésie française, les missions des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont exercées par les comités techniques paritaires. [...] » (Art. 2). Ce texte donne la structure attendue des CHSCT des services de Polynésie française

⁸ Source : Dialogue de Gestion 2021-2022.

⁹ Les indicateurs 5.3 Pourcentage de personnels enseignants absents au moins 12 jours par an, et 5.4 Taux d'absence du personnel enseignant, sont remplacés par des états d'absence en annexe puisque des relevés ont été effectués tout au long de ces deux années marquées par la crise sanitaire.



permettant dès lors, à la DGEE, d'engager son animation. À cette fin, un ingénieur référent prévention des risques a été recruté au mois de septembre 2019.

Cette loi du 4 mai 2018 prévoit également plusieurs missions, comme une analyse des risques professionnels et des conditions de travail, des enquêtes en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, sans pour autant préciser les modalités de mise en œuvre de ces missions qui feront certainement l'objet d'un arrêté d'application.

Le ministère en charge de l'Éducation a organisé le premier CHSCT de la DGEE au mois de mars 2020. Plusieurs réunions ont été tenues depuis sa mise en œuvre (deux en 2020, trois en 2021) pour rendre compte aux membres du CHSCT des travaux réalisés :

Risque incendie

- Exercice d'évacuation à Tuterai Tane, au CIO, au site du Taaone (2020 et 2021) ;
- Remplacement des alarmes du centre administratif de Tuterai Tane (2021) ;

3.6. OBJECTIF 6 - Améliorer la qualité de la gestion des fonctions supports

En 2020, la rapidité de la mise en place du plan de continuité d'activité de la DGEE durant la situation sanitaire liée à la crise de la Covid-19 a mis en exergue les bénéfices d'un service informatique interne, le Département de l'Informatique et du Numérique Educatif (DINE). La DGEE a su répondre dès les premiers jours de confinement à l'urgence technique par la mise à disposition de matériels informatiques aux personnels administratifs (prêt de portables et d'imprimantes), l'ouverture d'un réseau privé virtuel (VPN) pour le télétravail, la mise en place d'une plateforme collaborative en ligne hébergée en local (Nextcloud), la communication sur la messagerie Web, la redirection de l'assistance téléphonique sur les portables des techniciens informatiques, à partir d'un plan de continuité établi par le pôle contrôle interne pour la maîtrise des risques de la DGEE. Toutes les demandes d'intervention de la part de la DGEE et des établissements scolaires ont ainsi été traitées à distance.

▪ Développer le numérique

L'expérience de la crise de la Covid-19 montre qu'il est essentiel d'appuyer la mission du numérique tant au niveau des services administratifs et pédagogiques de la DGEE que des établissements scolaires. Les réunions collaboratives en distanciel apparues

- Formations lutte contre le feu et évacuation : formation différée en raison du contexte sanitaire (préparation du dispositif en 2021) ;

Risques liés à la santé (Covid-19)

- Gestes barrières expliqués aux agents dans leur environnement de travail (2020 et 2021) ;
- Visites de la médecine de prévention et de la prévention des risques afin de s'assurer des conditions de distanciation conformes aux recommandations sanitaires dans le cadre de la reprise d'activité (2020 et 2021) ;
- Protocoles sanitaires mis à jour.

Risques liés à l'intrusion et à la malveillance

- Caméras de vidéo protection installées sur le site de la DGEE, Tuterai Tane.

Document unique d'évaluation des risques et plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

- Rédactions terminées.

La fracture numérique des familles socialement défavorisées a été mise en exergue plus durement encore, lors du confinement, lorsque la continuité pédagogique utilisait les moyens numériques. Pour pallier cette situation, les supports pédagogiques via les médias ont été renforcés (séquences TV, exercices diffusés dans les journaux, etc.). Les négociations avec ONATI ont abouti, pendant la crise sanitaire, à l'octroi d'un support gratuit d'accès au numérique des familles défavorisées : dix millions offerts (1600 numéros dont 200 réservés aux bénéficiaires de matériels via la Fondation Agir Contre l'Exclusion – FACE, et une collecte de coordonnées des familles ciblées auprès des établissements publics et privés). Un dépassement de 90 numéros (bénéficiaires) a été réalisé sur un budget de la DGEE.

par nécessité durant la crise ont été maintenues dans leur usage. Aussi le retour en activité présentielle s'accompagne de projets tels que l'équipement des circonscriptions pédagogiques en matériels de visioconférence, l'augmentation des abonnements In-



ternet des circonscriptions délocalisées, le télé-enseignement entre trois sites distants, un accroissement des formations en distanciel. Dans ce contexte de distanciation voire d'isolement imposé par la crise sanitaire Covid-19, chacun a été dans le besoin de se former aux outils numériques au travers des forma-

tions institutionnelles, localisées, ou individuelles qui se sont démultipliées. Les indicateurs « 6.1 Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique » et « 6.2 Pourcentage de projets numériques éducatifs » ne sont donc pas pertinents pour les années scolaires ciblées par ce rapport.

> **Les taux d'équipement progressent entre les deux années scolaires.**

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
6.3	Taux d'équipement			
6.3.1	Taux d'équipement en école	15,09 %	15,62 %	+0,53
6.3.2	Taux d'équipement en centre	40,22 %	52,44 %	+12,22
6.3.3	Taux d'équipement en collège	24,80 %	27,92 %	+3,12
6.3.4	Taux d'équipement en lycée	28,53 %	30,87 %	+2,34
Item	L'indicateur mesure la proportion d'ordinateurs (stations, tablettes, etc.) en état de fonctionnement dans les écoles, centres, collèges et lycées, par élève, pour chacune de ces entités. Inventaires déclarés en base TUIC pour le 1 ^{er} degré, sur le portail établissement pour le 2 nd degré.			

Tableau 19

n.d : donnée non disponible

Au niveau matériel, il est prévu à l'horizon 2023, de doter la totalité des établissements d'un environnement numérique de travail (ENT), et les classes, d'ordinateurs-tablettes à hauteur de 25 pour 100 élèves (un pour quatre), en mobilisant les moyens du Pays et de l'État.

Quatre axes prioritaires de la politique éducative du Pays ont été définis : mise en place de la nouvelle gouvernance, valorisation des pratiques efficaces, accompagnement des expérimentations et formation au et par le numérique, déploiement des équipements innovants et maintenance. L'État accompagne cette ambition, conformément à la convention décennale relative à l'éducation, en développant et en soutenant l'usage du numérique dans les écoles, collèges et lycées, de tous les archipels de la Polynésie française.

Pour réussir les objectifs fixés sur la mise en place d'un environnement technique de qualité en vue des usages pédagogiques, le DINE a poursuivi les actions suivantes confortées par les besoins exprimés lors des Assises du Numérique de mars 2021 :

- migration progressive des serveurs des établissements (changement des matériels et logiciels) ; cette migration permet l'installation de nouvelles fonctionnalités (Webmail, ENT) ;

- assistance technique des établissements du second degré basculant sur la fibre optique. L'accès au haut débit est une condition récurrente des projets pédagogiques. Cet accès est tributaire du déploiement de la fibre optique par l'opérateur téléphonique polynésien ONATI ;
- refonte progressive des réseaux informatiques des établissements du 2nd degré, pour une uniformisation des architectures et une meilleure fluidité des usages. Cette refonte se traduit par une amélioration des équipements actifs du réseau et par des travaux de réseau au sein de l'établissement ;
- accompagnement technique de mise en place ou d'élargissement du réseau Wi-Fi des établissements expérimentant l'utilisation de la tablette : manuel scolaire numérique, saisie des absences par tablette, enseignement par tablette ;
- formation des correspondants techniques en établissement pour gérer correctement leur réseau conformément à l'architecture mise en place et pour utiliser leur équipement numérique ;
- accompagnement technique des écoles de la nouvelle gouvernance et du dispositif « Cycle 3 à l'école » par de l'équipement numérique et des formations sur leurs usages ;
- accompagnement des établissements dans l'externalisation de l'infogérance technique de leur système informatique.



En outre, les archipels éloignés font l'objet d'une attention particulière au regard des enjeux que représente le numérique pour leur désenclavement.

Un programme Campus connectés s'inscrit dans le cadre de la convention « Territoires d'innovation pédagogique » (TIP) du troisième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3), signée entre l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations. Il prend le nom « Archipels connectés » en Polynésie française. Il vise à répondre aux besoins de la population pour accéder à l'enseignement supérieur quand elle réside loin de l'île de Tahiti. Une étude réalisée en septembre 2020 par l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) indique qu'en fonction des années, entre 33 % et 36 % des bacheliers seulement poursuivent des études dans l'enseignement supérieur. Les Archipels connectés permettront à des jeunes de suivre depuis leur île d'origine, des formations à distance auprès de l'Université de Polynésie (UPF).

Ainsi, cinq campus connectés ont été labellisés pour la Polynésie française en mai 2021, à raison d'un site par archipel : un sur Tahiti et quatre dans les îles distantes : Raiatea (Îles Sous-le-Vent), Tubuai (Australes), Rangiroa (Tuamotu), Nuku Hiva (Marquises). La rentrée 2021-2022 voit ainsi l'inauguration du premier campus à Raiatea.

Le projet bénéficie d'un co-financement entre le PIA (Caisse des Dépôts et Consignations) et le gouvernement de la Polynésie française pendant cinq ans. Au titre du PIA, 141 millions XPF (1 184 000 €) sont apportés. Les moyens financiers couvrent les frais d'investissement (travaux, aménagement et équipements mobiliers, logiciels et ressources), les frais de fonctionnement pédagogique.

Trois autres campus connectés ouvriront à la rentrée 2022-2023 :

- Le campus des Tuamotu au collège de Rangiroa ;
- Le campus des Îles du Vent à la presqu'île de Tahiti ;
- Le campus des Marquises au collège Taiohae de l'île Nuku Hiva.

Et le dernier campus connecté est prévu pour la rentrée scolaire de 2023-2024 :

- Le campus des Australes au collège Mataura de l'île Tubuai (archipel des Australes).

Pour ce 5^e campus, le calendrier s'ajustera sur le planning prévisionnel du câble « Natitua Sud » qui reliera l'archipel des Australes en très haut débit par la pose d'un câble sous-marin entre les îles de Tahiti et Tubuai.





4

VIE DE L'ÉLÈVE

Fiche

1

Faire respecter l'École, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité

- Entre 2019-2020 et 2020-2021, le climat scolaire des établissements de Polynésie française se maintient au regard des actes de violence grave signalés (sauf en collège, garçons).
- Il s'améliore en considérant le nombre d'incidents déclarés par les établissements (358) qui diminue de près de 21 % par rapport à l'année précédente (454).

2

Promouvoir la santé des élèves

- En 2020-2021, un total de 51 128 passages en infirmerie, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'année passée (42 324 passages).
- En 2020-2021 les tentatives de suicide sont divisées par deux en collège, et en lycée (15) par rapport à 2019-2020 (34). Mais, deux suicides d'élèves de lycée sont à déplorer en 2020-2021.
- Les infirmiers scolaires du 2nd degré réalisent la moitié des Informations Préoccupantes. Ils effectuent les trois quarts des signalements au Procureur au sein de l'Éducation.

3

Optimiser les moyens alloués

- Bourses : près d'un élève sur deux bénéficie d'une bourse dans le second degré. Et, 16 000 élèves et étudiants sont concernés pour un budget d'environ 1,2 milliard.
- Bourses secondaires (prise en charge par le Pays des frais d'inscription et de cantine) : Plus de 14 000 élèves sont concernés pour un budget de plus de 620 millions XPF (2021).
- Bourses supérieures et bourses majorées (allocations d'études supérieures pour des études en Polynésie française, en métropole, dans toute l'Europe et à l'étranger) : Plus de 1000 étudiants sont concernés pour un budget de 535 millions (2020-2021).
- Les fonds sociaux : la dotation de l'État est inchangée depuis 2017 (78 219 570 XPF). Globalement, les dotations de l'État destinées aux fonds sociaux sont pleinement utilisées. La Polynésie française a choisi d'abonder ce budget de 10 millions XPF en 2020 et de 50 millions XPF en 2021 à titre exceptionnel dans le contexte de crise sanitaire Covid-19.
- WEI et PLEI : Pour 2021, le montant total dédié aux WEI et aux PLEI est de 468 millions XPF (400 millions XPF en 2020 et 240 millions XPF en 2019), car le dispositif a été étendu sur l'ensemble des internats de la Polynésie française, y compris aux CED de Rikitea, de Taiohae et au CJA de Rimatara, Faa'a en 2021.



4.1. OBJECTIF 1 - Faire respecter l'École, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité.

- Promouvoir la vie scolaire et l'éducation à la responsabilité, et renforcer la politique de prévention de la délinquance

> On observe que le taux d'absentéisme lissé sur la scolarité 2019-2020 (la période de confinement est exclue des calculs) augmente significative-

ment en 2020-2021 sous l'effet d'une crise sanitaire évoluant en dents de scie tout au long de l'année scolaire (Cf. Annexe 3).

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.1	Taux d'absentéisme des élèves			
1.1.1	Taux d'absentéisme des élèves des écoles	8,20 %	14,25 %	+6,05
1.1.2	Taux d'absentéisme des élèves des centres	18,44 %	24,89 %	+6,45
1.1.3	Taux d'absentéisme des élèves des collèges	6,37 %	14,74 %	+8,37
1.1.4	Taux d'absentéisme des élèves des lycées (voies générale, technologique, professionnelle)	9,58 %	19,83 %	+10,25
Item 2019 2020	L'indicateur cible les élèves des écoles, centres, collèges et lycées ayant un nombre d'absences mensuelles égal ou supérieur à quatre demi-journées.			

Tableau 1

À la demande de la DGEE, les écoles, les centres et les établissements ont procédé à des déclarations d'absence deux jours par semaine : les lundis et

jeudis. En 2020-2021, les données ont été calculées à partir de ce dispositif déclaratif.

> Le climat scolaire est appréhendé au travers de plusieurs données. Il se maintient au regard du pourcentage d'actes de violence grave signalés et de multivictimation déclarées. En 2020-2021, il

semble s'améliorer en considérant le nombre d'incidents déclarés par les établissements (358) qui diminue de près de 21 % par rapport à l'année précédente (454).

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.2	Pourcentage d'actes de violence grave signalés et de multivictimation déclarées			
	<i>Actes de violence grave (écoles, centres, collèges et lycées)</i>			
	Écoles	n.d	n.d	-
	Centres	n.d	n.d	-
1.2.1	Collège - filles	2,63 %	2,65 %	+0,02
	Collège - garçons	5,11 %	7,97 %	+2,86
	Lycée - filles	1,27 %	0,66 %	-0,61
	Lycée - garçons	4,43 %	3,90 %	-0,53
	<i>Multivictimation déclarées (ensemble, filles, garçons)</i>			
1.2.2	Collège - filles	0,14 %	0,03 %	-0,09
	Collège - garçons	0,19 %	0,09 %	-0,10
	Lycée - filles	0,00 %	0,00 %	+0
	Lycée - garçons	0,00 %	0,00 %	+0

Tableau 2

n.d : donnée non disponible



La Polynésie française participe à l'enquête nationale dite Enquête Locale de Climat Scolaire (ELCS), déployée depuis la rentrée 2019, conjointement avec le Vice-rectorat. Elle donne à observer plus finement le vécu et le ressenti des usagers. Cette enquête est réalisée par questionnaire informatisé, sur la période courant de janvier à mai 2020, auprès d'élèves, d'agents et de parents volontaires, des collèges et lycées. Sur l'année scolaire 2019-2020, malgré la rupture de la collecte provoquée par la crise sanitaire

et un confinement à compter du 20 mars 2020, le nombre de répondants se décline comme suit : élèves 2215 (collège) et 17 (lycée) ; agents 247 (collège) et 8 (lycée) ; parents 258 (collège) et 8 (lycée).

Les résultats des enquêtes mettent en exergue un climat scolaire favorable avec 2034 élèves se disant être bien dans leur collège (92,3 %). Ce sentiment est partagé par 93,8 % des répondants de lycée.

▪ Extraits des résultats des ELCS, janvier-mai 2020 :

En collège

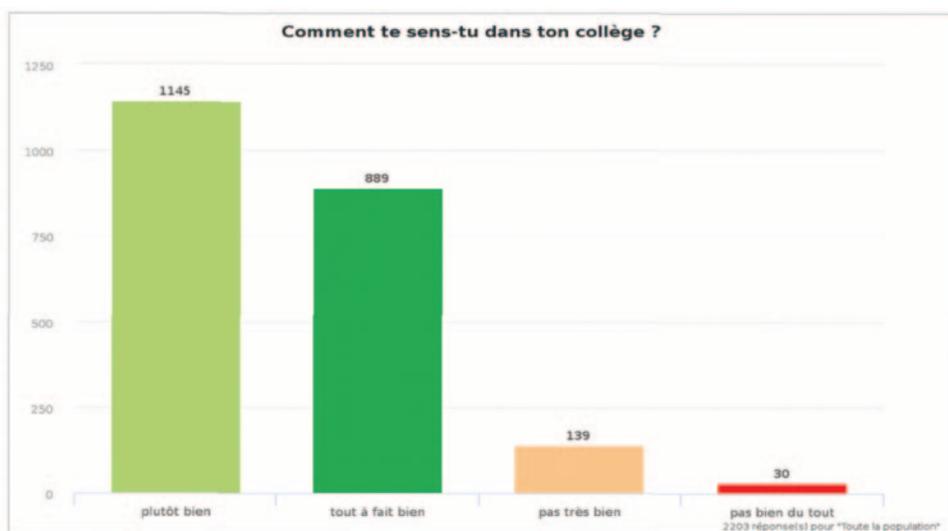


Figure 1

ELCS – Elèves collèges

En lycée

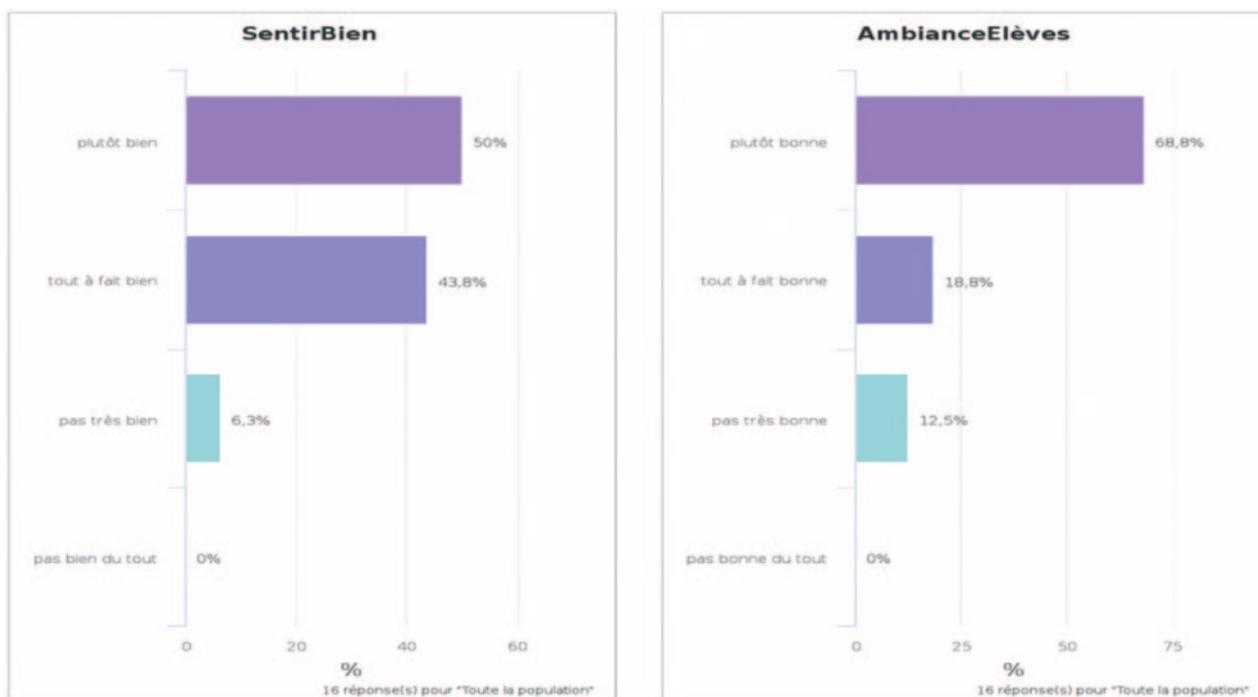


Figure 2

ELCS – Elèves lycées



Dans cette enquête, il apparaît que les parents des élèves (de collège 90,3 % ; de lycée 93,8 %) jugent leur enfant en sécurité dans l'établissement (86 % en collège ; 93,8 % en lycée). La satisfaction du climat scolaire est aussi significative pour le personnel répondant (83,2 % en collège, 100 % en lycée).

La prochaine ELCS sera réalisée au cours de l'année scolaire 2021-2022.

▪ **Renforcer la coopération avec les parents d'élèves ou le cas échéant, la personne qui exerce l'autorité parentale ou celle à laquelle l'enfant a été confié**

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration représentent un moment essentiel de la vie des écoles et des établissements. Il est essentiel d'encou-

rager la participation des parents autant que possible à la vie et au fonctionnement de l'établissement scolaire pour développer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.3	Taux de participation des parents aux élections de leurs représentants			
1.3.1	Taux de participation écoles	74,27 %	n.d	-
1.3.2	Taux de participation centres	60,96 %	n.d	-
1.3.3	Taux de participation collèges	36,41 %	29,34 %	-7,07
1.3.4	Taux de participation lycées	8,95 %	9,20 %	+0,25

Tableau 3

Source : DVEE pour l'ensemble des établissements et écoles

Les mesures peuvent être observées par degré et par archipel.

> **Une tendance haussière est constatée pour le 2nd degré : le taux de participation des parents aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'établissement augmente**

aux Marquises (+8,5 points), aux Australes (+13,2 points), mais s'abaisse aux Îles du Vent (-0,9 point), aux Îles Sous-le-Vent (-5,3 points), et aux Tuamotu-Gambier (-4,4 points).

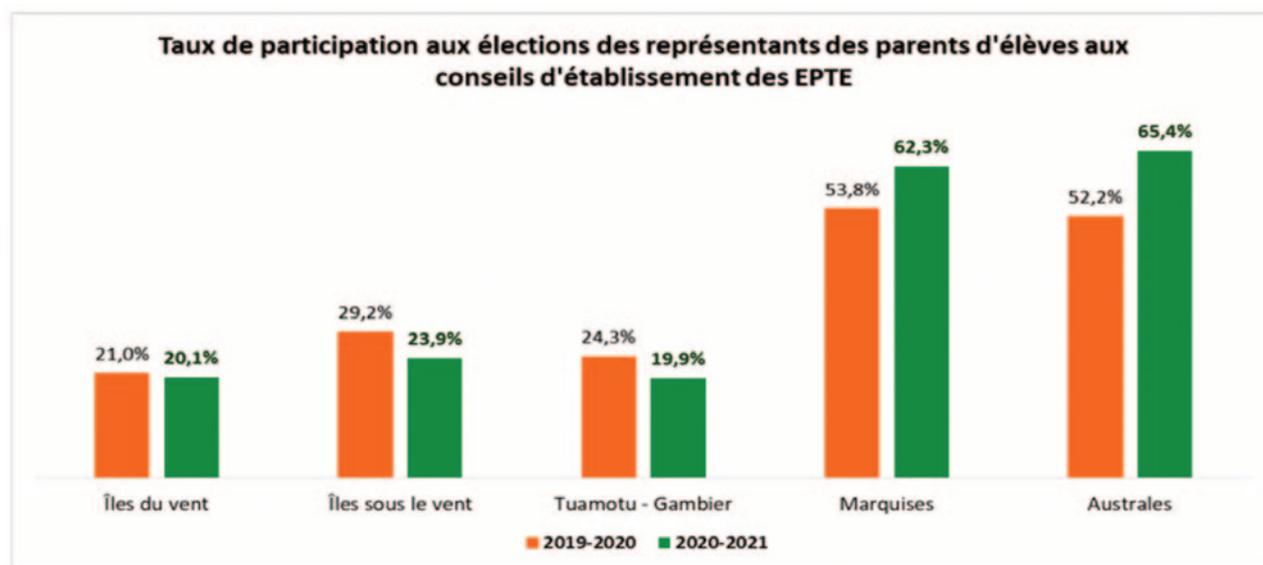


Figure 3

Source : DGEE – DVEE



Pour le 2nd degré, la participation des parents aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'établissement des années scolaires 2019-2020/2020-2021 manifeste de l'implication de plus de la moitié des parents aux Australes (52,2 %/65,4 %) et aux Marquises (53,8 %/62,3 %). Mais, les données révèlent des relations parents-EPTE plus nuancées pour les Îles du Vent (21,0 %/20,1 %), les Îles Sous-le-Vent (29,2 %/23,9 %) et les Tuamotu-Gambier (24,3 %/19,9 %).

Pour renforcer la coopération avec les parents d'élèves ou le cas échéant, la personne qui exerce l'autorité parentale ou celle à laquelle l'enfant a été confié, « les écoles et centres et établissements réservent, dans la mesure du possible, des espaces parents au sein de leur structure. Dans ce cadre, le ministère de l'Éducation ambitionne de réaliser un mémento pour permettre aux parents d'animer un espace parent » (Charte de l'éducation 2017).

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
1.4	Pourcentage d'établissements (école, centre, collège, lycée) ayant un espace parents			
1.4.1	Pourcentage d'écoles ayant un espace parents	50,29 %	50,29 %	-
1.4.2	Pourcentage de centres ayant un espace parents	19,05 %	19,05 %	-
1.4.3	Pourcentage de collèges ayant un espace parents	23,08 %	23,08 %	-
1.4.4	Pourcentage de lycées ayant un espace parents	40,00 %	40,00 %	-
Item	L'espace parents est un espace dédié à leur usage et à celui de leurs délégués. Il a pour vocation de favoriser la participation des familles, les échanges et la convivialité. Il contribue à évaluer la coéducation au sein de l'établissement.			

Tableau 4

En outre, un bureau des relations avec les parents, situé sur le site de la DGEE du Taaone prend en charge les demandes des parents pour leur apporter

une réponse ou les orienter le cas échéant, en fonction de leur problématique administrative.

4.2. OBJECTIF 2 - Promouvoir la santé des élèves.

- **Maintenir et accentuer les efforts en matière de médecine curative et de médecine préventive¹**

Santé des élèves et recueil de données infirmières de l'éducation² :

LES SOINS TECHNIQUES

- > **En 2020-2021, un total de 51 128 passages en infirmerie, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'année passée.**

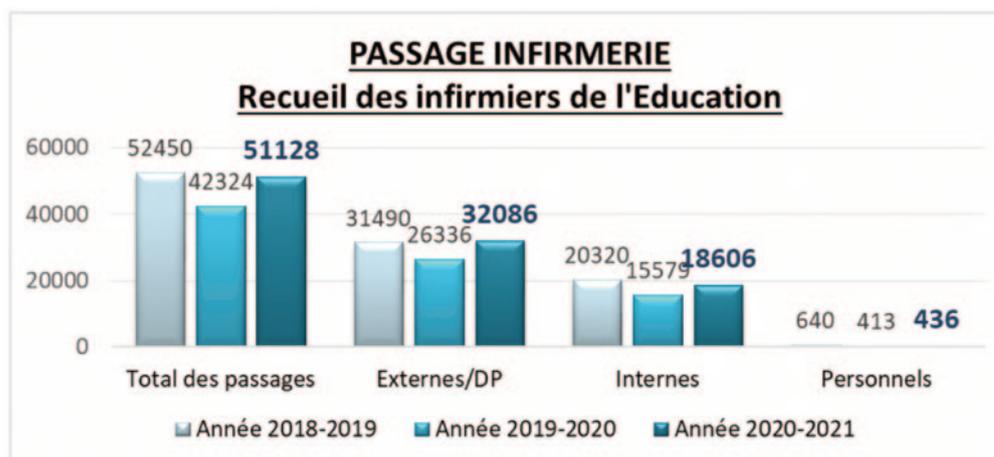


Figure 4

Source : ICT

¹ Le pourcentage d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé dans leur 6^e année (indicateur 2.1, âge entre 5 et 6 ans), transmis par la Santé, n'a pas pu être fourni en cette période de crise sanitaire.

² Dialogue de gestion 2021-2022, Titre Santé des élèves et recueil de données infirmières de l'éducation.



GROSSESSES PRÉCOCES

> 55 grossesses recensées par les Infirmiers de l'éducation en 2020-2021 (contre 164 l'année dernière) dont :

- 5 chez des jeunes filles de moins de 15 ans ;
- 34 grossesses entre 15 et 18 ans (56 en 2019-2020) ;
- 23 grossesses à terme.

> **Contraception d'urgence :**

- 33 demandes dont 73 % chez les moins de 15 ans (contre 30 % en 2019-2020) ;

> **Interruption Volontaires de Grossesse (IVG) :**

- 26 recours à l'IVG recensés dont 5 chez des mineurs de moins de 15 ans (2 l'année dernière).

TENTATIVES SUICIDAIRES ET SUICIDES

> En 2020-2021, les tentatives de suicide diminuent drastiquement en collège, et en lycée général et technologique par rapport à 2019-2020.

2020. Cependant, deux suicides d'élèves de lycée de la voie générale et technologique sont à déplorer en 2020-2021.

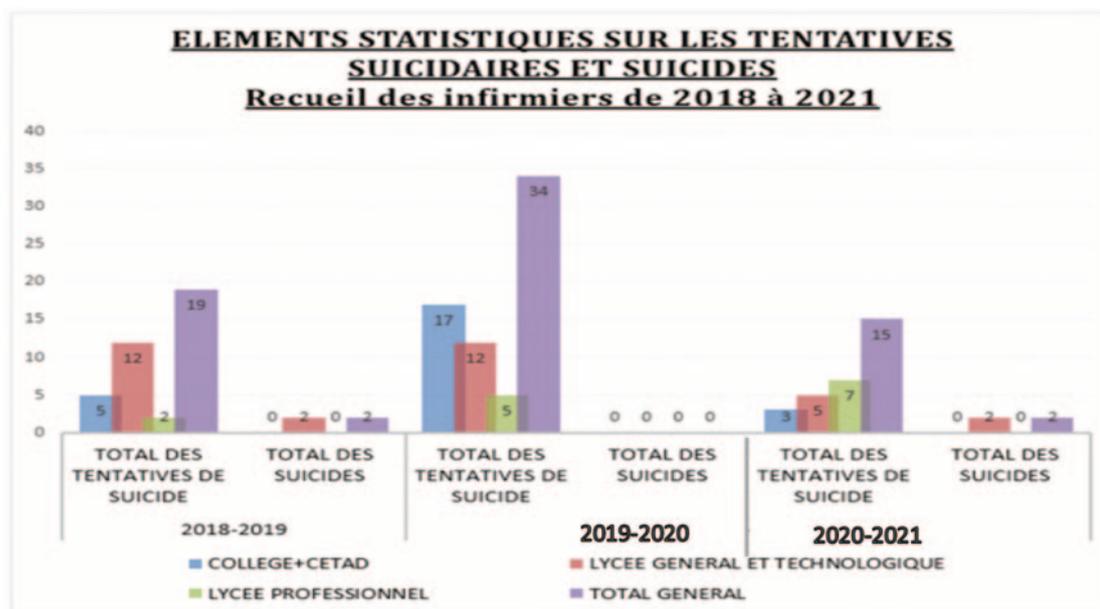


Figure 5

Source : ICT

ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

> Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté existent depuis 2016 en Polynésie Française, soutenus par la charte de collaboration entre la DGEE et la Direction de la Santé signée en juin 2019. En 2021-2021, 1131 heures d'éducation à la santé et à la citoyenneté (887 en 2019-2020) ont été coordonnées par les infirmiers scolaires.

> 21 971 élèves (20 919 en 2019-2020) ont eu des séances collectives de prévention sur différentes thématiques définies comme prioritaires

sur le territoire (hygiène de vie, éducation nutritionnelle, promotion de l'activité physique ; éducation à la sexualité ; prévention des conduites addictives ; prévention des violences ; harcèlement scolaire ; éducation à la citoyenneté ; développement des compétences psychosociales comme l'estime de soi, la gestion du stress).

PROTECTION DE L'ENFANCE

> En 2020-2021, sur l'ensemble de l'Éducation en Polynésie française, les infirmiers scolaires du 2nd degré réalisent 49 % des informations préoccupantes

(80 sur 164). Ils effectuent 74 % des signalements au Procureur de la République au sein de l'Éducation (40 sur 54).



4.3. OBJECTIF 3 - Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves

▪ Soutenir l'action sociale

« Des dispositifs d'aides que sont l'attribution de bourses et de fonds sociaux permettent aux familles les plus défavorisées d'assurer les frais liés à la scolarité de leurs enfants et de faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves. L'utilisation des fonds sociaux pour aider les familles exige une politique volontariste des établissements

scolaires dans l'information et les modalités de prise en charge.

La politique éducative vise également à apporter un soutien aux élèves qui doivent bénéficier d'une bourse d'étude pour pouvoir engager, réussir et terminer un cursus de formation générale, technologique ou professionnelle. » (Charte de l'éducation 2017)

Les bourses scolaires :

> Près d'un élève sur deux bénéficie d'une bourse dans le second degré.

		Réalisé en 2019-2020	Réalisé en 2020-2021	Écart Points de %
3.1	Taux d'élèves boursiers du public	55,36 %	56,72 %	-
Item	L'indicateur cible les élèves éligibles aux bourses scolaires et qui en bénéficient. Hors MLDS et hors formation du supérieur			

Tableau 5

En 2019-2020, 48,89 % des élèves du second degré ont bénéficié d'une bourse soit 55,36 % dans le public et 31,77 % dans le privé. En collège public, le pourcentage de boursiers atteint les 54,57 % contre 64,46 % en REP+.³

En 2020-2021, 48,72 % des élèves du second degré ont bénéficié d'une bourse soit 56,72 % dans le public et 29,54 % dans le privé. En collège public, le pourcentage de boursiers atteint 55,78 % contre 64,12 % en REP+.

ÉLÈVES BOURSIERS DANS LE 2 ND DEGRÉ (2019)	PUBLIC	PRIVÉ	PU + PR
Pourcentage de boursiers dans le 2 nd degré	55,36 %	31,77 %	48,89 %
Élèves boursiers en formations collège y.c SEGPA	7060	1385	8445
Pourcentage d'élèves boursiers en formations collège y.c SEGPA	54,57 %	29,84 %	48,04 %
Pourcentage d'élèves boursiers en collège REP+	64,46 %	-	-

Tableau 6

ÉLÈVES BOURSIERS DANS LE 2 ND DEGRÉ (2020)	PUBLIC	PRIVÉ	PU + PR
Pourcentage de boursiers dans le 2 nd degré	56,72 %	29,54 %	48,72 %
Élèves boursiers en formations collège y.c SEGPA	7212	1405	8617
Pourcentage d'élèves boursiers en formations collège y.c SEGPA	55,78 %	30,63 %	47,89 %
Pourcentage d'élèves boursiers en collège REP+	64,12 %	-	-

Tableau 7

Source : SYSCA

³ Données recalculées par formation (6^e-3^e et SEGPA) plutôt que par structure (référence nationale).

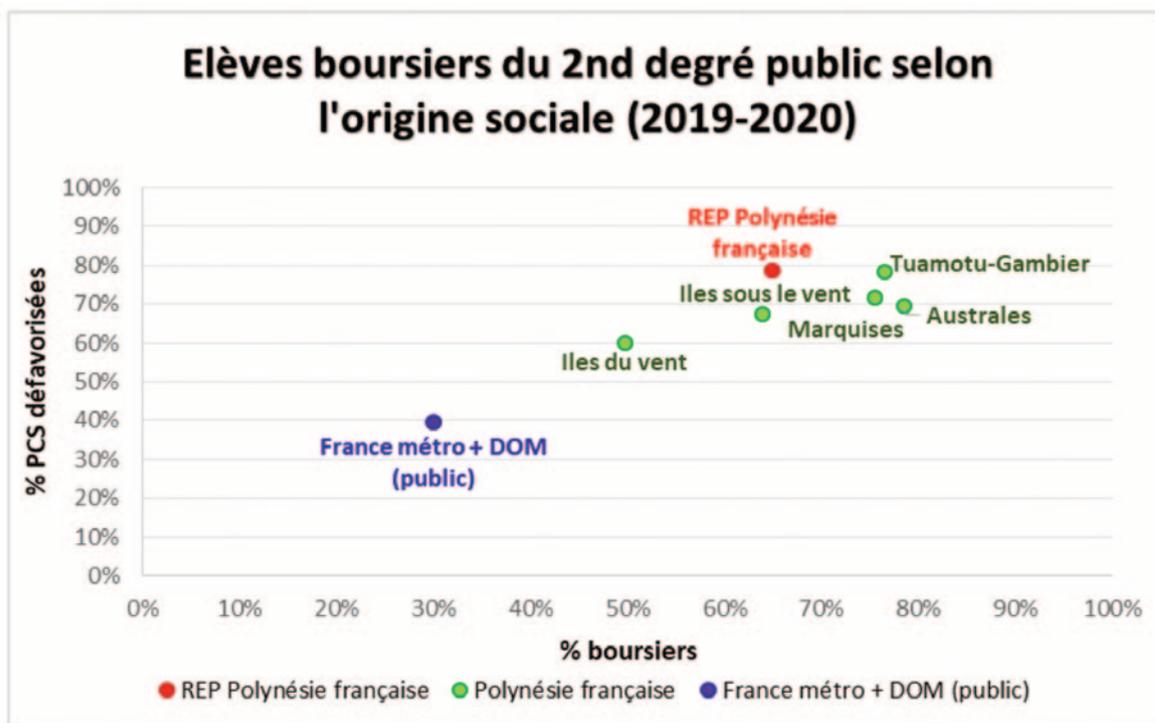


Figure 6

Source : DGEE BEA – PBA / RERS

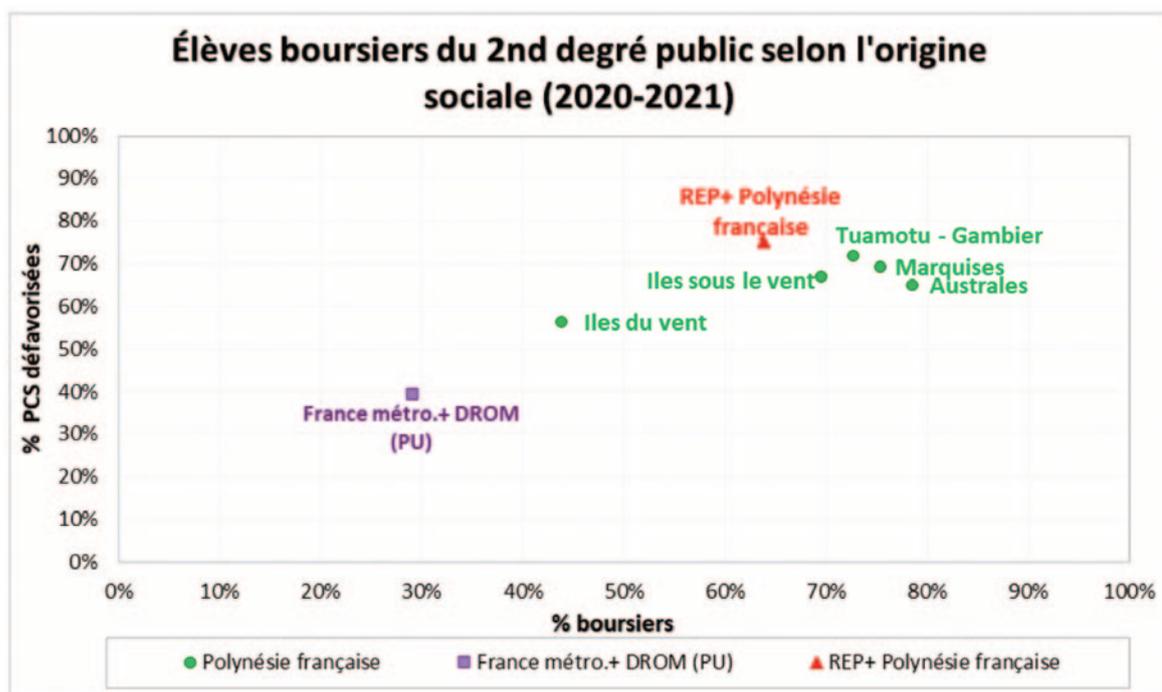


Figure 7

Source : DGEE BEA – PBA / RERS

Bourses⁴

La politique éducative du ministère vise à apporter un soutien aux élèves qui doivent bénéficier d'une bourse d'études pour pouvoir engager, réussir et terminer un cursus de formation générale, technolo-

gique ou professionnel. Chaque année, le Pays prend en charge plus de 16 000 élèves et étudiants pour un budget d'environ 1,2 milliard (budget 2019 : 1 185 022 175 XPF ; 2020 et 2021 : 1 212 124 XPF).

⁴ Données mise à jour, PBA-DGEE 30/03/2021.



Bourses secondaires

Plus de 14 000 élèves, inscrits dans un établissement scolaire d'enseignement public ou privé du second degré, bénéficient d'une bourse permettant une prise en charge par le Pays de leurs frais d'inscription et de leurs frais de cantine.

La dépense s'élève à plus de 620 millions XPF : 643 524 783 XPF (2019) ; 677 000 000 XPF (2020) ; 624 700 000 XPF (2021).

Bourses supérieures et bourses majorées

Chaque année, plus de 1000 étudiants bénéficient d'une bourse et d'allocations d'études supérieures pour des études en Polynésie française, en métropole, dans toute l'Europe et à l'étranger.

Le budget alloué comprend le titre de transport et la couverture sociale : 443 455 160 XPF en 2019, 535 000 000 XPF en 2020 et 2021.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET DES CONSOMMATIONS DES FONDS SOCIAUX

> Les fonds sociaux (dotations de l'État) sont pleinement utilisés. La Polynésie française a choisi d'abonder ce budget de 10 millions XPF en

2020 et de 50 millions XPF en 2021 à titre exceptionnel, dans le contexte de crise sanitaire.

Année	Dotations (en XPF)
2015	78 219 570
2016	41 465 394
2017	78 219 570
2018	78 219 570
2019	78 219 570
2020	78 219 570
	10 000 000
2021	78 219 570
	50 000 000

Tableau 8

Pour mémoire, la baisse de dotation en 2016 s'explique par un transfert à titre exceptionnel de 320 000 € (38 186 157 XPF) à destination de la rémunération des agents de la fonction publique

territoriale exerçant des fonctions de surveillance dans les établissements publics territoriaux d'enseignement de la Polynésie française.

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, le Pays a décidé d'allouer en urgence aux établissements une dotation complémentaire de 10 millions XPF en octobre 2020. Une autre dotation de 50 millions a été accordée pour 2021 pour tenir compte de la crise sanitaire actuelle et de ses conséquences au niveau du revenu des familles.

Ces crédits supplémentaires ont vocation à apporter une aide exceptionnelle, adaptée aux élèves se heur-

tant aux difficultés de prise en charge des dépenses de scolarité et de vie scolaire (fournitures et matériels scolaires, tenues vestimentaires scolaires réglementaires, manuels scolaires, frais de demi-pension et internat, besoin péri-éducatifs (transport et sortie scolaire, frais de voyage et de séjour), frais médicaux et paramédicaux (soins bucco-dentaires, optiques, appareils auditifs ou dentaires, orthophonie, etc.).



▪ Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves en internat

L'éparpillement et l'éloignement des structures scolaires sur le territoire de la Polynésie française nécessitent un réseau d'internat en collège et en lycée développé. Le taux d'élèves internes est beaucoup plus élevé qu'en métropole : 5,2 % en collège public (2019-2020) contre 0,6 % en métropole (2019-2020) et 11,2 % en lycée public (2019-2020) contre 8,0 % en métropole (2019-2020).⁵

Le contexte des internats en Polynésie française sous-tend une approche du cadre de vie des internes selon deux axes : l'un concerne les travaux d'entretien des internats existants et la construction de nouveaux bâtiments, l'autre porte sur le volet éducatif et se décline au travers des dispositifs des programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI) et des week-ends en internat (WEI).

LES RÔLES DE L'ÉTAT ET DU PAYS DANS LE FINANCEMENT DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

La Polynésie française assure les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour les vingt-six collèges et les neuf lycées, répartis sur l'ensemble du territoire.

Pour financer les constructions scolaires, la Polynésie française peut compter sur des concours financiers de l'État. Le taux de cofinancement de l'État est de 80 % pour la dotation globale d'investissement (DGI), de 50 % pour le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) et l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Au titre de la DGI, l'État peut apporter jusqu'à 2,5 millions d'euros. La capacité de consommation de crédits du Pays peut parfois être inférieure à ce plafond (voir ci-dessous). Ainsi, sur la DGI, en 2020, 2 352 731 € sur les 2 500 000 € ont été consommés sur la DGI de l'État en 2021, la consommation est de 1 984 523 euros.

L'État apporte aussi son financement dans des opérations dans le cadre de l'ANRU ou dans le cadre du

FEI. Par exemple, pour la construction de l'internat du collège d'Atuona (opération ANRU), l'État engage 2,192 millions d'euros. Pour l'installation de panneaux photovoltaïques (opération FEI), il engage 1,55 millions d'euros.

De son côté, le Pays engage des ressources sur ses fonds propres. Il le fait pour compléter l'apport de l'État pour les opérations cofinancées et pour acquitter la TVA. Ses dépenses d'investissement représentent 4 189 814,89 € en 2021.

Sur ses fonds propres, le Pays aussi finance des travaux, constructions et équipements dans les établissements publics à hauteur de 2 598 877,56 €.

Enfin, le Pays verse des subventions pour les investissements des établissements privés sous contrat d'association. Ce montant s'élève à 506 900 € en 2021.

LES DIFFICULTÉS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le parc immobilier scolaire est vétuste, car la majorité des constructions date d'avant 1990 et nécessite une rénovation ou une restructuration.

L'effort d'investissement peut toutefois être contrarié lorsque les opérations de travaux et de construction se heurtent à des contraintes.

La première vient du fait que nombre de travaux dans les établissements ne peuvent se faire sur un site occupé. Ils doivent donc être réalisés lors des vacances scolaires qui sont des créneaux courts en Polynésie française (un mois en juillet, un mois en décembre, deux semaines en novembre, deux semaines en mars). Pour remédier à cette situation

contraignante et limitante, la DGEE va se doter de bâtiments modulaires à compter de fin 2022.

La maîtrise d'ouvrage fait souvent face à des coûts imprévus liés à la géographie de la Polynésie française. L'interruption temporaire du déroulement d'un chantier en raison, par exemple, des intempéries ou d'un équipement non livré, entraîne des coûts aussi bien directs qu'indirects : des frais directs doivent être déboursés pour le remplacement du matériel, tandis que des frais indirects sont occasionnés pour la rémunération des travailleurs qui ne peuvent pas avancer dans leur travail, mais doivent cependant continuer à être payés. Par ailleurs, en Polynésie française, 92 % des entreprises du BTP

⁵ Source : Titre 2.9, Dialogues de gestion 2019-2020 et 2020-2021.



emploient moins de trois salariés et n'ont pas les moyens de participer à nos appels d'offres publics. Par conséquent, les appels d'offres sont souvent infructueux ou attribués aux grosses entreprises qui travaillent sur plusieurs chantiers et qui, faute de concurrence, peuvent proposer des tarifs élevés.

Enfin, la crise sanitaire en Europe et en Nouvelle-Zélande a entraîné un ralentissement des travaux de construction. Les motifs rapportés par les maîtres d'œuvre sont nombreux : mesures restrictives de déplacement imposées par les autorités ; perturbations des vols de la compagnie aérienne locale ;

perturbations sur les liaisons de transport maritime ; difficultés d'approvisionnement des matériaux et délais de livraison rallongés ; retard dans l'acheminement des matériels et des matériaux ; pénuries de certains matériaux comme le ciment ; effectifs réduits en raison des personnels atteints par la Covid-19 ; retard dans les approvisionnements générant une pénurie de certains produits. C'est le cas en électricité et en plomberie par exemple, où les fournisseurs locaux n'ont plus de stock et ne peuvent plus répondre aux commandes d'entreprises.

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES INTERNATS EXISTANTS ET LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS⁶

- **Rénovation du collège de Taunoa (État-Éduc. 2017)** : les travaux au sein de l'établissement sont terminés.

- **Restructuration du lycée professionnel d'Uturoa (État-Éduc. 2017)** :

Après plusieurs aléas dans la procédure de passation des marchés de travaux, l'ensemble des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération sont dorénavant attribués et notifiés aux entreprises.

Les travaux concernant la réhabilitation des couvertures sont réalisés en intégralité. Les autres travaux (nouveau bâtiment 4 salles de classes, réhabilitation du bloc sanitaire et mise aux normes des installations électriques) ont

démarré sur site, et avancent normalement, malgré de nombreux problèmes d'approvisionnement en matières premières. La livraison des travaux est prévue pour août 2022.

- **Réhabilitation du collège de Taravao (État-Éduc. 2017)** : les travaux sont globalement terminés et réceptionnés (~ 95 %).

- **Rénovation de l'internat du collège de Rurutu (État-Éduc. 2017)** : les travaux sont terminés en 2020-2021.

- **Restructuration du collège d'Afareaitu (État-Éduc. 2017)** : cette opération est achevée depuis le 18/04/2020.

Intitulé de l'opération	AP	EN EURO			EN FRANC PACIFIQUE (XPF)		
		Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays	Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays
Réhabilitation du collège de Taravao (Etat Educ 2017)	83.2016	834 200,00	667 360,00	166 839,99	99 546 539	79 637 232	19 909 307
Rénovation du collège de Taunoa - Etudes et travaux (Etat Educ 2017)	86.2016	600 000,00	480 000,01	119 999,99	71 599 045	57 279 237	14 319 808
Lycée professionnel d'Uturoa (restructuration)	87.2016	814 200,00	651 360,00	162 839,99	97 159 905	77 727 924	19 431 980
Restructuration du collège d'Afareaitu - Etudes et travaux (Etat Educ 2017)	88.2016	290 000,00	232 000,01	57 999,99	34 606 205	27 684 965	6 921 240
Collège de rurutu - Rénovation de l'internat - Etudes et travaux (Etat Educ 2017)	325.2016	586 600,00	469 280,00	117 320,00	70 000 000	56 000 000	14 000 000

Tableau 9

- **Réhabilitation Phase 3 du Lycée Paul Gauguin (État-Éduc. 2018)** :

Cette opération présente un grand degré de complexité dans le montage de l'opération, et dans sa prévision d'exécution, car elle concerne un lycée de plus de 1300 élèves et un vieux

bâtiment. L'opération doit être lancée sur site courant 2022, avec la mise en place de bâtiments modulaires.

⁶ Dialogue de gestion 2021-2022



- **Réhabilitation du collège de Arue (État-Éduc. 2018) :**

- Tranche 1 réhabilitation : cette tranche de travaux est terminée dans son intégralité depuis avril 2021.

- Tranche 2 : extension du local des agents, en cours. Il est prévu une livraison des travaux entre février et mars 2022, pour une mise en service immédiate.

Intitulé de l'opération	AP	EN EURO			EN FRANC PACIFIQUE (XPF)		
		Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays	Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays
Lycée Paul Gauguin - Réhabilitation Phase 3 - Travaux (Etat Educ 2018)	171.2018	2 611 625,00	2 089 300,00	522 325,00	311 649 761	249 319 809	62 329 952
Collège de Arue - Réhabilitation - Travaux (Etat Educ 2018)	170.2018	734 500,00	410 700,00	323 800,00	87 649 165	49 009 547	38 639 618

Tableau 10

- **Restructuration du collège de Nuku Hiva - Études (État-Éduc. 2019) :**

Ce projet a subi de nombreux aléas opérationnels (budgétisation, contractualisation du marché de maîtrise d'œuvre, etc.). Ces aléas ont conduit à un retard planifié de l'ordre de 8 à 10 mois. Des investigations complémentaires sont nécessaires pour poursuivre sagement l'opération.

- **Équipements des collèges et lycées (État-Éduc.2019) :**

Cette opération a accusé des retards, principalement dans la livraison des équipements commandés en métropole.

- **Aménagements et travaux divers des collèges et lycées (État-Éduc. 2019) :**

L'opération est terminée. Les dernières livraisons ont eu lieu au cours des vacances scolaires 2021. Les dernières factures sont actuellement en cours de liquidation comptable.

- **Construction du lycée de Moorea - Études (État-Éduc. 2019) :**

Le maître d'ouvrage délégué (G2P) a conduit le concours d'architecture. Le démarrage des études de conception est prévu en 2022. Le lancement des travaux est prévu au 2^e trimestre de 2023, et ce, pour une durée de 24 mois.

Intitulé de l'opération	AP	EN EURO			EN FRANC PACIFIQUE (XPF)		
		Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays	Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays
Restructuration du collège de Nuku Hiva - Etudes (Etat-Educ 2019)	126.2019	378 212,39	302 569,91	75 642,47	45 132 743	36 106 194	9 026 548
Aménagements et travaux divers des collèges et lycées (Etat-Educ 2019)	146.2019	682 192,92	545 754,34	136 438,58	81 407 270	65 125 816	16 281 453
Equipements des collèges et lycées (Etat-Educ 2019)	147.2019	670 400,00	536 320,00	134 080,00	80 000 000	64 000 000	16 000 000
Construction du lycée de Moorea - Etudes (Etat-Educ 2019)	111.2009	1 394 194,69	1 115 355,75	278 838,94	166 371 681	133 097 345	33 274 336

Tableau 11

- **Réhabilitation du collège de Mataura à Tubuai Phase 3 (État-Éduc. 2020) :**

L'ensemble des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération ont été attribués. Les travaux ont démarré sur site depuis août 2021, avec un délai prévisionnel de douze mois.

Les travaux devraient donc pouvoir être livrés peu après la rentrée scolaire 2022.

- **Aménagements et travaux divers des collèges et lycées (État-Éduc. 2020) :**

L'opération est terminée depuis août 2021.

Intitulé de l'opération	AP	EN EURO			EN FRANC PACIFIQUE (XPF)		
		Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays	Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays
Restructuration du collège de Mataura à Tubuai - Phase 3 (Etat-Educ 2020)	177.2020	1 684 144,04	1 347 315,23	336 828,80	200 971 842	160 777 474	40 194 368
Aménagement et travaux divers des collèges et lycées (Etat-Educ 2020)	181.2020	718 217,76	574 574,21	143 643,55	85 706 176	68 564 941	17 141 235
Equipements des collèges et lycées (Etat-Educ 2020)	180.2020	722 638,21	578 110,57	144 527,64	86 233 676	68 986 941	17 246 735

Tableau 12



- Construction d'un bâtiment administratif au collège de Arue (État-Éduc. 2021) :

Les travaux débutent sur site en avril 2022. Leur

durée prévisionnelle est de 16 mois. La mise en service est donc prévue pour la rentrée scolaire 2023.

Intitulé de l'opération	AP	EN EURO			EN FRANC PACIFIQUE (XPF)		
		Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays	Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays
Aménagements et travaux divers des collèges et lycées (Etat-Educ 2021)	199.2021	1 028 507,38	822 805,90	205 701,47	122 733 577	98 186 862	24 546 715
Construction d'un bâtiment administratif au collège de Arue (Etat-Educ 2021)	200.2021	1 550 300,00	1 240 240,00	310 060,00	185 000 000	148 000 000	37 000 000

Tableau 13

LES INTERNATS DE LA RÉUSSITE POUR TOUS⁷

La programmation des « internats de la réussite pour tous » (programme ANRU) prévoit les opérations suivantes :

Intitulé de l'opération	AP	EN EURO			EN FRANC PACIFIQUE (XPF)		
		Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays	Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays
Construction de l'internat du collège d'Atuona -Etudes et travaux (PIA - 2017)	322.2016	4 386 000,00	2 192 999,99	2 193 000,00	523 389 021	261 694 510	261 694 511
Construction de l'internat du lycée professionnel de Mahina - Etudes et travaux (PIA - 2017)	323.2016	1 681 028,00	840 514,00	840 514,00	200 600 000	100 300 000	100 300 000
Construction de l'internat de la cité scolaire de Faa'a -Etudes et travaux (PIA - 2017)	321.2016	5 077 274,00	2 538 637,01	2 538 636,99	605 879 952	302 939 977	302 939 975

Tableau 14

Les internats du lycée professionnel de Mahina de l'internat de la cité scolaire de Faa'a sont terminés et livrés.

- **Construction d'un internat au collège d'Atuona :**
Les travaux ont démarré début juillet 2020 avec un délai global d'exécution de 16 mois. Un délai

complémentaire de quatre mois est nécessaire pour finaliser les travaux en raison d'intempéries, mais également de l'impact de la Covid-19 sur l'approvisionnement et l'exécution des travaux. À l'heure actuelle, l'avancement de l'opération est de l'ordre de 50 %. La mise en exploitation est prévue pour janvier 2023.

L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ⁸

Intitulé de l'opération	AP	EN EURO			EN FRANC PACIFIQUE (XPF)		
		Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays	Montant de l'opération HTVA	Montant de la part Etat	Montant de la part Pays
Installation photovoltaïque connectée au réseau pour les établissements scolaires du second degré (FEI 2019)	433.2019	3 100 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00	369 928 401	184 964 200	184 964 200

Tableau 15

L'opération consiste à installer des centrales solaires photovoltaïques (PV) permettant de produire de l'électricité destinée à l'autoconsommation et la réinjection sur le réseau de distribution électrique en cas de surplus, sur l'ensemble des établissements scolaires.

- Groupe 1 : « Site très favorable pour une installation PV ».
- Groupe 2 : « Site assez favorable pour une installation PV ».
- Groupe 3 : « Site moins favorable pour une installation PV, besoin de données complémentaires avant de lancer une consultation » et/ou « Site défavorable ou déjà équipé ».

Suite aux premiers résultats de l'étude d'opportunité photovoltaïque sur l'ensemble des établissements, ceux-ci définissent trois groupes de priorité de la manière suivante :

Pour ce qui concerne le premier groupe d'établissement, les démarches ont débuté en juin 2021.

⁷ Dialogue de gestion 2021-2022.
⁸ Ibid



Les consultations auprès des entreprises sont en cours de finalisation. La réception des travaux est prévue au cours du 1^{er} semestre 2022.

Concernant le 2^e groupe d'établissement, les démarches vont débuter dans la première moitié de l'année 2022. La réception des travaux est prévue à la fin du second semestre 2022.

Pour ce qui concerne le 3^e groupe d'établissement, les démarches vont débuter à partir de décembre 2022. La réception des travaux est prévue d'ici à la fin du premier semestre 2023.

LES DISPOSITIFS DES PROGRAMMES DE LOISIRS ÉDUCATIFS EN INTERNAT ET DES WEEK-ENDS EN INTERNAT

Afin de lutter contre le désœuvrement, la déscolarisation et le décrochage scolaire des internes des îles éloignées, des programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI) et les week-ends en internat (WEI) ont été créés. Ces dispositifs sont financés par la Polynésie française et s'appuient sur les associations d'éducation populaire (FOL, CEMEA, AHR, FSCF et CPCV).

Les PLEI permettent aux internes de Polynésie française qui ne rentrent dans leur famille que deux fois (lycéens) ou trois fois (collégiens des îles éloignées) dans l'année, de bénéficier pendant les congés scolaires de courte durée d'un camp de vacances organisé par les mouvements associatifs, dans un cadre conventionnel.

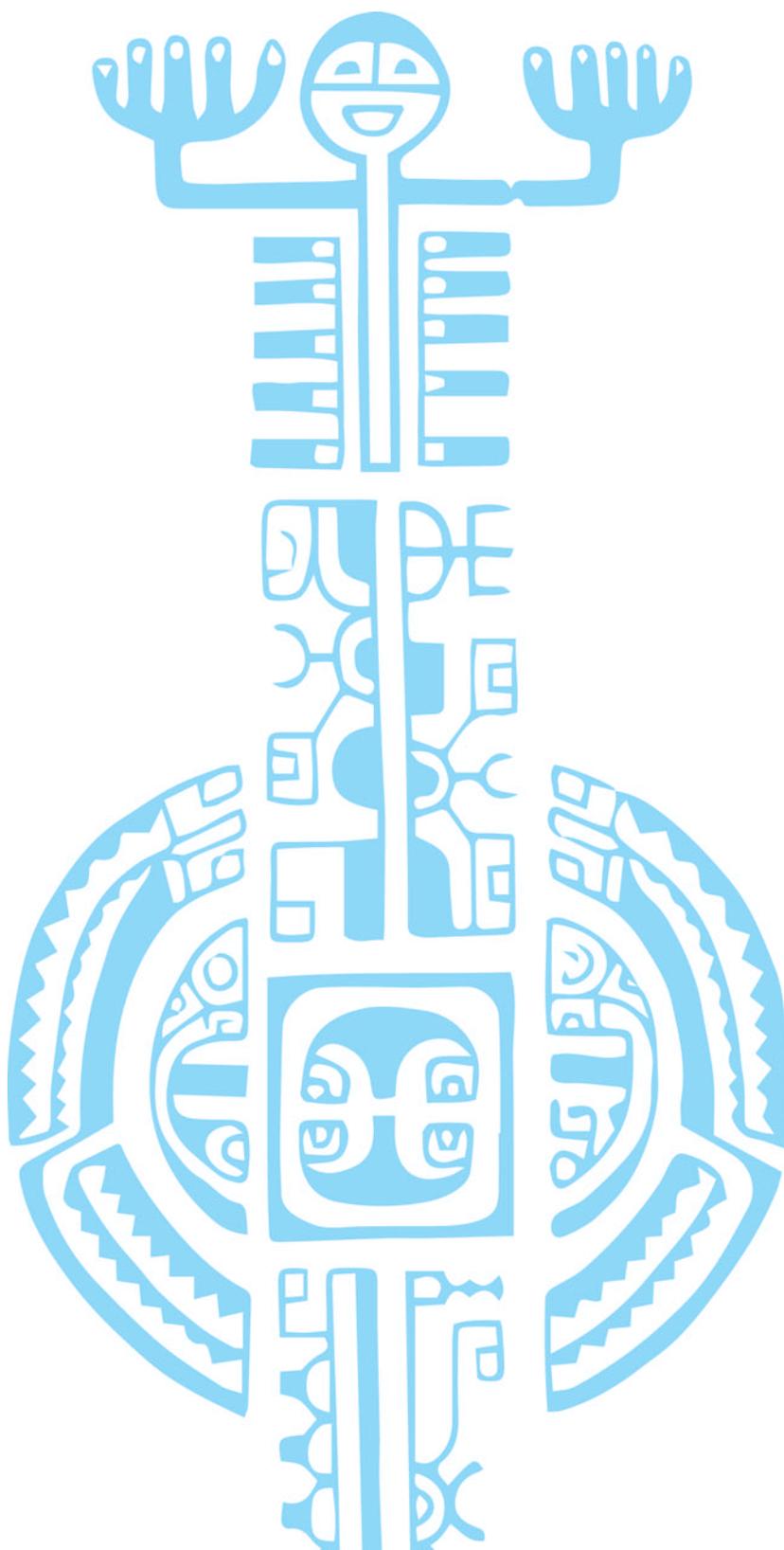
Pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, près de 1900 élèves ont bénéficié de ces dispositifs.

Pour 2020, le montant total dédié aux WEI et aux PLEI est de 400 000 000 XPF (240 000 000 XPF en 2019 et 120 000 000 XPF en 2018), notamment pour tenir compte de l'extension de ce dispositif sur l'ensemble des internats de la Polynésie française, y compris aux CED de Rikitea, de Taiohae et au CJA de Rimatara.

Pour 2021, l'extension de ce dispositif sur l'internat de Faa'a et la poursuite de ce dispositif sur les autres sites nécessitent une enveloppe totale de 468 000 000 XPF .

Archipels	Effectifs des jeunes inscrits - PLEI/WEI	
	2019/2020	2020/2021
AUSTRALES	235	235
PLEI	120	120
WEI	115	115
MARQUISES	250	261
PLEI	50	50
WEI	200	211
SOCIETE	595	575
PLEI	170	150
WEI	425	425
TUAMOTU-GAMBIER	814	811
PLEI	421	421
WEI	393	390
Total général	1894	1882
PLEI	761	741
WEI	1133	1141

Tableau 16







ANNEXES



Annexe 1 - Les internats de Polynésie française

Liste des établissements publics et structures associées (CETAD, GOD)	Etabl. rattaché Internat	Nb Internat
Australes	3	2
COLLEGE DE MATAURA	X	X
CETAD DE MATAURA	X	
COLLEGE DE RURUTU	X	X
Iles du vent	10	8
COLLEGE D'AFAREAITU	X	X
CETAD D'AFAREAITU	X	
COLLEGE DE ARUE		
COLLEGE DE HITIAA		
COLLEGE DE MAHINA		
COLLEGE DE PAO PAO		
CETAD DE PAO PAO		
COLLEGE DE PAPARA		
COLLEGE DE PUNAAUIA		
COLLEGE DE TAAONE		
COLLEGE DE TARAVAO		
COLLEGE DE TIPAERUI		
COLLEGE MACO TEVANE		
COLLEGE HENRI HIRO FAAA	X	
LYCEE PROFESSIONNEL DE FAAA	X	X
COLLEGE TERIITUA A TERIIEROOITERAI PAEA		
COLLEGE TINOMANA EBB TEVA I UTA		
LYCEE DU DIADEME - TE TARA O MAI'AO	X	X
LYCEE GENERAL PAUL GAUGUIN	X	X
LYCEE HOTELIER DE TAHITI	X	X
LYCEE POLYVALENT TAIARAPU NUI	X	X
LYCEE POLYVALENT TUIANU LE GAYIC DE PAPARA	X	X
LYCEE PROFESSIONNEL DE MAHINA	X	X
Iles sous le vent	3	3
COLLEGE DE FAAROA		
CETAD DE FAAROA		
COLLEGE DE HUAHINE		
COLLEGE DE TAHAA HAAMENE		
LYCEE DES ILES-SOUS-LE-VENT D'UTUROA	X	X
LYCEE PROFESSIONNEL D'UTUROA	X	X
GOD DE MAUPITI		
LYCEE POLYVALENT IHI-TEA NO VAVAU DE BORA BORA	X	X
Marquises	5	3
COLLEGE DE TAIOHAE NUKU HIVA	X	X
CETAD DE TAIOHAE	X	
COLLEGE DE UA POU	X	X
CETAD DE UA POU	X	
COLLEGE-LYCEE DE ATUONA	X	X
Tuamotu - Gambier	5	3
COLLEGE DE HAO	X	X
CETAD DE HAO	X	
COLLEGE DE MAKEMO	X	X
COLLEGE DE RANGIROA	X	X
CETAD DE RANGIROA	X	
Total	26	19

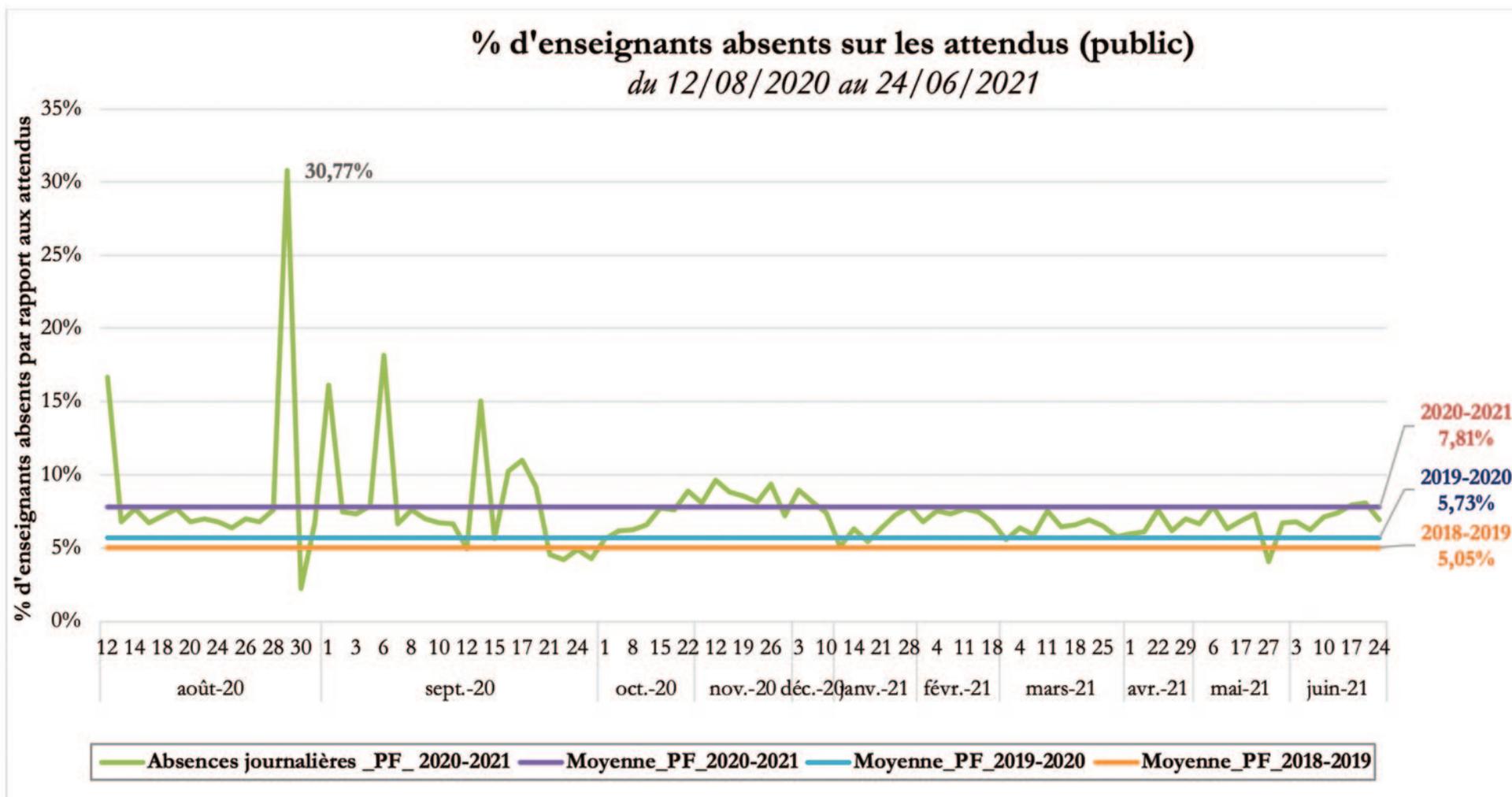
Légende :

X :



Internat commun

Annexe 2 - Les absences des enseignants



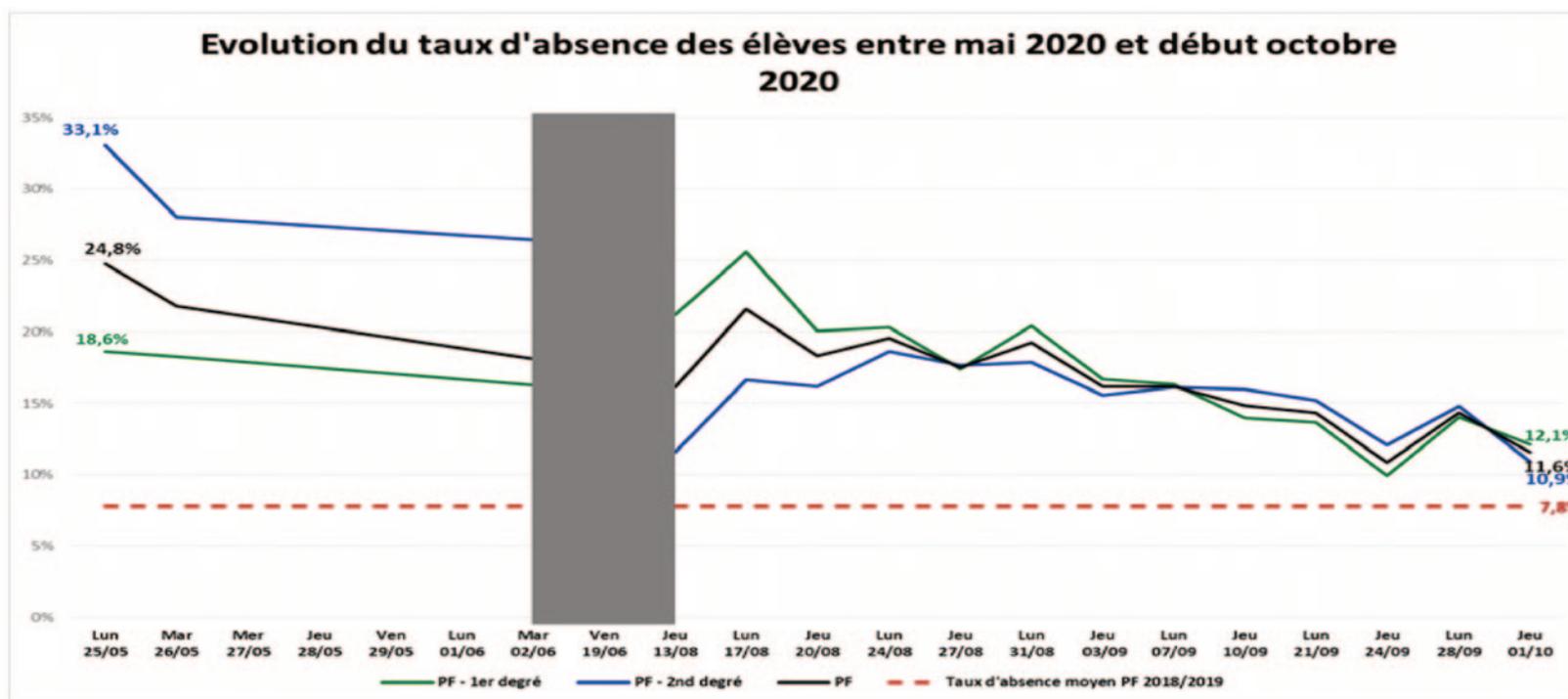
Annexe 3 - Les absences des élèves

L'ABSENTÉISME POST-CONFINEMENT ET POST-RENTRÉE SCOLAIRE 2020

Au 01/10, l'absentéisme des élèves des 1^{er} et 2nd degrés se resserre autour de 11,6 %. Autrement dit, plus d'un élève sur dix des 1^{er} et 2nd degrés de Polynésie française est absent, la mesure dépassant l'absentéisme de 2018-2019 (7,8 %) de près de 4 points.

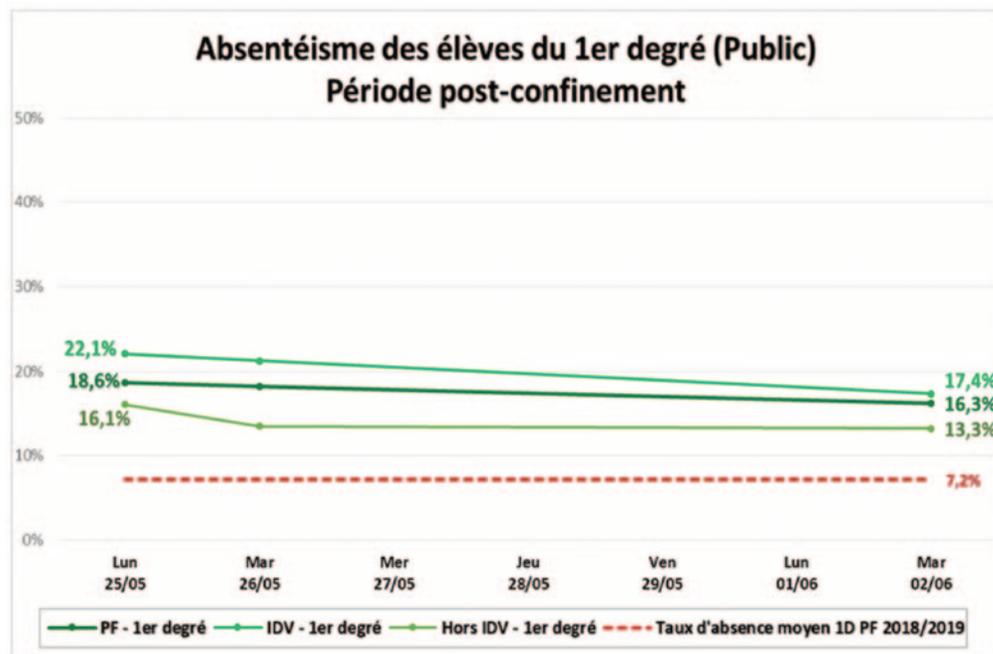
Les courbes post-confinement et post-rentree présentées en miroir, témoignent d'un retour en classe de la population scolaire du 2nd degré : l'absentéisme de 33,1 % au 25/05 s'abaisse à 10,9 % au 01/10.

La problématique se situe très clairement au 1^{er} degré avec un absentéisme à la rentrée scolaire (21,2 %) dégradé par rapport à celui observé post-confinement (18,6 %). Les mesures vont suivre une évolution baissière, malgré quelques pics, notamment les lundis, pour atteindre 12,1 % le 01/10.

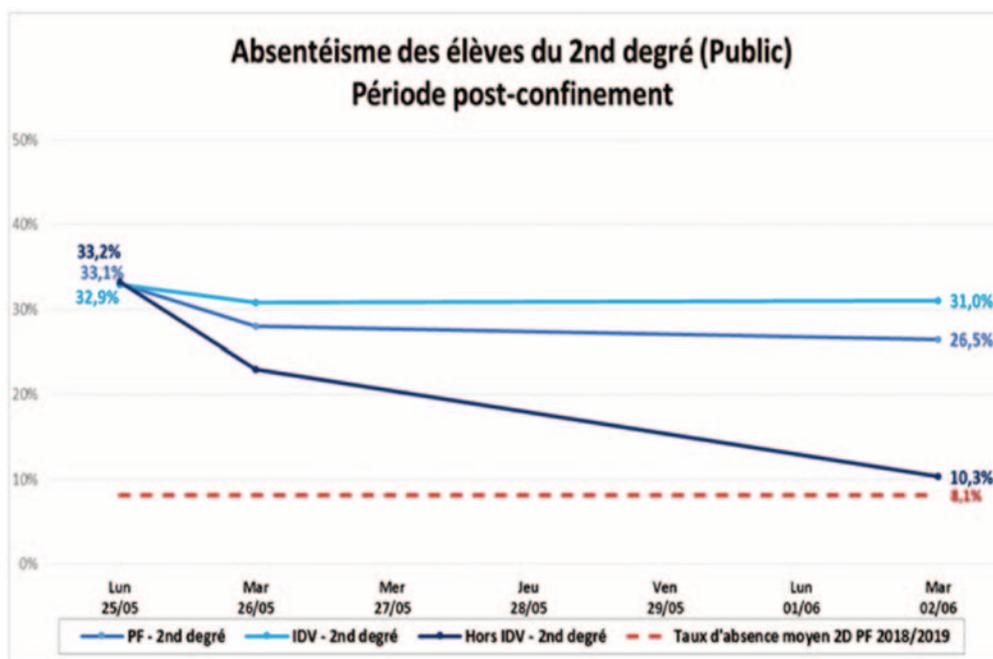


L'ABSENTÉISME POST-CONFINEMENT AUX 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS - PUBLIC

Post-confinement, le taux d'absentéisme des élèves du 1^{er} degré public est de 18,6 % pour l'ensemble de la Polynésie française et s'érode de plus de 2 points en une semaine (16,3 %), demeurant néanmoins, deux fois plus important que le taux d'absence annuel moyen de 2019 (7,2 %).



Post-confinement, près d'un tiers des élèves du 2nd degré sont absents (33,1 %), avec des évolutions distinctes en une semaine, pour les Îles du Vent (IDV) et Hors IDV. Hors IDV, le taux d'absence (10,3 %) rejoint, le 02/06, le taux d'absence annuel moyen de 2019 des élèves du 2nd degré public (8,1 %). Par contre aux IDV, l'absentéisme demeure quatre fois supérieur (31 %) à cette référence.

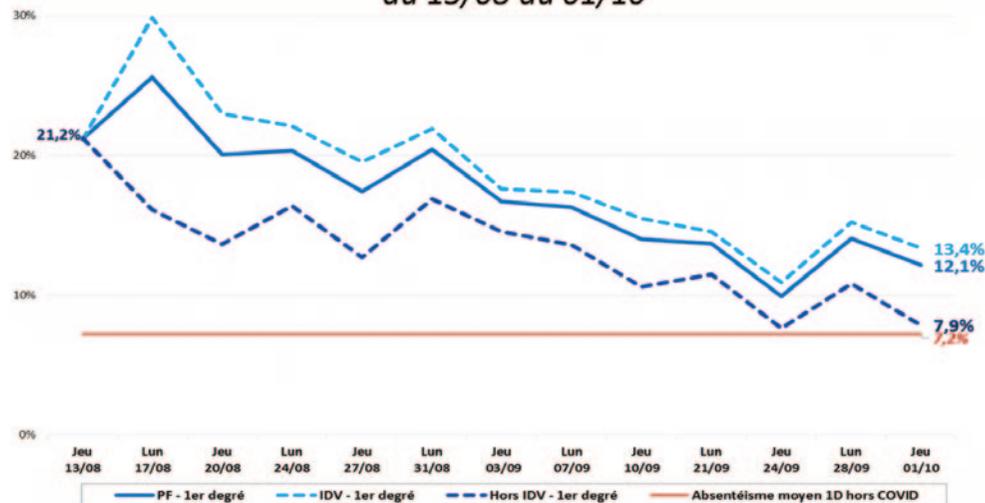


L'ABSENTÉISME DEPUIS LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020 DES ÉLÈVES DES 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS - PUBLIC

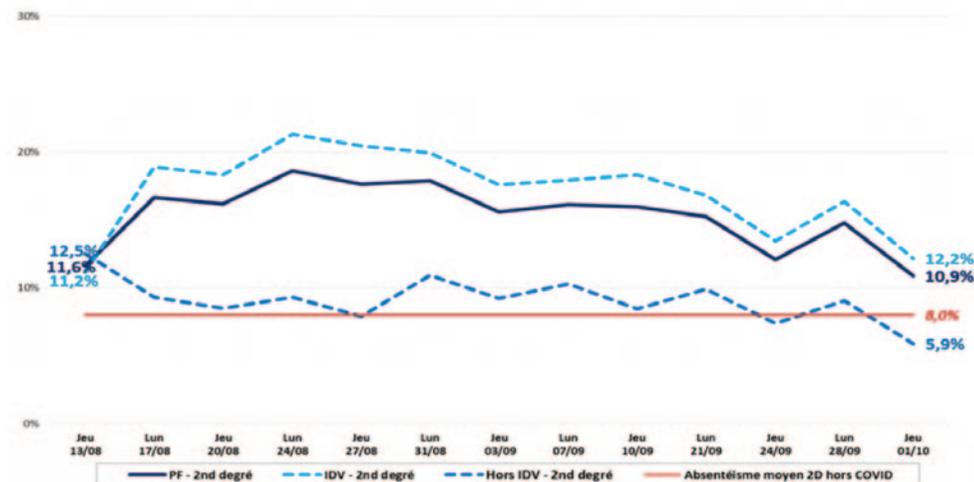
À partir de la rentrée 2020, le taux d'absence des élèves du 1^{er} degré public suit une tendance baissière malgré quelques rebonds au gré des événements de contexte et des communications officielles. À la rentrée, un élève sur cinq est absent. Cependant, cet absentéisme perd 10 points au 01/10 (12,1 %), en se plaçant à +5 points de la référence de 2019 (7,2 %). La fréquentation scolaire est différente entre les Îles du Vent (IDV) et Hors IDV. En effet, la situation se régularise hors IDV au 01/10 (7,9 %) en rejoignant la référence de 2019. L'évolution en dents de scie est remarquable aux IDV, pour se placer à 13,4 % au 01/10, mesure quasi double à l'absentéisme de 2019 (7,2 %).

Au second degré, un élève sur dix est absent à la rentrée scolaire. Aux IDV, le 01/10, le taux d'absence se place à 12,2 % après quelques pics et rebonds. Hors IDV, la fréquentation scolaire se régularise, plaçant la mesure (5,9 %) au-dessous de la référence de 2019 (8 %).

Absentéisme des élèves du 1^{er} degré (Public) du 13/08 au 01/10



Absentéisme des élèves du 2nd degré (public) du 13/08 au 01/10





Annexe 4 - Variation des emplois des programmes 140 et 141

VARIATION DES EMPLOIS AU PROGRAMME 140

INTITULÉ EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS SEPT. 2019 (1)	NOMBRE D'EMPLOIS JANV. 2020 (2)	NOMBRE D'EMPLOIS SEPT. 2020 (3)	ÉCART (3)-(2)	ÉCART (3)-(1)
Enseignant	1741,5*	1741,5*	1744*	2,5	2,5
Accompagnement et suivi des élèves	30	30	30	0	0
SOUS TOTAL ENSEIGNEMENT	1771,5	1771,5	1744	2,5	2,5
Stagiaire	15	15	10	-5	-5
IEN	12	12	12	0	0
TOTAL	1798,5	1798,5	1796	-2,5	-2,5

Source : Notification des moyens, VR, 28/02/2020

*Les enseignants de CJA sont affectés au programme 141.

Éléments de langage : les emplois sont mesurés en nombre de postes, ETP ou ETPA.

> Au programme 140 : diminution de 2,5 emplois

En matière d'emplois, 1798,5 emplois d'enseignant du premier degré, dont 30 personnels d'accompagnement et de suivi des élèves, 15 stagiaires et 12 inspecteurs, ont été notifiés à la Polynésie française en janvier 2020 pour le programme 140. Cette notification a fait l'objet d'une régulation au 1^{er} septembre :

- Un affichage de 1744 emplois d'enseignant du 1^{er} degré (contre 1741,5 au 1^{er} janvier) qui correspond, à la baisse du nombre de stagiaires au 01/09/2020 (-5).

Rappelons que les CJA sont des établissements communaux créés par la Polynésie française en 1980. Il s'agit d'accueillir des élèves âgés d'au moins 12 ans qui éprouvent des difficultés scolaires afin de faciliter, par une approche préprofessionnelle des apprentissages et un renforcement de l'acquisition des fondamentaux, leur insertion sociale dès 16 ans. Compte tenu de l'âge des élèves de ces structures, les emplois d'enseignant du 1^{er} degré ont été transférés en totalité sur le programme 141.

Le total des emplois est ainsi fixé à 1796 au 01/09/2020 (ce qui correspond à 1797,67 ETPA).

**VARIATION DES EMPLOIS AU PROGRAMME 141**

INTITULÉ EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS SEPT. 2019 (1)	NOMBRE D'EMPLOIS JANV. 2020 (2)	NOMBRE D'EMPLOIS SEPT. 2020 (3)	ÉCART (3)-(2)	ÉCART (3)-(1)
Enseignant 2 nd degré	1812	1812	1803,5	-8,5	-8,5
Enseignant 1 ^{er} degré	46	46	46	0	0
Stagiaire	31	31	36	+5	+5
SOUS TOTAL ENSEIGNEMENT	1889	1771,51889	1888,5	0	0
Personnels administratifs et technique	143	143	143	0	0
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants (laborantins et psy)	23	23	23	0	0
Personnels d'encadrement (IA-IPR et PERDIR)	72	72	72	0	0
TOTAL	2127	2127	2123,5	-3,5	-3,5

1.5.2.2 Tableau 1

Source : Notification des moyens, VR, 28/02/2020, Annexe 3 - Lettre DGESCO B1-2 n° 2020-0099

> Au programme 140 : diminution de 2,5 emplois

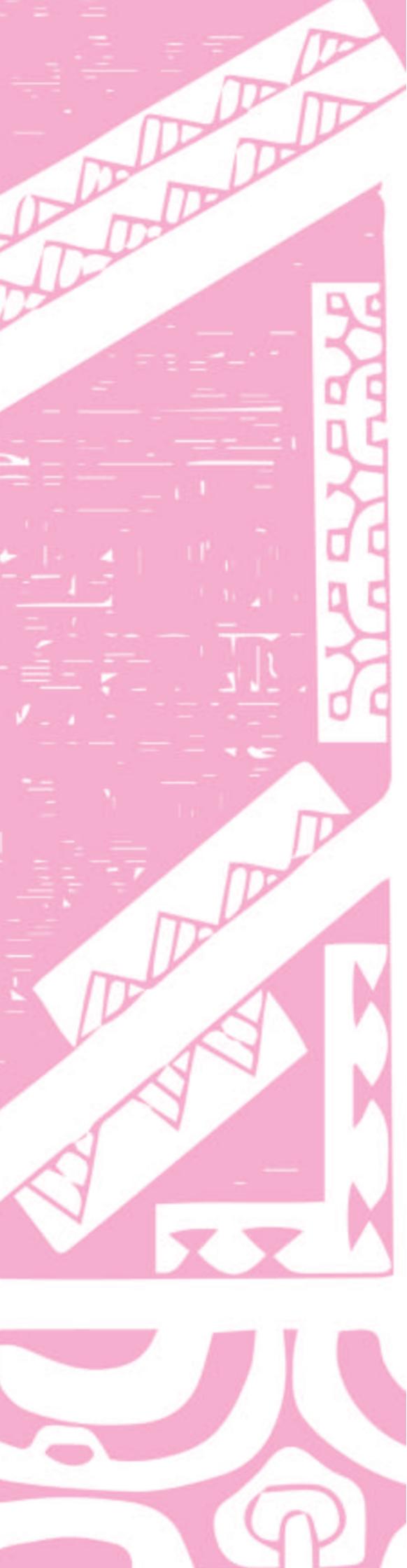
En matière d'emplois, 1812 emplois d'enseignant du second degré, ainsi que 46 emplois d'enseignant du premier degré (43 en CJA), et 31 stagiaires, soit au total 1889 emplois ont été notifiés à la Polynésie française en janvier 2020 pour le programme 141. Cette notification a fait l'objet d'un ajustement au 1^{er} septembre 2020 :

- un retrait de 6 emplois.

Par notification DGESCO B1-2 n° 2020-0099 en date du 06/10/2020, la mesure de rentrée relative aux moyens d'enseignement en Polynésie française, prenant effet au 1^{er} septembre 2020, se décline en :

- une délégation de 36 supports de stagiaire, correspondant à un apport d'enseignement de 18 ETP ;
- une variation de -2,5 emplois d'enseignant, venant s'ajouter à la mesure de rentrée déjà notifiée de -6, soit -8,5 postes.







Référentiel - Principaux sigles et acronymes

A1/A2 : Niveau de compétence du CERCL	CIMM : Centre des intérêts moraux et matériels
AFFELNET : Affectation par le Net	CIO : Centre d'information et d'orientation
AHR : Association Aarii Heiva Rau	CJA : Centres de jeunes adolescents
ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine	CM1 : Cours moyen 1 ^{re} année
ATRF : Adjoint technique de recherche et de formation	CM2 : Cours moyen 2 ^e année
AVS : Auxiliaire de vie scolaire	CP : Cours préparatoire
BCG : Bac général	CPAP : Certificat polynésien d'aptitude professionnelle
BCP : Bac professionnel	CPCV : Comité protestant des centres de vacances
BEP : Brevet d'études professionnelles	CPE : Conseiller principal d'éducation
BFC : Brigade de Formation Continue	CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles
BIA : Brevet d'initiation aéronautique	CPMA : Certificat polynésien des métiers d'art
BP : Brevet professionnel	CSP : Centre scolaire primaire
BPMA : Brevet polynésien des métiers d'art	CTES : Commission territoriale de l'éducation spéciale
BTN : Bac technologique	CTP : Comité technique paritaire
BTS : Brevet de technicien supérieur	CUPGE : Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles
BUT : Bachelor universitaire de technologie	DEES : Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
C1-Cycle 1 : Cycle des apprentissages premiers (STP, SP, SM, SG)	DEME : Diplôme d'État de moniteur éducateur
C2-Cycle 2 : Cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2)	DFCI : Département de la formation continue et de l'innovation
C3-Cycle 3 : Cycle de consolidation (CM1, CM2, 6e)	DGEE : Direction générale de l'éducation et des enseignements
C4-Cycle 4 : Cycle des approfondissements (5 ^e , 4 ^e , 3 ^e)	DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire
CAE : Contrat d'aide à l'emploi	DGI : Dotation globale d'investissement
CAEA : Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique	DINE : Département de l'informatique et du numérique éducatif
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle	DNB : Diplôme national du brevet
CAPD : Certificat d'aptitude professionnelle au développement	DSCG : Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion
CAPPEI : Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive	DUT : Diplôme universitaire de technologie
CE1 : Cours élémentaire 1 ^{re} année	ELCS : Enquête locale de climat scolaire
CE2 : Cours élémentaire 2 ^e année	ENS : École normale supérieure
CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues	ENT : Environnement numérique de travail
CED : Centre d'éducation au développement	EP : Éducation prioritaire
CEMEA : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active	EPS : Éducation physique et sportive
CEPF : Corps de l'État créé pour la Polynésie française	ESPé-Pf : École supérieure du professorat et de l'éducation de Polynésie française
CETAD : Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement	ETP : Équivalent temps plein
CFG : Certificat de formation générale	FEI : Fonds européen d'investissement
CFP : Certificat de formation professionnelle	FOL : Fédération des œuvres laïques
CFPA : Centre de formation professionnelle des adultes	FSCF : Fédération sportive et culturelle de France
CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	GOD : Groupement d'observation dispersé
	GPDS : Groupe de prévention du décrochage scolaire
	GREPFOC : Groupement des établissements de Polynésie française pour la formation continue



GT : Enseignement général et technologique	SP : Section des petits
IA-IPR : Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional	SPC : Sciences physiques et chimiques
IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale	STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
IEP : Institut d'études politiques	STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
IGESR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche	STP : Section des tout-petits
INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	STS : Section de technicien supérieur
ISPF : Institut de la statistique de la Polynésie française	SVT : Sciences de la vie et la Terre
IUT : Institut universitaire de technologie	TIP : Territoires d'innovation pédagogique
IVG : Interruption volontaire de grossesse	ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire
JDC : Journée défense et citoyenneté	UPF : Université de la Polynésie française
LCP : Langues et culture polynésiennes	UPI : Unité pédagogique d'intégration
LEGT/LGT : Lycée d'enseignement général et technologique	VPN : Virtual Private Network / Réseau privé virtuel
LP : Lycée professionnel	WEI : Week-end en internat
LVE : Langue vivante étrangère	
MAD : Mise à disposition	
MC3/MC4 : Mention complémentaire niveau 3/4	
MELEC : Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	
MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire	
PAAPD : Plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs	
PAI : Projet d'accueil individualisé	
PAP : Plan d'accompagnement personnalisé	
PB : Polyvalent du bâtiment	
PCS : Profession et catégorie socioprofessionnelles	
PE : Professeur des écoles	
PIA : Programme d'investissements d'avenir	
PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse	
PLEI : Programme de loisirs éducatifs en internat	
PPCR : Parcours professionnels, carrières et rémunérations	
PPMS : Plan particulier de mise en sécurité	
PPRE : Projet personnalisé de réussite éducative	
PPS : Projet personnalisé de scolarisation	
PRO : Professionnel	
PsyEN : Psychologue de l'Éducation nationale	
PTS : Pôle des transports scolaires	
PTSI : Physique, technologie et sciences de l'ingénieur	
PV : Photovoltaïque	
RDVC : Rendez-vous de carrière	
REP+ : Réseau d'éducation prioritaire	
RSMA-Pf : Régime du service militaire adapté de Polynésie française	
SEFI : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion	
SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté	
SG : Section des grands	



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

www.education.pf